



CAHIER SPECIAL DES CHARGES

Marché public de fournitures relatif à
"Fourniture, livraison et installation
d'équipements médico-techniques pour les
districts sanitaires de Boromo et de
Houndé."

Numéro de référence : **BFA23002-10044**

Pays : **Burkina Faso**

Procédure ouverte

<i>Date limite pour demander des clarifications :</i>	Jusqu'au douzième jour avant la date limite de soumission des offres
---	---

<i>Date limite de soumission des offres :</i>	08 septembre 2026 à 12h00 (GMT)
---	--

Table des matières

1 Généralités	5
1. Le pouvoir adjudicateur	5
2. Règles régissant ce marché public.....	5
3. Droit applicable et tribunaux compétents	6
2 Objet et portée du marché public	7
1. Nature du marché	7
2. Lots	7
3. Postes	7
4. Durée du marché public.....	8
5. Variantes	8
6. Options.....	8
3 Procédure	9
Section (A) - Instructions générales de la procédure	9
1. Mode de passation	9
2. Publication	9
3. Informations complémentaires	9
Section (B) - Instructions pour la préparation des offres	10
4. Durée de validité de l'offre	10
5. Données à mentionner dans l'offre	10
6. Devise de l'offre	11
7. Détermination des prix	11
8. Éléments inclus dans le prix	11
Section (C) - Introduction des offres	12
9. Introduction des offres	12
10. Signature des offres.....	13
11. Date limite d'introduction et ouverture des offres	13
Section (D) - Sélection, Attribution & Conclusion	13
13. Motifs d'exclusion.....	13
14. Sélection qualitative	14
15. Modalités d'examen des offres et régularité des offres	15
16. Critères d'attribution	16
17. Attribution du marché public	16
18. Conclusion du contrat	17
4 Conditions contractuelles particulières	18
Section (A) - General	18
1. Utilisation des moyens électroniques (art. 10).....	18
2. Fonctionnaire dirigeant (art. 11)	18
3. Confidentialité (art. 18)	19
4. Protection des données personnelles	19

5. Droits intellectuels (art. 19 à 23).....	19
Section (B) - Financial guarantees	20
6. Cautionnement (art. 25 à 33).....	20
Section (C) - Documents du marché	21
7. conformité de l'exécution (art. 34)	21
Section (D) - Modifications au marché public.....	21
8. Remplacement de l'adjudicataire (art. 38/3, °1)	21
9. Révision des prix (art. 38/7).....	23
10. Indemnités suite aux suspensions ordonnées par le pouvoir adjudicateur durant l'exécution (art. 38/12)	23
11. Circonstances imprévisibles	23
12. Impositions ayant une incidence sur le montant du marché (art. 38/8).....	23
13. Conditions d'introduction (art. 38/14 à 38/17).....	24
Section (F) - Modalités d'exécution	24
14. Commandes partielles (art. 115)	24
15. Délais et clauses (art. 116)	24
16. Lieu d'exécution (art. 118)	24
17. Transfert de propriété (art. 132)	27
Section (G) - Moyens d'action	27
18. Défaut d'exécution (art. 44)	27
19. Amendes pour retard (art. 46 et 123)	27
20. Mesures d'office (art. 47 et 124)	28
Section (H) - Fin du marché public	28
21. Réception des produits fournis (art. 64, 120 et 128-131)	28
22. Délai de garantie (art. 65 et 134)	28
23. Réception définitive (art. 135).....	28
24. Facturation et paiement (art. 66-72 et 127).....	29
25. Avances	29
5 Termes de référence	31
1. Contexte et description du besoin	31
2. Exigences et Spécifications	31
6 Dossier de sélection	206
Aptitude à exercer l'activité professionnelle	206
1. Inscription officielle	206
Capacités techniques et professionnelles	Erreur ! Signet non défini.
2. Sous-traitance	Erreur ! Signet non défini.
7 Récapitulatif des documents à remettre	207
8 Formulaires.....	209
1. Fiche d'identification	209
2. Liste des sous-traitants.....	Erreur ! Signet non défini.
3. Formulaire d'offre - Prix - lot 1	Erreur ! Signet non défini.

4.	Formulaire d'offre - Prix - lot 2	Erreur ! Signet non défini.
5.	Formulaire d'offre - Prix - lot 3	Erreur ! Signet non défini.
6.	Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion	219

1 GENERALITES

1. LE POUVOIR ADJUDICATEUR

- 1.1. Le pouvoir adjudicateur du présent marché public est Enabel, société anonyme de droit public à finalité sociale, ayant son siège social à 147, rue Haute, 1000 Bruxelles (numéro d'entreprise 0264.814.354, RPM Bruxelles), dénommée ' Enabel ' suite à l'entrée en vigueur de la loi du 23 novembre 2017 portant modification du nom de la Coopération technique belge et définition des missions et du fonctionnement de Enabel, Agence belge de Développement.
- 1.2. Enabel se voit confier l'exclusivité de l'exécution, tant en Belgique qu'à l'étranger, des tâches de service public en matière de coopération bilatérale directe avec des pays partenaires. En outre, elle peut exécuter d'autres missions de coopération à la demande d'organismes d'intérêt public et développer des actions propres qui contribuent à ses objectifs.
- 1.3. Pour ce marché public Enabel, au Burkina Faso, est représenté par

Nom	Fonction
Joost NOORDHOLLAND DE JONG	Directeur Pays

2. REGLES REGISSANT CE MARCHE PUBLIC

- 2.1. Ce marché public est régi, entre autres, par les dispositions suivantes :
 - (a) La loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;
 - (b) L'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;
 - (c) L'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;
 - (d) La loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions ;
 - (e) Les Circulaires du Premier ministre en matière de marchés publics ;
 - (f) La Politique d'Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019 ;
 - (g) La Politique d'Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019.

Toutes les réglementations belges relatives aux marchés publics peuvent être consultées sur le site <https://bosa.belgium.be/fr/themes/marches-publics> ;

Le code de conduite d'Enabel et les politiques mentionnées ci-dessus peuvent être consultés sur le site web d'Enabel à l'adresse <https://www.enabel.be/who-we-are/integrity/>.

- 2.2. Toute la réglementation belge sur les marchés publics peut être consultée sur <https://bosa.belgium.be/fr/themes/marches-publics> ;

Le code éthique et les politiques d'Enabel mentionnées ci-dessus sur le site web d'Enabel via <https://www.enabel.be/fr/qui-sommes-nous/integrite/>.

3. DROIT APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPETENTS

- 3.1. Ce marché public doit être exécuté et interprété conformément au droit belge. En cas de conflit concernant l'interprétation, l'application ou l'exécution de ce cahier spécial des charges, les parties tenteront d'abord toutes les possibilités de conciliation. Sauf en cas d'urgence, les parties éviteront tout recours judiciaire sans notification préalable.
- 3.2. En cas de litige, la correspondance doit (également) être envoyée à l'adresse suivante :

Enabel S.A.
Global Procurement Services
A l'attention de Mme. Laura Jacobs
Rue Haute 147
1000 Bruxelles
Belgique
- 3.3. Tout litige concernant ce marché public relève de la compétence exclusive des tribunaux de Bruxelles. Le français ou le néerlandais sont les langues de procédure.

2 OBJET ET PORTEE DU MARCHE PUBLIC

1. NATURE DU MARCHE

- 1.1. Ce marché public est un contrat de fourniture pour l'achat de biens relatifs à la : **Fourniture, livraison et installation d'équipements médico-techniques pour les districts sanitaires de Boromo et de Houndé.**
- 1.2. Les fournitures requises dans le cadre de ce marché public relèvent du code(s) CPV :
 - (a) 33000000-0 : Matériels médicaux, pharmaceutiques et produits de soins personnels.

2. LOTS

- 2.1. Ce marché public comprend **3 (trois)** lots, chacun desquels est indivisible.
- 2.2. Le soumissionnaire peut soumettre une offre pour un, plusieurs ou tous les lots.
- 2.3. Une offre pour une partie d'un lot est irrecevable.
- 2.4. Les lots sont les suivants :

Titre du lot	Description du lot
Lot 1	Fourniture, livraison et installation de matériel médico technique pour le bloc opératoire du CMA de Boromo
Lot 2	Fourniture, livraison et installation de matériel médico technique pour la maternité/ centre unique de prise en charge des VBG du CMA de Boromo
Lot 3	Fourniture, livraison et installation de matériel médico technique pour la maternité du CMA de Houndé

- 2.5. Le pouvoir adjudicateur limite le nombre de lots qui peuvent être attribués à un seul soumissionnaire à 01 lot par soumissionnaire.
- 2.6. Dans ses offres pour plusieurs lots, le soumissionnaire ne peut pas présenter des rabais ou Propositions d'amélioration de son offre pour le cas où ces mêmes lots lui seraient attribués.
- 2.7. **Le marché sera attribué lot par lot, mais le pouvoir adjudicateur choisira la solution globale la plus avantageuse.**

3. POSTES

- 3.1. Chaque lot de ce marché public consiste en les articles énumérés à la clause **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** du chapitre 8 Formulaire - Formulaire d'offre - Prix.
- 3.2. Ces articles sont regroupés pour former un seul lot. Les offres partielles pour des articles individuels ne sont pas autorisées ; le soumissionnaire doit soumettre une offre pour tous les articles du lot.

4. DUREE DU MARCHÉ PUBLIC

- 4.1. Ce marché public prend cours **lors de la notification de l'attribution** et se termine à **l'achèvement de l'exécution** (la clause 15 du chapitre 4 Conditions contractuelles particulières).
- 4.2. Ce marché public **NE PEUT PAS** être reconduit.

5. VARIANTES

- 5.1. Les variantes **ne sont PAS** permises. Chaque soumissionnaire peut soumettre une seule offre, et aucune variante ne sera acceptée.

6. OPTIONS

- 6.1. Le soumissionnaire **ne peut PAS** introduire d'options. Les options libres sont interdites. Toute option proposée sera rejetée.

3 PROCEDURE

SECTION (A) - INSTRUCTIONS GENERALES DE LA PROCEDURE

1. MODE DE PASSATION

Le présent marché public est attribué par le biais d'une **procédure ouverte**, conformément à l'article 36 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics.

2. PUBLICATION

Le présent marché fait l'objet d'une publication

2.1. Les plateformes officielles suivantes :

(a) Le Bulletin des Adjudications Belges (<https://www.publicprocurement.be/bda>).

2.2. Les plateformes suivantes :

(a) Site web d'Enabel (www.enabel.be) ;

(b) Site web de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques).

3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

3.1. Gestionnaire du marché public

L'attribution de ce marché public est coordonnée par :

Synthia KONVOLBO

Acheteuse publique

synthia.konvolbo@enabel.be

Tous les contacts entre le pouvoir adjudicateur et les (potentiels) soumissionnaires concernant ce marché public doivent passer exclusivement par ce contact. Toute autre forme de contact avec le pouvoir adjudicateur à propos de ce marché public est interdite, sauf disposition contraire prévue dans ce cahier spécial des charges.

3.2. Demande de clarifications

Les (potentiels) soumissionnaires ont jusqu'au **douzième jour** (inclus) avant la date limite pour l'introduction des offres pour poser des questions concernant ce cahier spécial des charges et le marché. Toutes les questions doivent être adressées par écrit au gestionnaire mentionné à la clause 3.1 (synthia.konvolbo@enabel.be), Cc à Mme Valérie KOUAKOU, Experte en contractualisation, valerie.kouakou@enabel.be et seront traitées dans l'ordre dans lequel elles ont été reçues.

Conformément à l'article 81 de l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, le soumissionnaire est tenu de signaler immédiatement toute lacune, erreur ou omission dans les documents du marché qui rend impossible l'établissement de son prix ou la comparaison des offres, au plus tard dix jours avant la date ultime de réception des offres.

Aucune information ne sera communiquée sur l'évolution de la procédure avant la notification de la décision d'attribution.

3.3. Publication des clarifications et/ou modifications du cahier spécial des charges

Un aperçu complet des questions et réponses, ainsi que des éventuelles modifications à ce cahier spécial des charges, sera disponible au **dixième jour** avant la date limite pour l'introduction des offres, au plus tard.

Ces mises à jour seront publiées sur les mêmes plateformes que celles mentionnées à la clause 2.

Le soumissionnaire doit soumettre son offre après avoir lu et pris en compte toutes les corrections apportées au cahier spécial des charges qui sont publiées ou qui lui sont envoyées par courrier électronique. Pour ce faire, lorsque le soumissionnaire a téléchargé le cahier spécial des charges, il est fortement recommandé qu'il communique ses coordonnées au gestionnaire du marché public mentionné à la clause 3.1 et demande des informations sur toute modification ou information complémentaire.

Conformément à l'article 81 de l'Arrêté Royal du 18 avril 2017, le soumissionnaire est tenu de dénoncer immédiatement toute lacune, erreur ou omission dans les documents du marché qui rende impossible l'établissement de son prix ou la comparaison des offres, au plus tard dans un délai de 20 jours avant la date limite de réception des offres.

SECTION (B) - INSTRUCTIONS POUR LA PREPARATION DES OFFRES

4. DUREE DE VALIDITE DE L'OFFRE

Les soumissionnaires restent liés par leur offre pendant un délai de **120 (cent vingt jours.) jours calendrier**, à compter de la date limite de réception des offres.

5. DONNEES A MENTIONNER DANS L'OFFRE

- 5.1. L'attention des soumissionnaires est attirée sur les principes généraux édictés au titre 1 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et qui sont applicables à la présente procédure de passation.
- 5.2. L'offre et toutes les annexes à l'offre doivent être rédigés en :
 - (a) français.
- 5.3. Par le dépôt de son offre, le soumissionnaire renonce automatiquement à ses conditions générales ou particulières de vente, même si celles-ci sont mentionnées dans l'une ou l'autre annexe à son offre.
- 5.4. Le soumissionnaire doit indiquer clairement dans son offre quelle information est confidentielle et/ou se rapporte à des secrets techniques ou commerciaux et ne peut donc pas être divulguée par le pouvoir adjudicateur.
- 5.5. Le soumissionnaire est tenu d'utiliser les formulaires joints en annexe :
 - (a) Fiche d'identification (voir la clause 1 du chapitre 8 Formulaires) ;
 - (b) Formulaire d'offre - Prix (voir la clause **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** du chapitre 8 Formulaires)
 - (c) Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion (voir la clause 3 du chapitre 8 Formulaires).

A défaut d'utiliser ces formulaires, le soumissionnaire supporte l'entière responsabilité de la parfaite concordance entre les documents qu'il a utilisés et les formulaires.

- 5.6. Le soumissionnaire joint également à son offre :

- (a) Tous les documents demandés dans le cadre de la sélection qualitative (voir la clause 13 et 6 Dossier de sélection) et des critères d'attribution (voir la clause 15) ;
 - (b) Le détail des prix proposés, en indiquant pour chaque poste les différents éléments inclus dans le prix et les taxes applicables ;
 - (c) Les statuts ainsi que tout autre document utile prouvant le mandat du (des) signataire(s).
- 5.7. Lorsque l'offre est déposée par un groupement d'opérateurs économiques, l'offre doit contenir une copie des documents suivants pour chaque participant au groupement :
- (a) Fiche d'identification (voir la clause 1 du chapitre 8 Formulaire) ;
 - (b) Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion (voir la clause 3 du chapitre 8 Formulaire) ;
 - (c) Les statuts ainsi que tout autre document utile prouvant le mandat du (des) signataire(s) ;
 - (d) L'accord d'association signé par chaque participant, indiquant clairement le ou la représentant-e de l'association.
- 5.8. Conformément à l'article 73 de l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, si un opérateur économique souhaite recourir aux capacités d'autres entités (notamment des sous-traitants ou des filiales indépendantes) en ce qui concerne les critères relatifs à la capacité économique et financière et les critères relatifs aux capacités techniques et professionnelles (voir la clause 13 et 6 Dossier de sélection), il apporte au pouvoir adjudicateur la preuve qu'il disposera des moyens nécessaires, notamment en produisant l'engagement de ces entités à cet effet.

6. DEVISE DE L'OFFRE

Tous les prix mentionnés dans le formulaire d'offre doivent être obligatoirement libellés en **Francs CFA (XOF)**, arrondis à deux chiffres après la virgule.

7. DETERMINATION DES PRIX

- 7.1. Le présent marché est un marché à prix global, ce qui signifie que le prix global est forfaitaire et couvre l'ensemble des travaux / fournitures / services du marché. Le prix global sera, si nécessaire, calculé sur la base d'une ventilation du prix forfaitaire. Dans ce cas, un prix forfaitaire sera indiqué pour chaque poste de la ventilation détaillée. Le prix global sera calculé en additionnant les différents prix forfaitaires pour tous ces postes.
- 7.2. En application de l'article 37 de l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, le pouvoir adjudicateur peut effectuer toutes les vérifications sur pièces comptables et tous contrôles sur place de l'exactitude des indications fournis dans le cadre de la vérification des prix.

8. ÉLÉMENTS INCLUS DANS LE PRIX

- 8.1. Le soumissionnaire est censé avoir inclus dans ses prix tant unitaires que globaux tous les frais et impositions généralement quelconques inhérents à l'exécution du marché, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée. Le taux de TVA est indiqué séparément, si applicable.

Sont notamment inclus dans les prix :

- (a) Les emballages, sauf si ceux-ci restent la propriété du soumissionnaire, les frais de chargement, de transbordement et de déchargement intermédiaire, de transport, d'assurance et de dédouanement ;

- (b) Le déchargement, le déballage et la mise en place au lieu de livraison, à condition que les documents du marché mentionnent le lieu exact de livraison et les moyens d'accès ;
- (c) La documentation relative à la fourniture et éventuellement exigée par le pouvoir adjudicateur ;
- (d) Le montage et la mise en service ;
- (e) La formation nécessaire à l'usage ;
- (f) Le cas échéant, les mesures imposées par la législation en matière de sécurité et de santé des travailleurs lors de l'exécution de leur travail ;
- (g) Les droits de douane et d'accise.

8.2. Tous les prix sont basés sur **Incoterms® 2020 : DDP (Delivery Duty Paid)**.

SECTION (C) - INTRODUCTION DES OFFRES

9. INTRODUCTION DES OFFRES

- 9.1. Sans préjudice des variantes éventuelles, le soumissionnaire ne peut remettre qu'une seule offre par lot.
- 9.2. Le soumissionnaire introduit son offre de la manière suivante : L'offre sera rédigée **en un (01) exemplaire**.

L'original doit être soumis en version papier. La seconde « **copie** » doit être soumise en un ou plusieurs fichiers **PDF sur clé USB**. En cas de divergence, l'original prévaut.

L'offre y compris ses annexes, ainsi que tous les documents d'accompagnement doivent être numérotés et signés (**signature manuscrite originale**) par le soumissionnaire ou son mandataire. Il en va de même de toute surcharge, rature ou mention qui y serait apportée. Le mandataire doit faire apparaître qu'il est autorisé à engager le soumissionnaire. Si le soumissionnaire est une société / association sans personnalité juridique, constituée de personnes physiques ou morales distinctes (association momentanée), l'offre doit être signée par chacune de ces personnes.

L'original et les « copies » signés et datés seront envoyés à l'adresse ci-dessous sous enveloppe scellée portant la mention « **OFFRE** », et le numéro du cahier spécial des charges (**BFA23002-10044**) **Fourniture, livraison et installation d'équipements médico-techniques pour les districts sanitaires de Boromo et de Houndé.**
À l'attention de : **Synthia KONVOLBO, Acheteuse publique.**

- 9.3. **L'offre doit être introduit avant le 08 septembre 2026, à 12h00 (GMT),** de l'une des manières suivantes :
 - (a) Par la poste (envoi normal ou recommandé) Dans ce cas, le pli scellé est glissé dans une seconde enveloppe fermée adressée à :

Enabel au Burkina Faso Quartier Zone du Bois (Maison en face de l'entrée de la Croix Rouge) Ouagadougou, Burkina Faso
 - (b) Par remise contre accusé de réception : Le service est accessible, tous les jours ouvrables, pendant les heures de bureau : de 9h. à 12h. et de 13 h. à 17 h. - voir adresse mentionnée à cette clause 9.3 (a).
- 9.4. **Le pouvoir adjudicateur attire l'attention des soumissionnaires sur le fait que l'envoi d'une offre par courrier électronique ne répond pas aux conditions de cette clause 9. Les offres envoyées par courrier électronique seront rejetées.**

10. SIGNATURE DES OFFRES

- 10.1. **L'offre et tous les documents qui l'accompagnent doivent être numérotés et signés (signature manuscrite originale) par le soumissionnaire ou son représentant.** Il en va de même pour toute modification, suppression ou annotation apportée à ce document. Le représentant doit clairement indiquer qu'il est habilité à engager le soumissionnaire.
- 10.2. Les signatures sont émises par la ou les personne(s) compétente(s) ou mandatée(s) à engager le soumissionnaire. Cette disposition s'applique à chaque participant lorsque l'offre est déposée par un groupement d'opérateurs économiques (consortium). Ces participants sont solidairement responsables.
- 10.3. Lorsque le rapport de dépôt est signé par un mandataire, celui-ci mentionne clairement son (ses) mandant(s). Le mandataire joint l'acte électronique authentique ou sous seing privé qui lui accorde ses pouvoirs ou une copie scannée de la procuration.

11. DATE LIMITE D'INTRODUCTION ET OUVERTURE DES OFFRES

- 11.1. Les offres doivent être en possession du pouvoir adjudicateur avant le **08 septembre 2026 à 12h00 (GMT)**.
- 11.2. La séance d'ouverture des offres aura lieu à huis clos à l'adresse indiquée à la clause 9 pour le dépôt des offres.

SECTION (D) - SELECTION, ATTRIBUTION & CONCLUSION

12. MOTIFS D'EXCLUSION

- 12.1. Les motifs d'exclusion obligatoires et facultatifs sont renseignés en annexe du présent cahier Spécial des charges.
- 12.2. Par l'introduction de la déclaration en annexe de ce cahier spécial des charges lors du dépôt de son offre, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion figurant aux articles 67 à 70 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, ni aux articles 61 à 64 de l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques.
- 12.3. Les motifs d'exclusion sont applicables à tous les participants qui, en tant que groupement d'opérateurs économiques, déposent ensemble une offre, et aux tiers (notamment des sous-traitants ou des filiales indépendantes) à la capacité desquels il est fait appel en ce qui concerne les critères relatifs à la capacité économique et financière et les critères relatifs aux capacités techniques et professionnelles (voir la clause 13 et 6 Dossier de sélection), conformément à l'article 73, § 1 de l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques.
- 12.4. Le pouvoir adjudicateur demandera au soumissionnaire, si nécessaire, à tout moment de la procédure, de fournir tout ou partie des documents justificatifs, si cela est nécessaire pour assurer le bon déroulement de la procédure. À cette fin, il demandera au soumissionnaire concerné par les moyens les plus rapides et endéans le délai qu'il détermine de fournir les renseignements ou documents permettant de vérifier sa situation personnelle. Le soumissionnaire n'est pas tenu de présenter des documents justificatifs ou d'autres pièces justificatives lorsque et dans la mesure où le pouvoir adjudicateur a la possibilité d'obtenir directement les certificats ou les informations pertinentes en accédant à une base de données nationale gratuite dans un État membre.

- 12.5. Le soumissionnaire peut joindre ces documents directement à son offre. Si le soumissionnaire ne transmet pas le ou les documents demandés dans le délai fixé, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'exclure le soumissionnaire.
- 12.6. Il est vivement conseillé aux soumissionnaires de ne pas attendre la demande du pouvoir adjudicateur et de demander le plus rapidement possible auprès des autorités compétentes du pays dans lequel ils sont établis, les documents qu'ils n'auraient pas joints à leur offre. En effet, les délais pour l'obtention de certains documents peuvent être longs.
- 12.7. Le pouvoir adjudicateur demandera lui-même les renseignements ou documents qu'il peut obtenir gratuitement par des moyens électroniques auprès des services qui en sont les gestionnaires. C'est le cas pour les soumissionnaires belges (via la plateforme Telemarc), sauf pour l'extrait de casier judiciaire qui doit être demandé par le soumissionnaire lui-même.
- 12.8. À l'exception des motifs d'exclusion relatifs aux dettes fiscales et sociales, le soumissionnaire qui se trouve dans l'une des situations d'exclusion obligatoires ou facultatives peut prouver d'initiative qu'il a versé ou entrepris de verser une indemnité en réparation de tout préjudice causé par l'infraction pénale ou la faute, clarifié totalement les faits et circonstances en collaborant activement avec les autorités chargées de l'enquête et pris des mesures concrètes de nature technique et organisationnelle et en matière de personnel propres à prévenir une nouvelle infraction pénale ou une nouvelle faute.
- 12.9. **Conflits d'intérêts – Tourniquet (Article 51 de l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques)**
Sans préjudice des articles 6 et 69, alinéa 1er, 5°, de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, un conflit d'intérêts inclut également toute situation de " tourniquet ". Cela se produit lorsqu'une personne physique ayant précédemment travaillé pour un pouvoir adjudicateur — que ce soit comme collaborateur interne, dans un lien hiérarchique, en tant que fonctionnaire, officier public ou sous toute autre capacité liée au pouvoir adjudicateur — intervient ultérieurement dans le cadre d'un marché public attribué par ce même pouvoir adjudicateur. Un conflit d'intérêts survient lorsqu'il existe un lien entre les activités précédemment effectuées par la personne pour le pouvoir adjudicateur et les activités réalisées dans le cadre du marché attribué.

13. SELECTION QUALITATIVE

- 13.1. Au moyen des documents demandés dans le 'Dossier de sélection' (6 Dossier de sélection), le soumissionnaire est tenu de démontrer qu'il est suffisamment capable de mener à bien le présent marché public.
- 13.2. Seules les offres des soumissionnaires qui satisfont aux critères de sélection sont prises en considération pour participer à la comparaison des offres sur la base des critères d'attribution repris à la clause 15, dans la mesure où ces offres sont régulières.
- 13.3. Pour remplir les critères relatifs à la capacité économique et financière et les critères relatifs aux capacités techniques et professionnelle, le soumissionnaire peut avoir recours à la capacité de :
- (a) Tous les participants qui, en tant que groupement d'opérateurs économiques, déposent ensemble une offre.
- 13.4. Pour tous ces participants ou entités, le pouvoir adjudicateur doit vérifier l'absence de motifs d'exclusion.
- 13.5. Conformément à l'article 73 de l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, si un opérateur économique souhaite recourir aux capacités d'autres entités (notamment des sous-traitants ou des filiales indépendantes) en ce qui concerne les critères relatifs à la capacité économique et financière et les critères relatifs aux capacités techniques et professionnelles, il apporte au pouvoir adjudicateur la preuve qu'il disposera des moyens nécessaires, notamment en produisant l'engagement de ces entités à cet effet.

✓ **Agrément**

Le soumissionnaire joindra à son offre, un agrément technique en cours de validité délivrée par le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique. **L'agrément technique sera de catégorie A (A1, A2, A3, A4)** délivré par le Ministère de la Santé du Burkina (voir également point 1 « Agrément »).

En cas d'association/société momentanée, l'offre doit préciser le rôle de chaque membre et un chef de file doit être désigné. Au minimum le chef de file doit présenter l'agrément détaillée ci-dessus. L'ensemble des membres restent néanmoins solidairement responsable vis-à-vis du pouvoir adjudicateur.

NB : L'incapacité du soumissionnaire à fournir l'agrément précité constitue un motif de rejet de son offre.

✓ **Expériences de marchés similaires**

Le soumissionnaire doit joindre à son offre la liste des principales livraisons de nature et de complexité comparable (**min. 2 livraisons similaires pour chaque lot concerné par l'offre**) qui **ont été menées à bien au cours des 5 dernières années**, en précisant le montant et les dates pertinentes, ainsi que les organismes publics ou privés pour le compte desquels elles ont été effectuées, démontrant que le soumissionnaire dispose de l'expérience suffisante pour mener à bien le marché.

- **Pour le lot 1** : Le montant total minimum cumulé des livraisons de nature et de complexité comparable au cours des 5 dernières années doit être **au moins égal à 100.000.000 Francs CFA.**
- **Pour le lot 2** : Le montant total minimum cumulé des livraisons de nature et de complexité comparable au cours des 5 dernières années doit être **au moins égal à 60.000.000 Francs CFA.**
- **Pour le lot 3** : Le montant total minimum cumulé des livraisons de nature et de complexité comparable au cours des 5 dernières années doit être **au moins égal à 18.000.000 Francs CFA.**

Documents à joindre :

- Une liste des références techniques reprenant les marchés similaires avec les montants y correspondant (voir formulaire au point 9 « Liste des livraisons similaires).
- Pour chaque référence, joindre **les copies des contrats et des certificats de bonne exécution** (PV de réception) et tout document justificatif (contrats, factures, etc.) approuvé par l'entité qui a attribué le marché.

NB : Seules les offres des soumissionnaires qui satisfont aux critères de sélection sont prises en considération pour participer à la comparaison des offres sur la base des critères d'attribution repris ci-dessous, dans la mesure où ces offres sont régulières.

14. MODALITES D'EXAMEN DES OFFRES ET REGULARITE DES OFFRES

14.1. Avant de procéder à l'évaluation et à la comparaison des offres, le pouvoir adjudicateur examine leur régularité.

Les offres doivent être établies de manière telle que le pouvoir adjudicateur puisse faire son choix sans entrer en négociation avec le soumissionnaire. Pour cette raison, et afin de pouvoir juger les offres sur pied d'égalité, il est fondamental que les offres soient entièrement conformes aux dispositions de ce cahier spécial des charges, tant au plan formel que matériel.

Les offres substantiellement irrégulières sont exclues.

- 14.2. Constitue une irrégularité substantielle celle qui est de nature à donner un avantage discriminatoire au soumissionnaire, à entraîner une distorsion de concurrence, à empêcher l'évaluation de l'offre du soumissionnaire ou la comparaison de celle-ci aux autres offres, ou à rendre inexistant, incomplet ou incertain l'engagement du soumissionnaire à exécuter le marché dans les conditions prévues.

Sont réputées substantielles notamment les irrégularités suivantes :

- (a) le non-respect du droit environnemental, social ou du travail, pour autant que ce non-respect soit sanctionné pénalement
 - (b) le non-respect des exigences visées aux articles 38, 42, 43, § 1, 44, 48, § 2, clause 1, 54, § 2, 55, 83 et 92 de l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et par l'article 14 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, pour autant qu'ils contiennent des obligations à l'égard des soumissionnaires
 - (c) le non-respect des exigences minimales et des exigences qui sont indiquées comme substantielles dans les documents du marché
 - (d) les offres qui ne comportent pas de signature manuscrite originale sur le formulaire d'offre
- 14.3. Le pouvoir adjudicateur déclare également nulle l'offre qui est affectée de plusieurs irrégularités non substantielles qui, du fait de leur cumul ou de leur combinaison, sont de nature à avoir les mêmes effets que décrits ci-dessus (conformément à l'article 76 de l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques).

15. CRITERES D'ATTRIBUTION

- 15.1. Le pouvoir adjudicateur choisira l'offre régulière qu'il juge économiquement la plus avantageuse en tenant compte des critères suivants :

Critère d'attribution	Pondération du critère (%)	Évaluation ou formule du critère
PRIX	100	$\text{Points offre A} = \frac{\text{Montant offre le moins disant}}{\text{Montant offre A}} * 100$

- 15.2. Les scores des critères d'attribution seront totalisés. Ce marché public sera attribué au soumissionnaire ayant obtenu le score final le plus élevé, sous réserve que le pouvoir adjudicateur vérifie l'exactitude des déclarations sur l'honneur soumises par le soumissionnaire.

16. ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC

- 16.1. Chaque lot de ce marché public sera attribué au soumissionnaire ayant soumis l'offre économiquement la plus avantageuse pour le lot concerné.
- 16.2. Conformément à l'article 85 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, le pouvoir adjudicateur n'est pas tenu d'attribuer le marché. Le pouvoir adjudicateur peut choisir soit de ne pas attribuer le marché public, soit de recommencer la procédure, si nécessaire, via une autre procédure de passation.
- 16.3. Le pouvoir adjudicateur se réserve également le droit de n'attribuer que certains lots et de décider que les autres lots feront l'objet d'un ou de plusieurs nouveaux marchés, au besoin suivant une autre procédure de passation en application de l'article 58, § 1, troisième alinéa de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics.

17. CONCLUSION DU CONTRAT

- 17.1. Conformément à l'article 88 de l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, le marché a lieu par la notification au soumissionnaire choisi de l'approbation de son offre.
- 17.2. La notification est effectuée par les plateformes électroniques ou par courrier électronique, et, le même jour, par envoi recommandé.
- 17.3. Le contrat intégral consiste dès lors en les documents suivants :
- (a) Le présent cahier spécial des charges et ses annexes ;
 - (b) L'offre approuvée et toutes ses annexes ;
 - (c) La lettre recommandée portant notification de la décision d'attribution ;
 - (d) Le cas échéant, les documents éventuels ultérieurs, acceptés et signés par les deux parties.
- 17.4. Dans un objectif de transparence, Enabel s'engage à publier annuellement une liste des attributaires de ses marchés. Par l'introduction de son offre, l'adjudicataire du marché se déclare d'accord avec la publication du titre du contrat, la nature et l'objet du contrat, son nom et localité, ainsi que le montant du contrat.

4 CONDITIONS CONTRACTUELLES PARTICULIERES

Le présent chapitre de ce cahier spécial des charges contient les clauses particulières applicables au présent marché public par dérogation aux « Règles générales d'exécution des marchés publics » de l'arrêté royal du 14 janvier 2013 (arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics), ci-après « RGE » ou qui complètent ou précisent celui-ci. Les articles indiqués ci-dessus (entre parenthèses) renvoient aux articles des « RGE ». En l'absence d'indication, les dispositions pertinentes des « RGE » sont intégralement d'application.

Dans ce cahier spécial des charges, il est dérogé à l'article suivant des « RGE » :

Article 26 - Le cautionnement peut être constitué par l'intermédiaire d'un établissement ayant son siège social dans l'un des pays de destination des fournitures. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou de refuser la constitution de ce cautionnement par l'intermédiaire de cet établissement. Le soumissionnaire indique le nom et l'adresse de cet établissement dans son offre. Cette dérogation vise à offrir aux soumissionnaires locaux potentiels la possibilité de présenter une offre. Cette mesure est rendue indispensable par les exigences spécifiques de ce marché public.

SECTION (A) - GENERAL

1. UTILISATION DES MOYENS ELECTRONIQUES (ART. 10)

L'utilisation des moyens électroniques pour les échanges durant l'exécution du marché est permise sauf indication contraire dans ce cahier spécial des charges.

Dans ces cas, les notifications du pouvoir adjudicateur seront envoyées à l'adresse ou au siège social mentionné dans l'offre.

2. FONCTIONNAIRE DIRIGEANT (ART. 11)

- 2.1. Le fonctionnaire dirigeant pour ce marché public est **M. Antoine NYAMBRE, Project Manager -LASSO SANTE**, courriel : antoine.nyambre@enabel.be. Le fonctionnaire dirigeant est responsable du suivi de l'exécution du marché.
- 2.2. Une fois le marché conclu, le fonctionnaire dirigeant est l'interlocuteur principal de l'adjudicataire. Toute la correspondance et toutes les questions concernant l'exécution du marché lui seront adressées, sauf mention contraire expresse dans ce cahier spécial des charges.
- 2.3. Le fonctionnaire dirigeant a pleine compétence pour ce qui concerne le suivi de l'exécution du marché, y compris la délivrance d'ordres de service, l'établissement de procès-verbaux et d'états des lieux, l'approbation des fournitures, des états d'avancements et des décomptes. Il peut ordonner toutes les modifications au marché qui se rapportent à son objet et qui restent dans ses limites.
- 2.4. Ne font toutefois pas partie de sa compétence : la signature d'avenants ainsi que toute autre décision ou accord impliquant une dérogation aux clauses et conditions essentielles du marché. Pour de telles décisions, le pouvoir adjudicateur est représenté comme stipulé à la clause 1 du chapitre 1 Généralités.
- 2.5. Le fonctionnaire dirigeant n'est en aucun cas habilité à modifier les modalités (p. ex., délais d'exécution, ...) du contrat, même si l'impact financier devait être nul ou négatif. Tout engagement, modification ou accord dérogeant aux conditions stipulées dans ce cahier spécial des charges et qui n'a pas été notifié par le pouvoir adjudicateur doit être considéré comme nul.

3. CONFIDENTIALITE (ART. 18)

- 3.1. Les adjudicataires qui, au cours de l'exécution du marché, reçoivent des informations, des documents ou des données de quelque nature que ce soit classés comme confidentiels et se rapportant, en particulier, à l'objet du marché, aux ressources nécessaires à son exécution et au fonctionnement des services du pouvoir adjudicateur, prennent les mesures nécessaires pour empêcher que ces informations, documents ou données ne soient divulgués à des tiers qui n'ont pas le droit d'en prendre connaissance.
- 3.2. Les adjudicataires qui, dans le cadre de l'exécution du marché, ont connaissance d'un dessin ou d'un modèle, d'un savoir-faire, d'une méthode ou d'une invention appartenant au pouvoir adjudicateur ou appartenant conjointement au pouvoir adjudicateur et à l'adjudicataire, s'abstiennent de toute communication à des tiers concernant ce dessin ou ce modèle, ce savoir-faire, cette méthode ou cette invention, à moins que ces éléments ne fassent l'objet du marché.

4. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

4.1. Traitement des données personnelles par le pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur s'engage à traiter les données à caractère personnel qui lui seront communiquées en réponse à cet appel d'offre avec le plus grand soin, conformément à la législation sur la protection des données personnelles (le Règlement général sur la protection des données, RGPD). Dans les cas où la loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel contient des exigences plus strictes, le pouvoir adjudicateur agira conformément à cette législation.

4.2. Traitement des données personnelles par l'adjudicataire

Si durant l'exécution du marché, l'adjudicataire traite des données à caractère personnel du pouvoir adjudicateur ou en exécution d'une obligation légale, les dispositions suivantes sont d'application.

Pour tout traitement de données personnelles effectué en relation avec ce marché, l'adjudicataire est tenu de se conformer au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après "RGPD") ainsi qu'à la loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il se conformera strictement aux obligations du RGPD pour tout traitement de données personnelles effectué en lien avec ce marché.

Compte tenu du marché il est à considérer que le pouvoir adjudicateur et l'adjudicataire seront chacun et ce, individuellement, responsables du traitement.

5. DROITS INTELLECTUELS (ART. 19 A 23)

- 5.1. Le pouvoir adjudicateur **acquiert** les droits de propriété intellectuelle nés, mis au point ou utilisés à l'occasion de l'exécution du marché.
- 5.2. Sans préjudice de la clause 5.1 et sauf disposition contraire dans les documents du marché, lorsque l'objet de celui-ci consiste en la création, la fabrication ou le développement de dessins et modèles, de signes distinctifs, le pouvoir adjudicateur en acquiert la propriété intellectuelle, ainsi que le droit de les déposer, de les faire enregistrer et de les faire protéger.
- 5.3. En ce qui concerne les noms de domaine créés à l'occasion d'un marché, le pouvoir adjudicateur acquiert également le droit de les enregistrer et de les protéger, sauf disposition contraire dans les documents du marché.

6. CAUTIONNEMENT (ART. 25 A 33)

6.1. Champ d'application et montant (Art. 25)

Le cautionnement est une exigence pour ce marché public et est fixé à **5 %** de la valeur totale de chaque lot, hors TVA. Le montant ainsi obtenu est arrondi à la dizaine d'euro supérieure.

6.2. Nature du cautionnement (Art. 26)

Le cautionnement peut être constitué conformément aux dispositions légales et réglementaires, soit en numéraire, ou en fonds publics, soit sous forme de cautionnement collectif. Le cautionnement peut également être constitué par une garantie accordée par un établissement de crédit satisfaisant au prescrit de la législation relative au statut et au contrôle des établissements de crédit ou par une entreprise d'assurances satisfaisant au prescrit de la législation relative au contrôle des entreprises d'assurances et agréée pour la branche 15 (caution).

Par dérogation à l'article 26 des « RGE », le cautionnement peut être établi via un établissement dont le siège social se situe dans un des pays de destination des fournitures. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non la constitution du cautionnement via cet établissement. Le soumissionnaire mentionnera le nom et l'adresse de cet établissement dans l'offre.

La dérogation est motivée pour laisser l'opportunité aux éventuels soumissionnaires locaux d'introduire offre. Cette mesure est rendue indispensable par les exigences particulières du marché.

6.3. Délai de constitution du cautionnement (Art. 27)

L'adjudicataire doit, dans les trente jours calendrier suivant le jour de la conclusion du marché, justifier la constitution du cautionnement.

Le délai de trente jours calendrier visé ci-avant est suspendu pendant la période de fermeture de l'entreprise de l'adjudicataire pour les jours de vacances annuelles payées et les jours de repos compensatoires prévus par voie réglementaire ou dans une convention collective de travail obligatoire.

6.4. Constitution du cautionnement (Art. 27)

Le cautionnement est constitué par l'adjudicataire de l'une des façons suivantes :

- (a) lorsqu'il s'agit de numéraire, par le virement du montant au numéro de compte de la Caisse des Dépôts et Consignations ([procédure de dépôt d'un cautionnement dans e-DEPO](#)), ou d'un organisme public remplissant une fonction similaire ;
- (b) lorsqu'il s'agit de fonds publics, par le dépôt de ceux-ci entre les mains du caissier de l'Etat au siège de la Banque nationale à Bruxelles ou dans l'une de ses agences en province, pour compte de la Caisse des Dépôts et Consignations, ou d'un organisme public remplissant une fonction similaire ;
- (c) lorsqu'il s'agit d'un cautionnement collectif, par le dépôt par un organisme exerçant légalement cette activité, d'un acte de caution solidaire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ou d'un organisme public remplissant une fonction similaire ;
- (d) lorsqu'il s'agit d'une garantie, par l'acte d'engagement de l'établissement de crédit ou de l'entreprise d'assurances.

6.5. Justification de constitution du cautionnement (Art. 27)

La justification de la constitution du cautionnement se donne, selon le cas, par la production au pouvoir adjudicateur :

- (a) soit du récépissé de dépôt de la Caisse des Dépôts et Consignations ou d'un organisme public remplissant une fonction similaire ;
- (b) soit d'un avis de débit remis par l'établissement de crédit ou l'entreprise d'assurances ;
- (c) soit de la reconnaissance de dépôt délivrée par le caissier de l'Etat ou par un organisme public remplissant une fonction similaire ;
- (d) soit de l'original de l'acte de caution solidaire visé par la Caisse des Dépôts et Consignations ou par un organisme public remplissant une fonction similaire ;
- (e) soit de l'original de l'acte d'engagement établi par l'établissement de crédit ou l'entreprise d'assurances accordant une garantie.

Ces documents, signés par le déposant, indiquent au profit de qui le cautionnement est constitué, son affectation précise par l'indication sommaire de l'objet du marché et de la référence des documents du marché, ainsi que le nom, le prénom et l'adresse complète de l'adjudicataire et éventuellement, du tiers qui a effectué le dépôt pour compte, avec la mention "bailleur de fonds" ou "mandataire", suivant le cas.

La preuve de la constitution du cautionnement doit être envoyée à l'adresse qui sera mentionnée dans la notification de la conclusion du marché.

6.6. Libération du cautionnement

Si le pouvoir adjudicateur accepte la réception, le cautionnement est libéré, même si l'adjudicataire n'a fait aucune demande en ce sens.

Le cautionnement est libérable en une fois après la réception provisoire de l'ensemble du marché.

SECTION (C) - DOCUMENTS DU MARCHÉ

7. CONFORMITE DE L'EXECUTION (ART. 34)

Les fournitures doivent être conformes sous tous les rapports aux documents du marché. Même en l'absence de spécifications techniques mentionnées dans les documents du marché, ils répondent en tous points aux règles de l'art.

SECTION (D) - MODIFICATIONS AU MARCHÉ PUBLIC

8. REMPLACEMENT DE L'ADJUDICATAIRE (ART. 38/3, °1)

8.1. Champ d'application

La clause peut être appliquée dans le cas où l'adjudicataire du marché serait dans l'impossibilité de continuer l'exécution du marché pour cause de résiliation (art. 61, 62 ou 62/1, °2 des « RGE ») ou de mise en œuvre d'une mesure d'office (art. 47 des « RGE »).

8.2. Nature de la modification

Par dérogation de l'article 47, § 2, °3 des « RGE », le pouvoir adjudicateur peut, dans tous les cas précités, attribuer immédiatement un nouveau marché pour compte au(x) sous-traitant(s) de l'adjudicataire déjà engagé(s) dans l'exécution du marché ou au soumissionnaire classé en deuxième position, pour tout ou partie du marché restant à exécuter, et ce sans entamer une nouvelle procédure de passation. Cet accord prendra la forme d'un avenant au contrat initial, à conclure entre le pouvoir adjudicateur et le nouvel adjudicataire.

8.3. Conditions dans lesquelles il peut être fait usage de la clause de réexamen

Pour autant qu'il(s) remplisse(nt) les critères de sélection ainsi que les critères d'exclusions repris dans le présent document, et s'il(s) peut(peuvent) satisfaire aux conditions initiales du marché, le pouvoir adjudicateur peut conclure un marché pour compte avec le(s) sous-traitant(s) de l'adjudicataire déjà engagé(s) dans l'exécution du marché. A cette fin, le pouvoir adjudicateur contacte le(s) sous-traitant(s) ou son(leurs) représentant(s), en lui (leur) demandant s'il(s) peut(peuvent) satisfaire aux conditions initiales du marché. Si le(s) sous-traitant(s) ne peut(peuvent) pas satisfaire aux conditions initiales, un marché pour compte peut être conclu à des conditions modifiées. Avant de conclure un tel marché modifié, le pouvoir adjudicateur vérifie si les nouvelles conditions sont toujours plus avantageuses que celles du soumissionnaire classé deuxième lors de l'évaluation des offres dans le cadre de la procédure d'attribution initiale. Si tel n'est pas le cas, le pouvoir adjudicateur procède à la conclusion d'un marché pour compte tel que visé au deuxième alinéa ci-dessous.

Si le pouvoir adjudicateur ne peut ou ne souhaite pas faire usage de la possibilité mentionnée à l'alinéa précédent, un marché pour compte peut être conclu avec le soumissionnaire qui a été classé deuxième lors de l'évaluation des offres dans le cadre de la procédure d'attribution initiale, pour autant qu'il remplisse les critères de sélection ainsi que les critères d'exclusions repris dans le présent document. A cette fin, le pouvoir adjudicateur contacte le soumissionnaire classé deuxième ou son représentant pour lui demander s'il consent au maintien de son offre. Si ledit soumissionnaire y consent sans réserve, le pouvoir adjudicateur procède à l'attribution et à la conclusion du marché.

Lorsque le soumissionnaire concerné ne consent pas au maintien des conditions de son offre initiale ou que l'offre modifiée ne demeure pas économiquement la plus avantageuse sur la base de l'évaluation des offres dans le cadre de la procédure d'attribution initiale (après exclusion de l'adjudicataire initial), le pouvoir adjudicateur :

- (a) soit s'adresse successivement, suivant l'ordre de classement, aux autres soumissionnaires réguliers. Dans ce cas également, le pouvoir adjudicateur contacte le soumissionnaire concerné ou son représentant pour lui demander s'il consent au maintien de son offre. Si ce soumissionnaire y consent sans réserve, le pouvoir adjudicateur procède à l'attribution et à la conclusion du marché.
- (b) soit demande simultanément à tous les autres soumissionnaires réguliers de revoir leur offre sur la base des conditions initiales du marché, et attribue et conclut le marché en fonction de l'offre devenue économiquement la plus avantageuse.

En tout état de cause, le pouvoir adjudicateur s'assure que la vérification de l'absence de motifs d'exclusion et du respect des critères de sélection s'effectue d'une manière impartiale et transparente, soit dans le cadre de la procédure d'attribution initiale, soit lors de la conclusion du marché pour compte, afin qu'aucun marché ne soit attribué à un soumissionnaire (ou à un sous-traitant) qui aurait dû être exclu ou qui ne remplit pas les critères de sélection. Les exigences minimales de la sélection qualitative peuvent, le cas échéant, être adaptées au prorata de la partie restante du marché, si le marché pour compte n'est conclu que pour une partie du marché restant à exécuter.

Le marché pour compte sera conclu au moyen d'un avenant au contrat initial, qui sera signé par le pouvoir adjudicateur et le nouvel adjudicataire. Si le marché a déjà été partiellement exécuté, cet avenant indiquera avec précision toutes les parties du marché qui doivent encore être exécutées. L'avenant indique également toutes les conditions modifiées par rapport à l'offre initiale de l'adjudicataire initial et par rapport à l'offre initiale du nouvel adjudicataire. Si nécessaire, l'avenant indique la méthode d'application des conditions initiales au reste du marché. Toutes les autres conditions énoncées dans les documents du marché (le cahier spécial des charges et l'offre initiale de l'adjudicataire initial ou du nouvel adjudicataire) restent applicables sans modification.

Si un marché pour compte est conclu, une copie de l'avenant relatif au marché à conclure est, par dérogation à l'article 47, § 3, troisième alinéa, des « RGE », envoyée à l'adjudicataire initial par courrier électronique. Si, à la suite de l'application d'une mesure d'office (article 47 des « RGE »), le prix du nouveau marché conclu pour compte dépasse le prix du marché initial, l'adjudicataire initial supporte les coûts supplémentaires.

9. REVISION DES PRIX (ART. 38/7)

Les révisions de prix ne sont pas autorisées dans le cadre de ce marché public.

10. INDEMNITES SUITE AUX SUSPENSIONS ORDONNEES PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR DURING L'EXECUTION (ART. 38/12)

- 10.1. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de suspendre l'exécution du marché pendant une période donnée, notamment parce qu'il estime que le marché ne peut pas être exécuté sans inconvénient à ce moment-là.
- 10.2. Le délai d'exécution est prolongé à concurrence du retard occasionné par cette suspension, pour autant que le délai contractuel ne soit pas expiré. Lorsque ce délai est expiré, une remise d'amendes pour retard d'exécution peut être consentie.
- 10.3. Lorsque les prestations sont suspendues sur la base de cette clause 10.3, l'adjudicataire est tenu de prendre, à ses frais, toutes les précautions nécessaires pour préserver les prestations déjà exécutées et les matériaux des dégradations pouvant provenir de conditions météorologiques défavorables, de vol ou d'autres actes de malveillance.
- 10.4. L'adjudicataire a droit à des dommages et intérêts pour les suspensions ordonnées par le pouvoir adjudicateur lorsque :
 - (a) la suspension dépasse au total un vingtième du délai d'exécution et au moins dix jours ouvrables ou quinze jours de calendrier, selon que le délai d'exécution est exprimé en jours ouvrables ou en jours de calendrier ;
 - (b) la suspension n'est pas due à des conditions météorologiques défavorables ou à d'autres circonstances auxquelles le pouvoir adjudicateur est resté étranger et qui, à la discrétion du pouvoir adjudicateur, constituent un obstacle à continuer l'exécution du marché à ce moment ;
 - (c) la suspension a lieu endéans le délai d'exécution du marché.

11. CIRCONSTANCES IMPREVISIBLES

- 11.1. L'adjudicataire n'a droit en principe à aucune modification des conditions contractuelles pour des circonstances quelconques auxquelles le pouvoir adjudicateur est resté étranger.
- 11.2. Une décision de l'Etat belge de suspendre la coopération avec le pays partenaire est considérée être des circonstances imprévisibles au sens du présent article. En cas de rupture ou de cessation des activités par l'Etat belge qui implique donc le financement de ce marché, Enabel mettra en œuvre les moyens raisonnables pour convenir d'un montant maximum d'indemnisation.

12. IMPOSITIONS AYANT UNE INCIDENCE SUR LE MONTANT DU MARCHE (ART. 38/8)

- 12.1. Pour le présent marché, une révision des prix résultant d'une modification des impositions est possible si le cas se présente en Belgique ou dans le pays d'exécution concerné par ce marché public, et ayant une incidence sur le montant du marché.
- 12.2. Une telle révision des prix n'est possible qu'à la double condition suivante :
 - (a) la modification est entrée en vigueur après le dixième jour précédant la date ultime fixée pour la réception des offres ; et

- (b) soit directement, soit indirectement par l'intermédiaire d'un indice, ces impositions ne sont pas incorporées dans la formule de révision prévue dans les documents du marché en application de l'article 38/7 des « RGE ».

12.3. En cas de hausse des impositions, l'adjudicataire doit établir qu'il a effectivement supporté les charges supplémentaires qu'il a réclamées et que celles-ci concernent des prestations inhérentes à l'exécution du marché.

En cas de baisse, il n'y a pas de révision si l'adjudicataire prouve qu'il a payé les impositions à l'ancien taux.

13. CONDITIONS D'INTRODUCTION (ART. 38/14 A 38/17)

13.1. Le pouvoir adjudicateur ou l'adjudicataire qui veut se baser sur une des clauses de réexamen telles que visées aux articles 38/9 à 38/12 des « RGE », doit dénoncer les faits ou les circonstances sur lesquels il se base, par écrit dans les trente jours de leur survenance ou de la date à laquelle l'adjudicataire ou le pouvoir adjudicateur aurait normalement dû en avoir connaissance.

13.2. L'adjudicataire ne peut invoquer l'application de l'une de ces clauses de réexamen, que s'il fait connaître de manière succincte au pouvoir adjudicateur l'influence de ces faits ou circonstances sur le déroulement et le coût du marché, dans le délai mentionné à la clause 13.1, que les faits ou circonstances soient ou non connus du pouvoir adjudicateur.

SECTION (F) - MODALITES D'EXECUTION

14. COMMANDES PARTIELLES (ART. 115)

14.1. L'exécution du marché public est subordonnée à la notification d'une ou plusieurs commandes.

14.2. Les quantités présumées mentionnées dans le formulaire de prix ne peuvent être exécutées qu'après la transmission d'un bon de commande à cet effet par le fonctionnaire dirigeant par courrier électronique.

15. DELAIS ET CLAUSES (ART. 116)

15.1. Les fournitures doivent être exécutées dans un délai de **120 (cent vingt) jours** calendrier, à compter du jour **suivant la réception de la lettre de notification de la conclusion du contrat.**

16. LIEU D'EXECUTION (ART. 118)

Les fournitures seront livrées à l'adresse suivante :

- **Lot 1 et Lot 2:** CMA de Boromo
- **Lot 3 :** CMA de Houndé et de Fara

Clé de répartition :

Lot 1 : Fourniture, livraison et installation de matériel médico technique pour le bloc opératoire du CMA de Boromo

N°	Désignation	Quantité
01	Armoires pour médicaments DIN	01
02	Aspirateur chirurgical + régulateur de tension	01
03	Aspirateur pour anesthésie + régulateur de tension	01
04	Aspirateur pour nouveau-né + régulateur de tension	01
05	Autoclave 150 litres	01
06	Adoucisseur + surpresseur	01
07	Bistouri électrique + régulateur de tension	01
08	Boite appendicite aigue	01
09	Boite césarienne	02
10	Boite complète d'hystérectomie	01
11	Boite complète de cerclage	01
12	Boite de pansement	04
13	Boite hernie	01
14	Boite laparotomie	01
15	Brancard	01
16	Capnographie + régulateur de tension	01
17	Chariot d'anesthésie + régulateur de tension	01
18	Chariots	01
19	Electro coagulateur + régulateur de tension	01
20	Escabots	03
21	Fauteuil roulants	01
22	Lampes baladeuses	03
23	Lampes opératoires/ scialytique (LED, articulées, réglables)	01
24	Lampe frontale	03
25	Laryngoscope	01
26	Lavabo chirurgical (Lavage de main avant le bloc)	03
27	Lavabo pour lavage des mains	02
28	Lit de réveil (Pour patient après chirurgie)	03
29	Lits métalliques	05
30	Machine a lave type médical + régulateur de tension	01
31	Matelas	05
32	Moniteur (scope) + régulateur de tension	01
33	Moniteur multiparamétrique + régulateur de tension	01
34	Parvenant	02
35	Pesé personne	02
36	Potences	05
37	Poubelle à pédale	05
38	Scialytique plafonnier	02
39	Seringue électrique	01
40	Table d'instrumentation inox	02
41	Table opératoire	01
42	Tableau blanc d'affichage d'information	03
43	Tensiomètre	05

44	Vidoirs	03
----	---------	----

Lot 2 : Fourniture, livraison et installation de matériel médico technique pour la maternité/ centre unique de prise en charge des VBG du CMA de Boromo

N°	Désignation	Quantité
01	Appareil d"ERCF + régulateur de tension	01
02	Armoires pour médicaments DIN	01
03	Aspirateur pour nouveau-né + régulateur de tension	04
04	Boîte de pansement	02
05	Boîte gynécologique	01
06	Boîtes d'accouchement	15
07	Boîtes d'AMIU	01
08	Boîtes d'examen sous valve	01
09	Boîtes d'insertion et de retrait des implants	02
10	Boîtes d'insertion/retrait DIU	02
11	Brancard	01
12	Chariots	02
13	Doppler pour BDCF	03
14	Escabots	05
15	Extracteurs d'oxygène + régulateur de tension	01
16	Fauteuil roulant	01
17	Lampes baladeuses	05
18	Lampe frontale	02
19	Lavabo pour lavage des mains	11
21	Lits métalliques	30
21	Matelas	30
22	Moniteur fœtal mono fœtus /gémellaire + régulateur de tension	03
23	Parvenant	06
24	Pèse-personne	08
25	Pèse-bébé	05
26	Potences	15
27	Poubelle à pédale	10
28	Réfrigérateur + régulateur de tension	01
29	Table chauffante + régulateur de tension	03
30	Table d'examen gynécologique	03
31	Tableau blanc d'affichage d'information	03
32	Tables d'accouchement	05
33	Tabourets d'accoucheur	05
34	Tensiomètre	25
35	Ventouse obstétricale manuelle	10
36	Vidoirs	05

Lot 3 : Fourniture, livraison et installation de matériel médico technique pour la maternité du CMA de Houndé

N°	Désignation	Quantité
01	Boîtes d'accouchement	10
02	Boîtes d'AMIU	03
03	Boîtes d'insertion et de retrait des implants	02
04	Boîtes d'insertion/retrait DIU	02
05	Chariots	02
06	Doppler pour BDCF	03
07	Extracteurs d'oxygène + régulateur de tension	02
08	Moniteur fœtal mono fœtus /gémellaire + régulateur de tension	02
09	Oxymètre de pouls	05
10	Pesé personne	03
11	Pèse-bébé	05
12	Table chauffante + régulateur de tension	02
13	Tensiomètre	10
14	Ventouse obstétricale manuelle	10

17. TRANSFERT DE PROPRIETE (ART. 132)

Le pouvoir adjudicateur devient de plein droit propriétaire des fournitures dès qu'elles sont admises en compte pour le paiement conformément à l'article 127 des « RGE ».

SECTION (G) - MOYENS D'ACTION

18. DEFAUT D'EXECUTION (ART. 44)

18.1. L'adjudicataire est considéré en défaut d'exécution du marché :

- (a) lorsque les prestations ne sont pas exécutées dans les conditions définies par les documents du marché ;
- (b) à tout moment, lorsque les prestations ne sont pas poursuivies de telle manière qu'elles puissent être entièrement terminées aux dates fixées ;
- (c) lorsqu'il ne suit pas les ordres écrits, valablement donnés par le pouvoir adjudicateur.

Tous les manquements aux clauses du marché, y compris la non-observation des ordres du pouvoir adjudicateur, sont constatés par un procès-verbal dont une copie est transmise immédiatement à l'adjudicataire par envoi recommandé ou par envoi électronique (avec preuve de la date exacte d'envoi).

18.2. L'adjudicataire est tenu de réparer sans délai ses manquements. Il peut faire valoir ses moyens de défense par lettre recommandée adressée au pouvoir adjudicateur dans les quinze jours suivant le jour déterminé par la date de l'envoi du procès-verbal. Son silence est considéré, après ce délai, comme une reconnaissance des faits constatés.

18.3. Les manquements constatés à sa charge rendent l'adjudicataire passible d'une ou de plusieurs des mesures prévues aux articles 45 à 49, 123 et 124 des « RGE ».

19. AMENDES POUR RETARD (ART. 46 ET 123)

19.1. Les amendes pour retard sont indépendantes des pénalités prévues à l'article 45 des « RGE ». Elles sont dues, sans mise en demeure, par la seule expiration du délai d'exécution sans intervention d'un procès-verbal et appliquées de plein droit pour la totalité des jours de retard.

19.2. Les amendes pour retard sont calculées, conformément à l'article 123 des « RGE », à raison de **0,1 pour cent** par jour de retard, le **maximum en étant fixé à sept et demi pour cent**, de la valeur des fournitures dont la livraison a été effectuée avec un même retard.

19.3. Si le délai d'exécution constitue un critère d'attribution du marché, le montant de l'amende peut être porté à **dix pour cent maximum**, en fonction de l'importance relative accordée au critère d'attribution portant sur le délai d'exécution.

19.4. Nonobstant l'application des amendes pour retard, l'adjudicataire reste garant vis-à-vis du pouvoir adjudicateur des dommages et intérêts dont celui-ci est, le cas échéant, redevable à des tiers du fait du retard dans l'exécution du marché.

20. MESURES D'OFFICE (ART. 47 ET 124)

20.1. Lorsque, à l'expiration du délai indiqué à l'article 44, § 2 des « RGE », pour faire valoir ses moyens de défense, l'adjudicataire est resté inactif ou a présenté des moyens jugés non justifiés par le pouvoir adjudicateur, celui-ci peut recourir aux mesures d'office décrites à la clause 20.2. Le pouvoir adjudicateur peut toutefois recourir aux mesures d'office sans attendre l'expiration du délai susmentionné, lorsqu'au préalable, l'adjudicataire a expressément reconnu les manquements constatés.

20.2. Les mesures d'office sont :

- (a) la résiliation unilatérale du marché. Dans ce cas, la totalité du cautionnement ou, à défaut de constitution, un montant équivalent, est acquise de plein droit au pouvoir adjudicateur à titre de dommages et intérêts forfaitaires. Cette mesure exclut l'application de toute amende du chef de retard d'exécution pour la partie résiliée ;
- (b) l'exécution en régie de tout ou partie du marché non exécuté ;
- (c) la conclusion d'un ou de plusieurs marchés pour compte avec un ou plusieurs tiers pour tout ou partie du marché restant à exécuter.

Les mesures prévues aux points (a), (b), et (c), sont appliquées aux frais, risques et périls de l'adjudicataire défaillant. Toutefois, les amendes et pénalités qui sont appliquées lors de l'exécution d'un marché pour compte sont à charge du nouvel adjudicataire.

SECTION (H) - FIN DU MARCHE PUBLIC

21. RECEPTION DES PRODUITS FOURNIS (ART. 64, 120 ET 128-131)

21.1. Le pouvoir adjudicateur vérifie les fournitures au lieu de livraison. Les fournitures ne sont réceptionnées qu'après avoir satisfait aux vérifications, aux réceptions techniques et aux épreuves prescrites. Il procède aux constatations d'avaries éventuelles. Une déclaration constatant le résultat de la vérification, ainsi que la date d'arrivée des fournitures, sont consignés dans un procès-verbal ou éventuellement sur le bordereau ou la facture dont il est question à l'article 118, § 2 des « RGE ».

21.2. A l'expiration du délai de trente jours prenant cours à compter de la livraison, il est selon le cas dressé un procès-verbal de réception provisoire ou de refus de réception.

21.3. Pour ce marché, la réception provisoire se déroule comme suite : Il sera procédé à une réception complète au lieu de livraison sans réception partielle au lieu de production. Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de trente jours pour examiner et tester les fournitures ainsi que pour notifier sa décision d'acceptation ou de refus. Le délai prend cours le lendemain du jour d'arrivée des fournitures au lieu de livraison, pour autant que le pouvoir adjudicateur soit mis en possession du bordereau ou de la facture. Il comprend le délai de trente jours prévus à l'article 127 des « RGE » (la clause 24).

22. DELAI DE GARANTIE (ART. 65 ET 134)

Le délai de garantie prend cours à la date à laquelle la réception provisoire est accordée. Celui-ci est d'un an.

23. RECEPTION DEFINITIVE (ART. 135)

23.1. La réception définitive a lieu à l'expiration du délai de garantie. Elle est implicite lorsque la fourniture n'a pas donné lieu à réclamation pendant ce délai.

- 23.2. Lorsque la fourniture a donné lieu à réclamation pendant le délai de garantie, un procès-verbal de réception ou de refus de réception définitive est établi dans les quinze jours précédant l'expiration dudit délai.

24. FACTURATION ET PAIEMENT (ART. 66-72 ET 127)

- 24.1. Le pouvoir adjudicateur effectue la vérification et le paiement du montant dû au fournisseur dans le délai de traitement de trente jours à compter de la livraison, pour autant que le pouvoir adjudicateur soit, en possession de la facture régulièrement établie.
- 24.2. Seules les livraisons exécutées de manière correcte pourront être facturés. La facture doit être libellée en **Francs CFA (XOF)**.
- 24.3. Si la livraison a lieu en plusieurs fois, le délai de traitement est compté à partir de la livraison pour chacune des livraisons partielles.
- 24.4. L'adjudicataire envoie les factures (en un seul exemplaire) et le procès-verbal de réception du marché (exemplaire original) à l'adresse suivante : **M. Antoine NYAMBRE Project Manager - Santé Enabel au Burkina Faso Quartier Zone du Bois (Maison en face de l'entrée de la Croix Rouge) Ouagadougou, Burkina Faso.**

La facture mentionnera : L'intitulé du marché « **Fourniture, livraison et installation d'équipements médico-techniques pour les maternités et blocs opératoires des districts sanitaires de Boromo et de Houndé** » et la référence du marché (**BFA23002-10044**).

- 24.5. Afin qu'Enabel puisse obtenir les documents d'exonération de la TVA et de dédouanement dans les plus brefs délais, la facture originale et tous les documents ad hoc seront transmis dès que possible avant la réception provisoire.

25. AVANCES

- 25.1. Sans préjudice de la clause 24.2 et en vertu des articles 12/1 à 5 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, insérés par la loi de 22 décembre 2023 modifiant la réglementation relative aux marchés publics en vue de promouvoir l'accès des PME auxdits marchés, une avance peut être accordée à l'adjudicataire.

Le montant de l'avance est calculé en appliquant les pourcentages suivants à la valeur de référence du marché public :

- (a) 20 % si l'adjudicataire est une microentreprise, c'est-à-dire une entreprise qui emploie moins de dix personnes et dont le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan annuel ne dépasse pas deux millions d'euros ;
- (b) 10 % si l'adjudicataire est une petite entreprise, c'est-à-dire une entreprise qui emploie moins de cinquante personnes et dont le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan annuel ne dépasse pas dix millions d'euros ;
- (c) 5 % lorsque l'adjudicataire est une moyenne entreprise, à savoir une entreprise qui occupe moins de deux cent cinquante personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas cinquante millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'excède pas quarante-trois millions d'euros.

- 25.2. L'avance est calculée en fonction de la valeur de référence du marché public, à savoir :

- (a) Si la durée du marché est égale ou inférieure à douze mois, la valeur de référence pour le calcul de l'avance est égale au montant initial du marché, toutes taxes comprises ;
- (b) Si la durée du marché est supérieure à douze mois, la valeur de référence est un montant égal à douze fois la valeur initiale du marché, taxes comprises, divisée par la durée du marché exprimée en mois ;

- (c) Dans le cas d'un marché à durée indéterminée, la valeur de référence est la valeur par mois du marché multipliée par douze.

Pour le calcul du montant initial du marché, il n'est ni tenu compte des tranches conditionnelles, ni des reconductions.

25.3. Aucune avance n'est accordée avant :

- (a) La notification de la conclusion du marché ;
- (b) L'introduction, par l'adjudicataire, d'une demande écrite datée ;
- (c) La constitution d'une garantie financière pour la totalité du montant de l'avance. La garantie ne sera libérée que lorsque le montant de l'avance aura été intégralement couvert par l'exécution du marché et aura fait l'objet de factures approuvées par le pouvoir adjudicateur. Cette garantie financière doit permettre au pouvoir adjudicateur d'obtenir le remboursement de l'avance qu'il a versée à l'adjudicataire en cas d'inexécution totale ou partielle du marché.

25.4. Le paiement des avances peut être suspendu s'il est constaté que l'adjudicataire ne respecte pas ses obligations contractuelles ou s'il contrevient aux dispositions de l'article 7 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics.

25.5. L'avance accordée est imputée sur les montants dus à l'adjudicataire de la manière suivante : La première moitié de l'avance est imputée sur les sommes dues à l'adjudicataire quand le montant des prestations exécutées atteint trente pour cent du montant initial du marché et la deuxième moitié de l'avance est imputée sur les sommes dues à l'adjudicataire quand le montant des prestations exécutées atteint soixante pour cent du montant initial du marché.

5 SPECIFICATIONS TECHNIQUES

1. CONTEXTE ET DESCRIPTION DU BESOIN

Depuis 1999, Enabel, l'Agence belge de coopération internationale, met en œuvre au Burkina Faso divers projets et programmes inscrits dans le cadre de la coopération bilatérale entre le Burkina Faso et le Royaume de Belgique, ainsi que des initiatives financées par l'Union européenne, en étroite collaboration avec les autorités nationales et les partenaires techniques et financiers. Dans ce cadre, le projet « Lasso Santé », financé par l'Union européenne, est mis en œuvre depuis janvier 2024 dans la région du Bankui, notamment dans les provinces du Mouhoun et des Balé. Il vise à contribuer à la résilience du système de santé à travers le renforcement de l'accessibilité, de l'adaptabilité, de l'inclusivité et de la qualité des services de santé au profit des populations. Un accent particulier est mis sur la santé de la reproduction et la prise en charge holistique (médicale, psychosociale et médico-légale) des survivant·e·s de violences basées sur le genre (VBG). À cet effet, d'importants investissements sont en réalisation dans le district sanitaire de Boromo, incluant la construction d'un centre intégré de prise en charge des VBG, ainsi que l'extension et la réhabilitation de la maternité et du bloc opératoire du Centre Médical avec Antenne chirurgicale (CMA). Ces infrastructures visent à améliorer significativement l'offre de soins et à répondre aux besoins croissants des populations vulnérables. Cependant, la fonctionnalité optimale de ces infrastructures reste fortement tributaire de leur dotation en équipements médico-techniques et en mobiliers adaptés. L'absence de ces ressources compromettrait non seulement la qualité et la continuité des soins, mais aussi la capacité à offrir une prise en charge intégrée, confidentielle et digne des survivant·e·s de VBG. Dans la continuité de cette dynamique, Enabel bénéficie, pour la période 2026–2028, d'un financement additionnel de l'Union européenne pour la mise en œuvre du projet « Lasso Santé + », d'un montant global de 2 million d'euros. Cette extension vise spécifiquement à renforcer la prise en charge des survivant·e·s de VBG à travers un appui accru au système de santé, notamment au niveau des formations sanitaires. Dans ce contexte, une attention particulière est portée à la maternité du CMA du district sanitaire de Houndé, où des insuffisances en matériel médico-technique ont été identifiées. Afin d'y remédier et d'améliorer la prise en charge sanitaire des patient·es, en particulier des survivant·es de VBG, une action ciblée d'acquisition d'équipements est envisagée. De manière globale, la dotation en matériel médico-technique vise à : - Assurer l'opérationnalisation et la pérennité des infrastructures sanitaires réalisées ou renforcées ; - Améliorer la qualité, la sécurité et la continuité des soins ; - Garantir une prise en charge intégrée, respectueuse et confidentielle des survivant·e·s de VBG ; - Optimiser les conditions de travail du personnel de santé ; - Contribuer à la réduction de la morbidité et de la mortalité, notamment maternelle et liée aux violences. Ainsi, les présents termes de référence visent à encadrer l'acquisition, la livraison, l'installation et la mise en service des équipements médico-techniques nécessaires au fonctionnement efficace des services ciblés, tant dans le cadre du projet Lasso Santé que de son extension Lasso Santé +.

2. OBJECTIF SPECIFIQUE

- Assurer l'acquisition, la livraison, l'installation et la mise en service de matériel médico-technique conformes aux normes requises pour le Bloc opératoire du CMA de Boromo ;
- Assurer l'acquisition, la livraison, l'installation et la mise en service de matériel médico-technique conformes aux normes requises pour la maternité/Centre unique de prise en charge des survivant·e·s de violences basées sur le genre (VBG) du CMA de Boromo ;
- Assurer l'acquisition, la livraison, l'installation et la mise en service de matériel médico-technique conformes aux normes requises pour la maternité du CMA de Houndé.

3. EXIGENCES ET SPECIFICATIONS

Le soumissionnaire joindra à son offre :

- Le formulaire d'offre technique dûment rempli.

- Les brochures et/ou la documentation relatives aux fournitures avec des photos.
- Tout document attestant des normes de qualité élevées telles que Certificats de conformité européens (marquage CE), norme ISO, CCC, CE, UL, VDE...

Les brochures et/ou la documentation fournie doivent clairement indiquer les modèles offerts et les options incluses, s'il y a lieu, afin que les évaluateurs puissent voir l'exacte configuration. Les offres ne permettant pas d'identifier précisément les modèles et les spécifications seront rejetées par le comité d'évaluation.

L'offre doit être suffisamment claire pour permettre aux évaluateurs d'effectuer aisément une comparaison entre les spécifications demandées et les spécifications proposées.

Les brochures et/ou la documentation fournies doivent être numérotées et inclure :

- Le numéro de l'article (selon la numérotation dans le bordereau) ;
- La désignation de l'article (conformément aux désignations dans le bordereau) ;
- La marque et le modèle ;
- Les spécifications techniques proposées ;
- Les normes de qualité relatives à l'article proposé.

Les brochures et/ou la documentation fournies doivent également inclure des photos fournies par le fabricant ou le représentant du fabricant des équipements.

Les soumissionnaires transmettront, en cas de demande du pouvoir adjudicateur, les certificats d'origine des équipements.

Le manuel pour chaque équipement sera rédigé en français et livré avec chaque équipement.

4. LIVRAISON

Les fournitures doivent être livrées dans un délai de **120 (cent vingt) jours** calendrier à compter de la notification de la conclusion du marché. Le fournisseur assurera une formation pratique de **deux (02) jours** au profit des utilisateurs désignés par le pouvoir adjudicateur. Les supports de formation et manuels d'utilisation en français seront remis lors de cette formation.

5. INSTALLATION ET MISE EN SERVICES

Le fournisseur garantira l'installation et la mise en service de tous les équipements livrés, et ce en concertation avec le fonctionnaire dirigeant et ses délégués.

Les accessoires tels que batteries, câblages, attaches, dispositifs de fixation nécessaires pour la mise en services et le bon fonctionnement des équipements fournis feront également partie des équipements à prévoir par le fournisseur, et sont inclus dans les prix, ainsi que les travaux accessoires à la fourniture (scellement, réservation...) qui devront être réalisés selon les règles de l'art.

Si un appareil nécessite un outillage spécifique de montage, de réglage ou de contrôle pour les opérations de maintenance et réparation courantes, celui-ci devra obligatoirement être inclus.

Tous les équipements doivent être conformes aux règles générales de sécurité et en particulier aux normes européennes (marquage CE) ou équivalentes. Tous les équipements doivent être adaptés aux conditions d'alimentation locales (fiches et prises de courant, fréquence, tension...).

6. SPECIFICATIONS TECHNIQUES & OFFRE TECHNIQUE

Colonnes 1-2 à compléter par le pouvoir adjudicateur

Colonnes 3-4 à compléter par le soumissionnaire

Colonne 5 réservée au comité d'évaluation

Les soumissionnaires doivent compléter le modèle suivant :

- Colonne 2, complétée par le pouvoir adjudicateur, précise les spécifications demandées (à ne pas modifier par le soumissionnaire) ;
- Colonne 3 doit être remplie par le soumissionnaire et détailler l'offre (l'utilisation des mots « conforme » et « oui » sont à cet égard insuffisants)
- Colonne 4 permet au soumissionnaire de faire des commentaires sur son offre et de faire éventuellement des références documentaires

La brochure et/ou la documentation fournie doit clairement indiquer les modèles offerts et les options incluses, s'il y a lieu, afin que les évaluateurs puissent voir l'exacte configuration. Les offres ne permettant pas d'identifier précisément les modèles et les spécifications pourront être déclarées irrégulières après analyse du comité.

L'offre doit être suffisamment claire pour permettre aux évaluateurs d'effectuer aisément une comparaison entre les spécifications demandées et les spécifications proposées.

Les fonctionnalités des équipements proposés doivent respecter celles figurant dans les spécifications techniques. Les valeurs (longueur, capacité, diamètre, volume, etc.) doivent être considérées comme des approximations, avec une certaine latitude donnée vers le haut ou vers le bas.

- Les soumissionnaires doivent joindre à leur offre :
- La brochure et/ou la documentation avec des photos fournis par le fabricant ou du représentant du fabricant des équipements ;
- Tout document justificatif attestant des normes de qualité élevées, telles que certificats CE, ISO, etc. ;
- Les certificats d'origine des équipements.

Voir également point **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**.. « **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** ».

Lot 1 : Fourniture, livraison et installation de matériel médico technique pour le bloc opératoire du CMA de Boromo

1. Poste n°	2. Spécifications requises	3. Spécifications proposées	4. Notes, remarques, réf à documentation
1.	Armoires pour médicaments ✓ Caractéristiques générales Armoire à médicaments destinée au stockage sécurisé des produits pharmaceutiques et consommables médicaux. ✓ Portes Deux portes battantes vitrées. Cadre des portes en acier d'épaisseur minimale de 0,9 mm ou équivalent. Vitres en verre sécurisé transparent d'épaisseur minimale de 4 mm Système de fermeture sécurisé de type espagnolette, serrure à clé ou système équivalent assurant la protection des médicaments. ✓ Étagères Au minimum quatre (4) étagères en verre sécurisé ou matériau équivalent résistant. Étagères réglables en hauteur. Épaisseur minimale du verre : 4 mm Capacité de charge adaptée au stockage de médicaments et produits médicaux. ✓ Dimensions Dimensions approximatives : Largeur : 850 mm (± 10 %) Profondeur : 450 mm (± 10 %) Hauteur : 1 800 mm (± 10 %) ✓ Sécurité et durabilité Construction robuste garantissant la stabilité de l'armoire. Angles et finitions ne présentant aucun risque de blessure pour les utilisateurs. Matériaux compatibles avec les procédures habituelles de nettoyage et de désinfection des établissements de santé. - Documentation technique Le soumissionnaire doit fournir à l'appui de son offre :		

	Un prospectus, catalogue ou fiche technique en français du produit proposé avec des images à l'appui. Quantité : 01		
2.	Aspirateur chirurgical - Caractéristiques générales Aspirateur chirurgical mobile destiné à l'aspiration des sécrétions, liquides biologiques et autres fluides médicaux en bloc opératoire, salle de soins, salle d'urgence et services hospitaliers. Appareil conçu pour un usage professionnel intensif et un fonctionnement continu. Châssis robuste résistant aux chocs et facile à nettoyer et désinfecter. Isolation électrique conforme aux normes de sécurité applicables. - Mobilité Monté sur quatre (4) roulettes antistatiques, dont au moins deux (2) équipées de freins. Poignée de transport intégrée ou télescopique facilitant le déplacement. - Performances Débit d'aspiration minimal : 90 litres/minute. Niveau de vide réglable jusqu'à au moins 0,90 bar (90 kPa). Vacuomètre intégré permettant la lecture du niveau de vide. Fonctionnement continu sans limitation de cycle. - Système de collecte Deux (2) bouches de collecte autoclavables d'une capacité minimale de 4 litres chacun. Bouches équipées d'un système de sécurité anti-débordement. Système de sélection ou de commutation permettant d'orienter les liquides aspirés vers l'un ou l'autre des bouches. Filtres antibactériens et hydrophobes assurant la protection de l'équipement et de l'environnement. Tuyaux d'aspiration en silicone ou matériau équivalent, stérilisables et non toxiques. - Alimentation électrique Alimentation : 220–240 V AC, 50/60 Hz.		

	Consommation compatible avec les installations électriques hospitalières standard. - Niveau sonore Niveau sonore maximal : 60 dBA. - Dimensions approximatives Longueur : 470 mm ± 15 % Largeur : 580 mm ± 15 % Hauteur : 560 mm ± 15 % Poids maximal : 20 kg. - Accessoires fournis Jeu complet de tubulures. Deux bouches de collecte. Filtres antibactériens et hydrophobes. Câble d'alimentation. Manuel d'utilisation. Régulateur de tension - Caractéristiques générales Régulateur automatique de tension destiné à la protection de l'aspirateur chirurgical contre les variations du réseau électrique. Technologie à microprocesseur ou équivalente. - Caractéristiques électriques Tension d'entrée : 140–260 V AC minimum. Fréquence : 50/60 Hz. Tension de sortie : 220–240 V AC. Précision de sortie : ±10 % ou meilleure. Rendement minimal : 95 %. - Affichage et contrôle Affichage numérique ou équivalent indiquant : tension d'entrée ; tension de sortie ; état de fonctionnement. - Protections minimales Protection contre les surtensions.		
--	---	--	--

	Protection contre les sous-tensions. Protection contre les surcharges. Protection contre les surchauffes. Disjoncteur ou système de protection intégré. - Conditions d'utilisation Température de fonctionnement : 0 °C à 40 °C minimum. Adapté à un environnement hospitalier. - Conformité Certification CE ou équivalente. Conformité aux normes internationales applicables en matière de sécurité électrique. - Documentation à fournir avec l'offre Le soumissionnaire devra fournir : Une fiche technique ou un prospectus du fabricant en français ; Des images du matériel proposé ; Les certificats de conformité disponibles ; La liste des accessoires et consommables fournis Quantité : 01		
3.	Aspirateur d'anesthésie / Aspirateur de mucosités avec fonction de nébulisation ✓ Caractéristiques générales Appareil destiné à l'aspiration des sécrétions des voies respiratoires et à la nébulisation de médicaments ou solutions thérapeutiques. Adapté à une utilisation en services d'anesthésie, de soins d'urgence, de médecine générale, de pédiatrie et de réanimation. Construction robuste, facile à nettoyer et à désinfecter. Fonctionnement silencieux et continu. ✓ Performance d'aspiration Débit d'aspiration minimal : 30 litres/minute. Pression d'aspiration maximale : au moins 600 mmHg. Réglage du niveau d'aspiration. Système de protection contre le débordement des liquides.		

✓ Fonction de nébulisation Pression de nébulisation : environ 0,8 bar. Débit de nébulisation minimal : 0,50 ml/min avec une solution saline à 0,9 % ou performance équivalente. Kit de nébulisation complet fourni. ✓ Accessoires Sonde d'aspiration en silicone médical ou matériau équivalent. Filtre antibactérien de protection. Au minimum six (6) jeux de tubulures compatibles d'un diamètre d'environ 10 mm. Ensemble complet des accessoires nécessaires à la mise en service immédiate de l'appareil. ✓ Dimensions approximatives Longueur : 35 cm ± 15 % Largeur : 21 cm ± 15 % Hauteur : 18 cm ± 15 % Poids compris entre 3,6 kg et 5 kg. ✓ Alimentation électrique Alimentation : 220–240 V AC, 50/60 Hz ou équivalent. Protection électrique conforme aux normes applicables. ✓ Conformité et qualité Dispositif médical conforme aux normes de sécurité et de qualité en vigueur. Marquage CE ou certification équivalente reconnue. Produit neuf et de fabrication récente. ✓ Régulateur de tension ✓ Caractéristiques générales Régulateur automatique de tension destiné à la protection de l'aspirateur chirurgical contre les variations du réseau électrique. Technologie à microprocesseur ou équivalente. ✓ Caractéristiques électriques Tension d'entrée : 140–260 V AC minimum.		
---	--	--

	Fréquence : 50/60 Hz. Tension de sortie : 220–240 V AC. Précision de sortie : ± 10 % ou meilleure. Rendement minimal : 95 %. ✓ Affichage et contrôle Affichage numérique ou équivalent indiquant : tension d'entrée ; tension de sortie ; état de fonctionnement. ✓ Protections minimales Protection contre les surtensions. Protection contre les sous-tensions. Protection contre les surcharges. Protection contre les surchauffes. Disjoncteur ou système de protection intégré. ✓ Conditions d'utilisation Température de fonctionnement : 0 °C à 40 °C minimum. Adapté à un environnement hospitalier. ✓ Conformité Certification CE ou équivalente. Conformité aux normes internationales applicables en matière de sécurité électrique ✓ Documentation à fournir avec l'offre Le soumissionnaire devra fournir : Une fiche technique ou un prospectus du fabricant en français ; Des images du matériel proposé ; Les certificats de conformité disponibles ; La liste des accessoires et consommables fournis ; Quantité : 01		
4.	Aspirateur pour nouveau-né + régulateur de tension - Caractéristiques générales Aspirateur médical portable destiné à l'aspiration des sécrétions et fluides corporels en milieu hospitalier, ambulatoire ou préhospitalier. Appareil compact, léger et facilement transportable. Commandes simples comprenant au minimum : un interrupteur de mise en marche/arrêt ; une molette ou un système de réglage du		

niveau d'aspiration ; un manomètre ou indicateur de vide visible permettant le contrôle de l'aspiration. Construction en matériau résistant aux chocs, à la chaleur et aux produits de nettoyage et de désinfection. Isolation électrique conforme aux normes internationales applicables aux dispositifs médicaux. - Performances Débit d'aspiration minimal : 16 litres/minute. Dépression maximale : au moins 0,75 bar (75 kPa ou 563 mmHg). Réglage progressif du niveau d'aspiration. Fonctionnement continu sur alimentation secteur. - Système de collecte Deux (2) bouches autoclavables d'une capacité minimale de 1 000 ml chacun. Système de protection contre le débordement. Tubulures compatibles fournies. - Alimentation électrique Alimentation secteur : 220–240 V AC, 50 Hz. Puissance maximale : environ 184 VA ou équivalent. Batterie rechargeable intégrée permettant une utilisation autonome. - Batterie Autonomie minimale : 45 minutes en fonctionnement continu. Temps de recharge maximal : 150 minutes. Indicateur de charge de batterie. - Dimensions approximatives Longueur : 35 cm ± 15 % Largeur : 21 cm ± 15 % Hauteur : 18 cm ± 15 % Poids compris entre 2,5 kg et 5 kg. - Accessoires Jeu complet de tubulures d'aspiration. Tubulures compatibles avec des diamètres d'environ 8 à 10 mm. Câble d'alimentation secteur. Batterie rechargeable. Manuel d'utilisation.		
--	--	--

	- Conformité et qualité Dispositif médical neuf et de fabrication récente. Conforme aux normes internationales applicables en matière de sécurité électrique et de performance des dispositifs médicaux. Marquage CE, ISO ou certification équivalente acceptée. ✓ Régulateur de tension ✓ Caractéristiques générales Régulateur automatique de tension destiné à la protection de l'aspirateur chirurgical contre les variations du réseau électrique. Technologie à microprocesseur ou équivalente. ✓ Caractéristiques électriques Tension d'entrée : 140–260 V AC minimum. Fréquence : 50/60 Hz. Tension de sortie : 220–240 V AC. Précision de sortie : ±10 % ou meilleure. Rendement minimal : 95 %. ✓ Affichage et contrôle Affichage numérique ou équivalent indiquant : tension d'entrée ; tension de sortie ; état de fonctionnement. ✓ Protections minimales Protection contre les surtensions. Protection contre les sous-tensions. Protection contre les surcharges. Protection contre les surchauffes. Disjoncteur ou système de protection intégré. ✓ Conditions d'utilisation Température de fonctionnement : 0 °C à 40 °C minimum. Adapté à un environnement hospitalier. ✓ Conformité Certification CE ou équivalente. Conformité aux normes internationales applicables en matière de sécurité électrique ✓ Documentation à fournir avec l'offre		
--	---	--	--

	Le soumissionnaire devra fournir : Une fiche technique ou un prospectus du fabricant en français ; Des images du matériel proposé ; Les certificats de conformité disponibles ; La liste des accessoires et consommables fournis ; Quantité : 01		
5.	Autoclave 150 litres - Caractéristiques techniques minimales Autoclave à vapeur avec système de pré-vide et de séchage sous vide. Chambre de stérilisation fabriquée en acier inoxydable de qualité médicale (minimum AISI 304 ou équivalent). Structure extérieure résistante à la corrosion et adaptée à un environnement hospitalier. Porte à ouverture automatique ou assistée avec dispositif de verrouillage de sécurité empêchant toute ouverture lorsque la chambre est sous pression. - Capacité Capacité utile minimale : 150 litres. Volume adapté à la stérilisation des instruments médicaux, textiles et dispositifs de soins. Dimensions de chambre approximatives : diamètre 500 mm et profondeur 760 mm ou équivalent. - Système de fonctionnement Système de vide automatique permettant l'élimination efficace de l'air avant la stérilisation. Séchage sous vide automatique en fin de cycle. Cycles entièrement automatisés avec contrôle électronique. Programmation et surveillance des paramètres de stérilisation.		

	- Performances Température de stérilisation réglable comprise entre 105 °C et 136 °C minimum. Pression de service compatible avec les cycles de stérilisation hospitaliers standards. Pression maximale admissible d'au moins 0,28 MPa. Précision d'affichage de la température : $\pm 0,1$ °C ou meilleure. Durée des cycles programmable. Programmes adaptés à différents types de charges (instruments, textiles, matériaux résistants à la vapeur, etc.). - Contrôle et affichage Écran LCD ou technologie équivalente permettant d'afficher : la température ; la pression ; le temps restant; l'état du cycle ; les alarmes et messages d'erreur. Système d'autodiagnostic et d'alertes en cas de dysfonctionnement. Alarme visuelle et/ou sonore en cas de température ou pression anormale. - Enregistrement des données Système intégré permettant l'enregistrement des paramètres de stérilisation. Impression intégrée ou possibilité d'exportation électronique des données de cycle. Historique des cycles permettant la traçabilité des opérations de stérilisation. - Sécurité Verrouillage de sécurité de porte. Protection contre les surpressions.		
--	---	--	--

Protection contre les surchauffes. Arrêt automatique en cas d'anomalie critique. Conformité aux normes de sécurité applicables aux équipements de stérilisation médicale. - Alimentation électrique Alimentation : 220–240 V AC, 50/60 Hz. Consommation électrique maximale : 6 kW ou équivalent. Compatible avec les installations électriques hospitalières standard. - Accessoires et fournitures L'équipement doit être livré avec : tous les accessoires nécessaires à son fonctionnement ; paniers, plateaux ou supports adaptés à la chambre de stérilisation ; manuel d'utilisation ; manuel de maintenance ; kit de démarrage recommandé par le fabricant. - Formation Le fournisseur devra assurer : - La Formation complète des utilisateurs après installation et mise en service. - Formation couvrante : l'utilisation quotidienne ; le chargement et déchargement des dispositifs ; les procédures de sécurité ; l'entretien courant. - La formation des techniciens biomédicaux ou de maintenance sure :la maintenance préventive ; le diagnostic des pannes ; les opérations de maintenance de premier niveau. - Formation dispensée par un formateur qualifié et certifié par le fabricant ou son représentant autorisé. ✓ Documentation exigée à la soumission Le soumissionnaire devra fournir :		
---	--	--

	Un prospectus, catalogue ou fiche technique du fabricant en français ; Des images des équipements ; Les caractéristiques techniques détaillées permettant de vérifier la conformité aux spécifications demandées ; Les certificats de conformité applicables ; Quantité : 01		
6.	Adoucisseur d'eau avec surpresseur 1. Adoucisseur d'eau ✓ Caractéristiques générales Adoucisseur automatique destiné à réduire la dureté de l'eau d'alimentation. Système adapté à un usage intensif dans les établissements de santé. Matériaux de construction compatibles avec l'eau potable et résistants à la corrosion. Fonctionnement automatique incluant les cycles de service, régénération, rinçage et remise en service. ✓ Performances hydrauliques Débit nominal : compris entre 1 m³/h et 10 m³/h, ou équivalent selon les besoins de l'installation. Pression de service : comprise entre 1,8 et 8 bars au minimum. Température admissible de l'eau : comprise entre 4 °C et 35 °C. ✓ Réservoir de saumure Bac à sel d'une capacité minimale de 50 kg. Capacité adaptée à l'autonomie de fonctionnement du système. Construction robuste et résistante à la corrosion.		

	✓ Vanne de commande Vanne de commande automatique programmable. Régénération automatique en fonction du volume traité ou du temps programmé. Affichage des paramètres de fonctionnement et des alarmes. ✓ Réservoir sous pression Corps de bouteille en fibre de verre renforcée ou matériau équivalent offrant une résistance mécanique et chimique adaptée. Conception conforme aux normes applicables. ✓ Alimentation électrique Alimentation : 220–240 V AC, 50 Hz. ✓ Protection Fourniture ou recommandation d'un système de préfiltration en amont permettant de protéger l'adoucisseur contre les particules en suspension. Tous les raccords et accessoires nécessaires à l'installation devront être fournis. 2. Surpresseur ✓ Caractéristiques générales Surpresseur destiné à assurer une alimentation en eau sous pression constante des équipements desservis. Fonctionnement automatique avec démarrage et arrêt en fonction de la demande. Conception adaptée à un usage continu. ✓ Performances hydrauliques Débit nominal compris entre 1 m³/h et 3 m³/h minimum.		
--	--	--	--

	Pression de service réglable comprise entre 2 et 4 bars minimum. Maintien stable de la pression de distribution. ✓ Alimentation électrique Alimentation : 220–240 V AC, 50 Hz. ✓ Construction Corps de pompe et composants hydrauliques en matériaux résistants à la corrosion. Protection contre le fonctionnement à sec ou dispositif équivalent. Faible niveau sonore. ✓ Documentation à fournir avec l'offre Le soumissionnaire devra fournir : Une fiche technique ou un catalogue du fabricant ; Un prospectus en français ; Les courbes de performances hydrauliques ; Les caractéristiques détaillées de l'adoucisseur et du surpresseur proposés ; La liste des accessoires inclus ; Les certificats de conformité applicables. ✓ Installation et formation Le fournisseur devra assurer : La livraison, l'installation et la mise en service complète du système; Les essais de fonctionnement ; La formation des utilisateurs ; La formation du personnel technique sur les opérations de maintenance courante et préventive. Quantité : 01		
7.	Bistouri électrique		

	✓ Caractéristiques techniques minimales Bistouri électrique monopolaire et bipolaire à radiofréquence destiné à la coupe et à la coagulation des tissus. Appareil adapté à un usage chirurgical en bloc opératoire. Technologie à microprocesseur assurant un contrôle précis et continu de la puissance délivrée. Interface utilisateur simple et intuitive avec affichage numérique des paramètres de fonctionnement. ✓ Affichage et commande Écran numérique (LED, LCD ou technologie équivalente) permettant l'affichage simultané des principaux paramètres de fonctionnement. Réglage indépendant des modes opératoires et de la puissance de sortie. Signaux sonores et visuels indiquant l'activation des différents modes ainsi que les éventuelles anomalies de fonctionnement. ✓ Fonctions de chirurgie électro chirurgicale L'appareil devra disposer au minimum des fonctions suivantes : ✓ Modes monopolaires Coupe pure. Coupe avec coagulation. Coagulation de contact. Coagulation forcée. Coagulation douce ou spray. ✓ Modes bipolaires Coagulation bipolaire. Mode bipolaire adapté aux interventions de précision.		
--	--	--	--

L'appareil devra disposer d'au moins sept (7) modes de fonctionnement ou offrir des performances équivalentes ou supérieures. ✓ Sécurité Contrôle automatique de la puissance délivrée. Surveillance continue de l'impédance patient afin d'optimiser la sécurité et l'efficacité de la coupe et de la coagulation. Système d'autodiagnostic intégré. Protection contre les surcharges et défauts de fonctionnement. Alarmes visuelles et sonores en cas d'anomalie. Contrôle de la qualité du contact de l'électrode neutre (Patient Return Electrode Monitoring ou système équivalent). ✓ Utilisation Activation possible par poignée de commande manuelle. Activation possible par pédale. Double commande manuelle et pédale fournie. Compatible avec les procédures électro chirurgicales courantes, y compris les interventions nécessitant une utilisation en milieu liquide (TURP ou équivalent), lorsque applicable. ✓ Performances Puissance de sortie adaptée aux actes de chirurgie générale et spécialisée. Réglage progressif de la puissance. Qualité de coupe limitant l'adhérence des tissus et la carbonisation. Stabilité de la puissance indépendamment des variations d'impédance des tissus. ✓ Alimentation électrique Alimentation : 220–240 V AC, 50/60 Hz.		
--	--	--

	Protection électrique intégrée. Compatible avec les installations électriques hospitalières standard. ✓ Accessoires minimums à fournir L'équipement devra être livré avec au minimum : Un (1) crayon électro chirurgical avec commandes intégrées ; Un (1) crayon électro chirurgical compatible avec commande par pédale ou système équivalent ; Une (1) pédale de commande ; Un (1) câble de connexion pour électrode neutre ; Cinq (5) électrodes neutres jetables ou réutilisables selon la configuration proposée ; Une (1) électrode lame standard ; Une (1) électrode aiguille ; Une (1) électrode boule (bille) ; Un jeu complet de câbles et connecteurs nécessaires au fonctionnement ; Fusibles de rechange ou dispositif de protection équivalent, si applicable ; Un (1) kit de nettoyage et d'entretien courant ; Un manuel utilisateur et un manuel de maintenance en français. Formation Le fournisseur devra assurer : La formation des utilisateurs L'installation et mise en service de l'équipement. La formation pratique du personnel utilisateur sur : les fonctions de coupe et coagulation ; les mesures de sécurité ; le nettoyage et l'entretien courant. La formation des techniciens		
--	---	--	--

	La formation du personnel biomédical ou technique sur : la maintenance préventive ; le diagnostic des pannes courantes ; les contrôles de sécurité. ✓ Documentation exigée à la soumission Le soumissionnaire devra fournir : Un prospectus, catalogue ou fiche technique du fabricant ; Une documentation en français; Des images ; Les certificats de conformité applicables ; La liste complète des accessoires inclus Prospectus : Fournir des prospectus en français lisible à la soumission permettant de vérifier les spécifications techniques proposées Quantité : 01		
8.	Boîte appendicite aigue ✓ Composition Cupule à Bec, inox, dia. 60 mm, 60 ml, 1 pièce Boîte inox, 40 x 20 x 9 cm, 1 pièce Aiguille Reverdin, moyenne, 20 cm, courbe, 1 pièce Aiguille Reverdin, moyenne, 20 cm, 1/2 courbe, 1 pièce Ciseaux Mayo, droits, 18 cm, 1 pièce Ciseaux Mayo, courbes, 18 cm, 1 pièce Canule Yankauer, 27 cm, 1 pièce Manche Bistouri n°4, 1 pièce Ecarteur Farabeuf, 15 cm x 16 mm, la paire, 1 pièce Ecarteur Hartmann, double fil, inox, 16 cm, la paire, 1 pièce Ecarteur Gosset, adulte, 3 valves, 1 pièce Lame malléable, 33 cm 50 x 25 mm, 1 pièce Pince Kocher, droite, A/G, 14 cm, 2 pièces Pince Rochester-Péan - Kocher, S/G, droite, 16 cm, 2 pièces		

	Pince à Pansements, ""Longuette"", droite, 24 cm, 1 pièce Pince Halstead, 13 cm, courbe, S/G, 4 pièces Pince à Champs Backhauss, 14 cm, 4 pièces Pince Chaput, 13 cm, 2 pièces Pince clamp Doyen, intestinal, courbe, 23 cm, 2 pièces Pince Kelly, S/G, courbe, 14 cm, 6 pièces Pince Grégoire, en losange, 22 cm, 2 pièces Pince Dissection, A/G, 20 cm, 1 pièce Porte-aiguille Mayo-Hégar, 14cm, 1 pièce Pince Crile, droite, 14 cm, 4 pièces Stylet Porte-coton, 14 cm, 1 pièce" ✓ Exigences générales Tous les instruments doivent être en acier inoxydable de qualité chirurgicale. Tous les instruments doivent être autoclavables. Résistance à la corrosion et aux produits de désinfection hospitaliers. Les dimensions proposées pourront être équivalentes ($\pm 10\%$) sous réserve de performances identiques. Les instruments devront être livrés prêts à l'emploi et conformes aux normes applicables aux dispositifs médicaux. Prospectus : Fournir des prospectus en français et en couleur lisible à la soumission permettant de vérifier les spécifications techniques proposées Quantité : 01		
9.	Boîte césarienne Kit de césarienne complet ✓ Caractéristiques générales		

	Tous les instruments doivent être fabriqués en acier inoxydable chirurgical de qualité médicale ou matériau équivalent offrant une résistance élevée à la corrosion. Les instruments doivent être réutilisables, autoclavables et compatibles avec les procédures hospitalières de stérilisation. Les instruments doivent être livrés neufs, exempts de défauts de fabrication et prêts à l'emploi. Les dimensions indiquées sont données à titre indicatif ; des dimensions équivalentes ($\pm 10\%$) pourront être acceptées sous réserve de performances identiques. ✓ Composition minimale du kit ✓ Conteneur : 1 boîte de stérilisation en acier inoxydable avec couvercle, dimensions approximatives 40 × 16 × 7,5 cm. ✓ Pincettes 6 pincettes à champs type Backhaus, longueur approximative 14 cm ; 6 pincettes de Kocher droites, longueur approximative 16 cm ; 1 pince à disséquer avec griffes, longueur approximative 14 cm ; 1 pince à disséquer sans griffes, longueur approximative 14 cm ; 1 pince à disséquer sans griffes, longueur approximative 20 cm ; 1 pince à disséquer avec griffes, longueur approximative 20 cm ; 1 pince porte-tampon, longueur approximative 25 cm ; 2 pincettes en cœur, longueur approximative 16 cm ; 4 pincettes de Terrier, longueur approximative 12 cm ; 4 pincettes de Halstead droites ;		
--	---	--	--

4 pinces de Halstead courbes ; 1 pince de J.L. Faure à griffes ; 1 pince de J.L. Faure pour ligaments larges ; 1 pince hystérolabe type Dartigues ou équivalent ; 1 pince de Pauchet avec magasin à agrafes ou équivalent ; 1 pince à poser les agrafes compatibles avec les agrafes fournies. ✓ Ciseaux 1 paire de ciseaux droits mousse, longueur approximative 14 cm ; 1 paire de ciseaux droits mousse, longueur approximative 20 cm ; 1 paire de ciseaux chirurgicaux type Dubost droits, longueur approximative 23 cm. ✓ Écarteurs 1 écarteur abdominal type Gosset pour adulte ; 2 écarteurs de Farabeuf, longueur approximative 15 cm. ✓ Suture 1 aiguille de Reverdin courbe, longueur approximative 21 cm ; 1 aiguille de Reverdin demi-courbe, longueur approximative 19 cm ; 1 porte-aiguille type Mayo-Hégar, longueur approximative 15 cm. ✓ Instruments de coupe 1 manche de bistouri n°4 compatible avec les lames standard ;		
--	--	--

	5 lames de bistouri n°22 stériles ou équivalentes. ✓ Conformité Les instruments doivent être conformes aux normes internationales applicables aux dispositifs médicaux. Marquage CE, ISO 13485 ou certification équivalente accepté. Tous les instruments doivent résister aux cycles répétés de nettoyage, désinfection et stérilisation. ✓ Documentation exigée à la soumission Le soumissionnaire devra fournir : Un prospectus, catalogue ou fiche technique du fabricant ; Des images lisibles des instruments proposés ; Les spécifications techniques détaillées ; Les certificats de conformité disponibles ; La liste complète des instruments composant le kit. Quantité : 02		
10.	Boîte complète d'hystérectomie ✓ Exigences générales Tous les instruments doivent être fabriqués en acier inoxydable chirurgical de qualité médicale ou matériau équivalent. Les instruments doivent être réutilisables, autoclavables et résistants à la corrosion. Les instruments doivent être adaptés aux procédures de nettoyage, de désinfection et de stérilisation hospitalières. Tous les dispositifs doivent être neufs et de fabrication récente. Les dimensions indiquées sont données à titre indicatif. Des dimensions équivalentes ($\pm 10\%$) pourront être acceptées sous réserve de performances identiques.		

	Composition minimale du kit ✓ Conteneur 1 boîte de stérilisation en acier inoxydable avec couvercle, dimensions approximatives de 40 × 16 × 7,5 cm ou équivalent. ✓ Pinces 6 pinces de Kocher droites, longueur approximative 20 cm ; 6 pinces de Leriche droites à griffes ; 3 pinces en cœur, longueur approximative 16 cm ; 1 pince de Museux, longueur approximative 24 cm ; 2 pinces de J.L. Faure à griffes ; 3 pinces de Bengolea courbes, longueur approximative 21 cm ; 2 pinces anatomiques sans griffes, longueur approximative 20 cm ; 2 pinces de Duval, longueur approximative 20 cm ; 2 pinces intestinales type Doyen courbes ; 6 pinces de Chaput, longueur approximative 13 cm ; 12 pinces à champs type Backhaus, longueur approximative 14 cm ; 1 pince hystérolabe type Dartigues ou équivalent ; 1 pince porte-tampon type Foerster droite, longueur approximative 21 cm. ✓ Ciseaux		
--	---	--	--

1 paire de ciseaux Mayo courbes, longueur approximative 17 cm ; 1 paire de ciseaux Metzenbaum droits, longueur approximative 23 cm. ✓ Écarteurs et valves 2 paires d'écarteurs de Farabeuf, longueur approximative 15 cm ; 1 écarteur abdominal type Richard avec valve ; 1 valve de Doyen ; 1 spatule abdominale. ✓ Suture 1 porte-aiguille type Mayo-Hégar, longueur approximative 20 cm ; 1 aiguille de Reverdin droite, longueur approximative 21 cm ; 1 aiguille de Reverdin droite, longueur approximative 15 cm ; 1 aiguille de Reverdin demi-courbe, longueur approximative 19 cm. ✓ Instruments complémentaires 1 tire-fibrome type Doyen ; 1 manche de bistouri n° 4 compatible avec les lames standard ; 5 lames de bistouri n° 22 stériles ou équivalentes. ✓ Conformité et qualité Les instruments doivent être conformes aux normes internationales applicables aux dispositifs médicaux. Marquage CE, ISO 13485 ou certification équivalente accepté.		
---	--	--

	Les instruments doivent présenter une finition de qualité chirurgicale sans défaut apparent. Résistance garantie aux cycles répétés de stérilisation. ✓ Documentation exigée à la soumission Le soumissionnaire devra fournir : Un catalogue, prospectus ou fiche technique en français ou en anglais du fabricant ; Des images clairement lisibles ; La description détaillée des instruments proposés ; Les certificats de conformité disponibles ; La liste complète des composants du kit. Quantité : 01		
11.	Boîte complète de cerclage ✓ Exigences générales Tous les instruments doivent être fabriqués en acier inoxydable chirurgical de qualité médicale ou matériau équivalent. Les instruments doivent être réutilisables, autoclavables et résistants à la corrosion. Les instruments doivent être compatibles avec les procédures de nettoyage, de désinfection et de stérilisation hospitalières. Les instruments doivent être neufs et exempts de défauts de fabrication. Les dimensions mentionnées sont indicatives. Des dimensions équivalentes ($\pm 10\%$) pourront être acceptées sous réserve de fonctionnalités identiques. ✓ Composition minimale du kit ✓ Conteneur		

1 boîte de stérilisation en acier inoxydable avec couvercle, dimensions approximatives de 40 × 20 × 9 cm. ✓ Instruments de coupe 1 paire de ciseaux Mayo droits, longueur approximative 18 cm ; 1 paire de ciseaux Mayo courbes, longueur approximative 18 cm ; 1 paire de ciseaux Metzenbaum courbes, longueur approximative 26 cm ; 1 manche de bistouri n°4 compatible avec les lames standards. ✓ Instruments de suture 1 aiguille de Reverdin droite, longueur approximative 20 cm ; 1 porte-aiguille type Mayo-Hégar, longueur approximative 20 cm. ✓ Écarteurs et valves 1 paire d'écarteurs de Farabeuf, longueur approximative 15 cm ; 1 écarteur abdominal type Gosset pour adulte à trois valves ou équivalent ; 1 valve gynécologique type Kelly, longueur approximative 23 cm. ✓ Pinces de préhension et de dissection 1 pince Kocher droite avec griffes, longueur approximative 14 cm ; 1 pince Allis, longueur approximative 19 cm ; 1 pince de dissection avec griffes, longueur approximative 18 cm ;		
--	--	--

1 pince de dissection avec griffes, longueur approximative 25 cm ; 1 pince de dissection sans griffes, longueur approximative 18 cm. ✓ Pinces hémostatiques et spécialisées 1 pince à champs type Backhaus, longueur approximative 14 cm ; 1 pince Kelly droite sans griffes, longueur approximative 16 cm ; 1 pince Kelly courbe sans griffes, longueur approximative 16 cm ; 1 pince Péan-Murphy, longueur approximative 14 cm ; 1 pince Terrier sans griffes, longueur approximative 13 cm ; 1 pince Bengolée droite avec griffes, longueur approximative 24 cm ; 1 pince Bengolée courbe sans griffes, longueur approximative 24 cm ; 1 hystérolabe type Dartigues ou équivalent, longueur approximative 25 cm. ✓ Instruments complémentaires 1 sonde cannelée, longueur approximative 18 cm ; 1 stylet porte-coton, longueur approximative 14 cm ; 1 épingle à instruments, longueur approximative 12 cm. ✓ Conformité et qualité Instruments conformes aux normes internationales applicables aux dispositifs médicaux. Marquage CE, ISO 13485 ou certification équivalente accepté. Finition chirurgicale de haute qualité avec surfaces polies et résistantes à la corrosion.		
---	--	--

	Résistance aux cycles répétés de stérilisation à la vapeur. ✓ Documentation exigée à la soumission Le soumissionnaire devra fournir : Un catalogue, prospectus ou fiche technique en français du fabricant ; Des images clairement lisibles ; Les caractéristiques techniques détaillées du kit proposé ; Les certificats de conformité applicables ; La liste détaillée des instruments composant le kit. Quantité : 01		
12.	Boîte de pansement ✓ Spécifications techniques ✓ Exigences générales Tous les instruments doivent être fabriqués en acier inoxydable chirurgical de qualité médicale ou matériau équivalent. Les instruments doivent être réutilisables, autoclavables et résistants à la corrosion. Les instruments doivent être compatibles avec les procédures hospitalières de nettoyage, désinfection et stérilisation. Tous les instruments doivent être neufs et de fabrication récente. Les dimensions indiquées sont données à titre indicatif ; des dimensions équivalentes ($\pm 10\%$) pourront être acceptées sous réserve de performances identiques. ✓ Composition minimale du kit ✓ Boîte de rangement : Une (1) boîte de stérilisation et de rangement en acier inoxydable avec couvercle, dimensions approximatives de 18 × 8 × 4 cm ou équivalent. ✓ Instruments de coupe		

Une (1) paire de ciseaux type Dauphin droits, longueur approximative 14 cm ; Une (1) paire de ciseaux d'iridectomie, longueur approximative 11 cm ; Un (1) manche de bistouri n°3 compatible avec les lames standard. ✓ Pinces Une (1) pince à dissection avec griffes, longueur approximative 14 cm ; Une (1) pince à dissection sans griffes, longueur approximative 14 cm ; Une (1) pince de Kocher avec griffes, longueur approximative 14 cm; Une (1) pince de Halstead courbe, longueur approximative 13 cm ; Une (1) pince de Halstead droite, longueur approximative 13 cm ; Une (1) pince à échardes, longueur approximative 11 cm. ✓ Instruments de suture Un (1) porte-aiguille type Mayo-Hégar droit, longueur approximative 14 cm. ✓ Accessoires Un (1) porte-coton, longueur approximative 14 cm. ✓ Conformité et qualité		
--	--	--

	Les instruments doivent être conformes aux normes internationales applicables aux dispositifs médicaux. Marquage CE, ISO 13485 ou certification équivalente accepté. Finition chirurgicale de haute qualité, sans défaut apparent. Résistance garantie aux cycles répétés de stérilisation à la vapeur. ✓ Documentation exigée à la soumission Le soumissionnaire devra fournir : Un catalogue, prospectus ou fiche technique en français du fabricant ; Des images clairement lisibles du matériel proposé ; Les caractéristiques techniques détaillées permettant de vérifier la conformité du kit proposé ; Les certificats de conformité disponibles ; La liste complète des instruments composant le kit Quantité : 04		
13.	Boite hernie ✓ Exigences générales Tous les instruments doivent être fabriqués en acier inoxydable chirurgical de qualité médicale ou matériau équivalent. Les instruments doivent être réutilisables, autoclavables et résistants à la corrosion. Les instruments doivent être compatibles avec les procédures hospitalières de nettoyage, désinfection et stérilisation. Les instruments doivent être neufs, exempts de défauts de fabrication et prêts à l'emploi. Les dimensions indiquées sont données à titre indicatif. Des dimensions équivalentes ($\pm 10\%$) pourront être acceptées sous réserve de performances et fonctionnalités identiques. ✓ Composition minimale du kit		

	✓ Conteneurs et accessoires 1 cupule à bec en acier inoxydable, capacité approximative de 60 ml ; 1 cupule à bec en acier inoxydable, capacité approximative de 165 ml ; 1 boîte de stérilisation en acier inoxydable avec couvercle, dimensions approximatives de 40 × 20 × 9 cm. ✓ Instruments de suture 1 aiguille de Reverdin courbe, longueur approximative 20 cm ; 1 aiguille de Reverdin demi-courbe, longueur approximative 20 cm ; 1 porte-aiguille type Mayo-Hégar, longueur approximative 14 cm. ✓ Instruments de coupe 1 paire de ciseaux Mayo droits, longueur approximative 18 cm ; 1 paire de ciseaux Mayo courbes, longueur approximative 18 cm ; 1 paire de ciseaux mousse droits, longueur approximative 16 cm ; 1 manche de bistouri n°4 compatible avec les lames standard. ✓ Instruments d'aspiration 1 canule d'aspiration type Yankauer, longueur approximative 27 cm. ✓ Écarteurs 1 paire d'écarteurs de Farabeuf, longueur approximative 15 cm ; 1 écarteur abdominal type Gosset pour adulte à trois valves ou équivalent.		
--	--	--	--

	✓ Pincés hémostatiques et de préhension 4 pincés de Kocher droites avec griffes, longueur approximative 13 cm ; 2 pincés de Kocher droites avec griffes, longueur approximative 14 cm ; 4 pincés Rochester-Péan droites, longueur approximative 16 cm ; 6 pincés de Halstead droites avec griffes, longueur approximative 13 cm ; 6 pincés de Halstead courbes sans griffes, longueur approximative 13 cm ; 1 pince Ombredanne, longueur approximative 13 cm ; 6 pincés à champs type Backhaus, longueur approximative 14 cm ; 2 pincés de Chaput, longueur approximative 13 cm ; 2 pincés Terrier, longueur approximative 13 cm ; 2 pincés Bengoléa courbes sans griffes, longueur approximative 24 cm. ✓ Pincés de dissection 1 pince de dissection avec griffes, longueur approximative 14 cm ; 1 pince de dissection avec griffes, longueur approximative 20 cm ; 1 pince de dissection sans griffes, longueur approximative 14 cm. ✓ Instruments complémentaires		
--	---	--	--

	1 pince à pansements type Longuette droite, longueur approximative 24 cm ; 1 stylet porte-coton, longueur approximative 14 cm. ✓ Conformité et qualité Les instruments doivent être conformes aux normes internationales applicables aux dispositifs médicaux. Marquage CE, ISO 13485 ou certification équivalente accepté. Les finitions doivent être de qualité chirurgicale, avec surfaces polies et sans défaut apparent. Les instruments doivent conserver leurs caractéristiques mécaniques après des cycles répétés de stérilisation à la vapeur. ✓ Documentation exigée à la soumission Le soumissionnaire devra fournir : Un catalogue, prospectus ou fiche technique en français du fabricant ; Des images clairement lisibles ; Les caractéristiques techniques détaillées des instruments proposés ; Les certificats de conformité disponibles ; La liste complète des instruments inclus dans la boîte. Quantité : 01		
14.	Boite laparotomie ✓ Exigences générales Tous les instruments doivent être fabriqués en acier inoxydable chirurgical de qualité médicale ou matériau équivalent. Les instruments doivent être réutilisables, autoclavables et résistants à la corrosion.		

	Les instruments doivent être compatibles avec les procédures hospitalières de nettoyage, désinfection et stérilisation. Les instruments doivent être neufs, exempts de défauts de fabrication et prêts à l'emploi. Les dimensions indiquées sont données à titre indicatif. Des dimensions équivalentes ($\pm 10\%$) pourront être acceptées sous réserve de performances et fonctionnalités équivalentes. ✓ Composition minimale du kit ✓ Conteneur Une (1) boîte de stérilisation en acier inoxydable avec couvercle, dimensions approximatives de 40 × 20 × 9 cm. ✓ Instruments de coupe Une (1) paire de ciseaux Mayo droits, longueur approximative 18 cm ; Une (1) paire de ciseaux Mayo courbes, longueur approximative 18 cm ; Une (1) paire de ciseaux Metzenbaum courbes, longueur approximative 26 cm ; Un (1) manche de bistouri n°4 compatible avec les lames standard. ✓ Instruments de suture Une (1) aiguille de Reverdin droite, longueur approximative 20 cm ; Un (1) porte-aiguille type Mayo-Hégar, longueur approximative 20 cm. ✓ Écarteurs et valves Une (1) paire d'écarteurs de Farabeuf, longueur approximative 15 cm ;		
--	---	--	--

Un (1) écarteur abdominal type Gosset pour adulte à trois valves ou équivalent ; Une (1) valve gynécologique type Kelly, longueur approximative 23 cm. ✓ Pinces de préhension, d'hémostase et spécialisées Six (6) pinces de Kocher droites avec griffes, longueur approximative 14 cm ; Deux (2) pinces Allis, longueur approximative 19 cm ; Trois (3) pinces à champs type Backhaus, longueur approximative 14 cm ; Trois (3) pinces Kelly droites sans griffes, longueur approximative 16 cm ; Trois (3) pinces Kelly courbes sans griffes, longueur approximative 16 cm ; Quatre (4) pinces Péan-Murphy, longueur approximative 14 cm ; Trois (3) pinces Terrier sans griffes, longueur approximative 13 cm ; Trois (3) pinces Bengolée droites avec griffes, longueur approximative 24 cm ; Trois (3) pinces Bengolée courbes sans griffes, longueur approximative 24 cm ; Un (1) hystérolabe type Dartigues ou équivalent, longueur approximative 25 cm. ✓ Pinces de dissection		
--	--	--

Une (1) pince à dissection avec griffes, longueur approximative 18 cm ; Une (1) pince à dissection avec griffes, longueur approximative 25 cm ; Une (1) pince à dissection sans griffes, longueur approximative 18 cm. ✓ Instruments complémentaires Deux (2) épingles à instruments, longueur approximative 12 cm ; Une (1) sonde cannelée, longueur approximative 18 cm ; Un (1) stylet porte-coton, longueur approximative 14 cm. ✓ Conformité et qualité Les instruments doivent être conformes aux normes internationales applicables aux dispositifs médicaux. Marquage CE, ISO 13485 ou certification équivalente accepté. Finition chirurgicale de haute qualité, avec surfaces polies, bords non traumatiques et absence de défauts de fabrication. Résistance aux cycles répétés de stérilisation à la vapeur sous pression. ✓ Documentation exigée à la soumission Le soumissionnaire devra fournir : Un catalogue, prospectus ou fiche technique du fabricant ; Des images clairement lisibles des instruments proposés ; Les caractéristiques techniques détaillées permettant de vérifier la conformité aux spécifications demandées ; Les certificats de conformité et de qualité disponibles ; La liste détaillée des instruments composant la boîte.		
---	--	--

	Quantité : 01		
	Brancard		
15.	Caractéristiques techniques minimales ✓ Structure Structure fabriquée en acier traité contre la corrosion ou matériau équivalent offrant une résistance mécanique adaptée à un usage hospitalier intensif. Châssis métallique avec revêtement époxy ou finition équivalente résistante aux produits de nettoyage et de désinfection. Construction robuste assurant la stabilité et la sécurité du patient. ✓ Couchage Plan de couchage fixe ou équivalent. Matelas en mousse haute densité recouvert d'un revêtement vinyle ou matériau équivalent : imperméable ; lavable ; résistant aux désinfectants hospitaliers ; traité ignifuge ou conforme aux normes de sécurité incendie applicables. ✓ Mobilité Quatre (4) roulettes pivotantes d'un diamètre minimal de 125 mm ou équivalent. Au moins deux (2) roulettes équipées d'un système de freinage indépendant. Déplacement fluide et silencieux sur les surfaces hospitalières. ✓ Accessoires Deux barrières latérales de sécurité rabattables ou escamotables. Une potence porte-sérum réglable en hauteur. Tous les accessoires nécessaires à une utilisation immédiate. ✓ Dimensions		

	Dimensions approximatives : Longueur : entre 180 cm et 200 cm ; Largeur : entre 55 cm et 60 cm ; Hauteur : entre 80 cm et 100 cm. ✓ Charge admissible Capacité de charge minimale : 150 kg. ✓ Sécurité et ergonomie Bords et angles arrondis afin de réduire les risques de blessure. Dispositif garantissant la stabilité du patient pendant le transport. Conception facilitant le nettoyage et la désinfection. ✓ Conformité et qualité Matériel neuf et de fabrication récente. Conforme aux normes applicables aux dispositifs médicaux et équipements hospitaliers. Marquage CE ou certification équivalente accepté. Résistance aux procédures répétées de nettoyage et de désinfection. ✓ Documentation exigée à la soumission Le soumissionnaire devra fournir : Un catalogue, prospectus ou fiche technique en anglais ou en français du fabricant ; Des images clairement lisibles ; Les caractéristiques techniques détaillées du matériel proposé ; Les certificats de conformité et de qualité disponibles ; Quantité : 01		
16.	Capnographe Spécifications :		

	✓ Caractéristiques générales Capnographe portable, compact et léger, adapté à un usage hospitalier et préhospitalier. Affichage numérique clair permettant la visualisation simultanée des paramètres mesurés. Utilisation adaptée aux patients adultes et pédiatriques. Conception robuste adaptée aux conditions de transport et d'urgence. Fonctionnement sur batterie et alimentation secteur. ✓ Mesure de la saturation en oxygène (SpO₂) Plage de mesure : 0 à 100 %. Précision : ± 2 % dans la plage de 70 à 100 % ou meilleure. Résolution : 1 % minimum. Affichage continu de la valeur de SpO₂. ✓ Fréquence du pouls Plage de mesure : 30 à 250 battements par minute (bpm) minimum. Précision : ± 2 bpm ou meilleure. Résolution : 1 bpm. ✓ Mesure du CO₂ expiré (EtCO₂) Technologie de mesure adaptée à la surveillance respiratoire continue. Plage de mesure minimale : 0 à 150 mmHg. Précision : ± 2 mmHg ou meilleure. Résolution : 0,1 mmHg ou meilleure. Affichage en temps réel des valeurs d'EtCO₂. ✓ Alimentation électrique Alimentation secteur : 100–240 V AC, 47–63 Hz ou équivalent.		
--	---	--	--

Fonctionnement sur batterie rechargeable ou batteries remplaçables. Autonomie adaptée à une utilisation mobile et aux transports médicalisés. Indicateur de charge ou d'autonomie de batterie. ✓ Conditions environnementales Température de fonctionnement minimale : 0 °C à 45 °C. Humidité relative en fonctionnement : 30 % à 95 %, sans condensation. Conditions de stockage adaptées à un environnement hospitalier. ✓ Accessoires minimums à fournir L'équipement devra être livré avec au minimum : Une (1) unité principale ; Un (1) capteur SpO₂ adulte ; Un (1) capteur ou module de mesure EtCO₂ ; Un (1) adaptateur pour voies respiratoires adultes ; Un (1) adaptateur pour voies respiratoires pédiatriques ; Les câbles de connexion nécessaires ; Une sangle ou dispositif de transport ; Un manuel d'utilisation. ✓ Accessoires optionnels souhaités Le soumissionnaire précisera la disponibilité des accessoires suivants : Capteur SpO₂ pédiatrique et/ou néonatal ; Étui de transport ; Housse de protection ; Chargeur secteur ; Logiciel d'analyse, de stockage ou d'exportation des données ; Accessoires complémentaires recommandés par le fabricant. Conformité et qualité		
---	--	--

	Dispositif médical neuf et de fabrication récente. Conforme aux normes internationales applicables aux équipements de surveillance des patients. Marquage CE, FDA, ISO 13485 ou certification équivalente accepté. Protection électrique conforme aux normes de sécurité en vigueur. ✓ Formation Le fournisseur devra assurer : L'installation et la mise en service de l'équipement ; La formation des utilisateurs sur l'utilisation, les alarmes et l'entretien courant ; La formation du personnel biomédical ou technique sur les opérations de maintenance préventive de premier niveau. ✓ Documentation exigée à la soumission Le soumissionnaire devra fournir : Un catalogue, prospectus ou fiche technique en français du fabricant ; Des images clairement lisibles ; Les caractéristiques techniques détaillées de l'équipement proposé Les certificats de conformité applicables ; La liste complète des accessoires fournis en standard et en option. Quantité : 01		
17.	Chariot d'anesthésie Chariot d'anesthésie complet avec respirateur, monitoring et analyse des gaz 1. Caractéristiques techniques minimales 1.1 Configuration générale ✓ Chariot d'anesthésie complet intégrant :		

un respirateur d'anesthésie ; un système de distribution et de mélange des gaz médicaux ; un système de monitoring respiratoire et anesthésique ; un système d'analyse du CO₂ expiré et des agents halogénés. ✓ Utilisation compatible avec les modes : circuit ouvert ; circuit semi-fermé ; circuit fermé. ✓ Adapté aux patients adultes, pédiatriques et néonataux. 1.2 Chariot Structure robuste adaptée à un environnement de bloc opératoire. Minimum quatre (4) roulettes antistatiques à rotation multidirectionnelle. Diamètre minimal des roulettes : 120 mm. Système de verrouillage ou frein sur les roulettes. Minimum deux (2) tiroirs de rangement. Prises électriques auxiliaires intégrées (minimum quatre). Isolation électrique conforme aux normes de sécurité applicables. Éclairage de la zone de travail par système LED ou équivalent. Emplacement permettant l'installation simultanée d'au moins deux vaporisateurs d'agents anesthésiques compatibles. 1.3 Respirateur d'anesthésie ✓ Généralités Ventilateur à commande électronique ou pneumatique piloté par microprocesseur. Compensation automatique des variations de compliance et des fuites du système. ✓ Modes ventilatoires minimums Ventilation contrôlée en volume (VCV).		
---	--	--

Ventilation contrôlée en pression (PCV). Ventilation assistée/contrôlée intermittente (SIMV ou équivalent). Ventilation à pression contrôlée avec volume garanti (PCV-VG ou équivalent). Ventilation spontanée avec aide inspiratoire. Ventilation manuelle. PEEP réglable. ✓ Paramètres ventilatoires minimaux Volume courant réglable couvrant au minimum : 20 à 1 500 ml. Fréquence respiratoire réglable couvrant au minimum : 4 à 100 cycles/minute. Rapport I/E réglable couvrant au minimum : 4:1 à 1:10. PEEP réglable jusqu'à au moins 30 cmH₂O. Débit inspiratoire maximal ≥ 75 L/min. Fonction de compensation automatique des fuites. 1.4 Système de mélange et distribution des gaz ✓ Alimentation Compatible avec les gaz médicaux : Oxygène (O₂) Air médical Protoxyde d'azote (N₂O) ✓ Débitmètres Débitmètres électroniques ou technologie équivalente. Réglage individuel des débits de gaz. Débit de gaz frais couvrant au minimum la plage 0 à 10 L/min. ✓ Sécurité Système anti-hypoxique empêchant l'administration d'un mélange pauvre en oxygène. Concentration minimale d'oxygène dans le mélange : ≥ 25 %. Alarme de chute de pression d'oxygène. Fonction O₂ Flush (oxygène rapide).		
--	--	--

Débit O₂ Flush : minimum 35 L/min.

1.5 Système respiratoire

Fonctionnement en circuits fermé, semi-fermé et ouvert.

Absorbeur de CO₂ intégré.

Réservoir d'absorbant d'une capacité minimale de 1 300 ml.

Piège à eau démontable.

Manomètre de pression respiratoire.

Valve APL réglable.

Système permettant le raccordement d'un ballon manuel.

Ensemble respiratoire démontable.

Composants patient autoclavables à 134 °C ou température équivalente recommandée par le fabricant.

Système de réchauffement des gaz inspirés souhaité.

2. Monitoring et surveillance

✓ **Écran**

Écran couleur tactile.

Taille minimale : 12 pouces (30 cm) ou équivalent.

✓ **Paramètres affichés**

Surveillance en temps réel de :

✓ **Ventilation**

Volume courant inspiré et expiré ;

Volume minute ;

Fréquence respiratoire ;

Pressions ventilatoires ;

PEEP ;

Compliance pulmonaire ;

Résistance des voies aériennes.

✓ **Gaz**

FiO₂ ;

ETCO₂ ;

Concentration inspiratoire et expiratoire d'O₂ ; Concentration inspiratoire et expiratoire de N₂O ; Concentration inspiratoire et expiratoire des agents anesthésiques volatils. ✓ Courbes Affichage en temps réel des courbes : Pression ; Volume ; Débit ; Capnographie. ✓ Analyse des gaz Analyseur de gaz intégré. Reconnaissance automatique des principaux agents anesthésiques halogénés. Mesure de la concentration d'oxygène utilisant une technologie adaptée (paramagnétique ou équivalente). ✓ Alarmes Alarmes visuelles et sonores configurables pour : Déconnexion du patient ; Apnée ; Volume courant élevé ou faible ; Volume minute élevé ou faible ; FiO₂ hors limites ; Pression élevée ou basse ; Fuite du circuit ; Défaut d'alimentation en gaz ; Défaut machine ; Dysfonctionnement des capteurs. ✓ Monitoring avancé Module de mesure BIS ou technologie équivalente souhaité. Possibilité de transfert ou d'interchangeabilité des modules entre les systèmes compatibles du fabricant. 3.Alimentation électrique Alimentation : 220–240 V AC, 50 Hz. Batterie intégrée rechargeable.		
---	--	--

	Autonomie minimale : 120 minutes. 4. Accessoires et fournitures à livrer Le fournisseur devra fournir au minimum : 1 vaporisateur compatible Halothane ou équivalent si disponible localement ; 1 vaporisateur Isoflurane ; 1 vaporisateur Sévoflurane ; 1 bras articulé support de circuit patient ; 2 circuits patients complets autoclavables pour adultes ; 2 circuits patients complets autoclavables pour enfants ; 2 circuits patients complets autoclavables pour nouveau-nés ; 2 jeux de tuyaux d'alimentation en O₂, Air et N₂O compatibles avec les prises normalisées locales ; 1 cellule ou capteur d'oxygène de rechange ; 1 ballon de test ; 1 moniteur multiparamétrique compatible avec l'équipement. 5. Moniteur multiparamétrique associé ✓ Le moniteur fourni devra permettre au minimum la surveillance des paramètres suivants : ECG ; Fréquence cardiaque ; Saturation en oxygène (SpO₂) ; Pression non invasive (PNI) ; Pression invasive (PI) ; Température ; Respiration ; Capnographie (CO₂) ; Débit cardiaque (si disponible). ✓ Le matériel devra être fourni avec les accessoires nécessaires pour :		
--	--	--	--

	adultes ; enfants ; nouveau-nés. 6. Formation Le fournisseur devra assurer : La formation pratique du personnel médical et paramédical à l'utilisation clinique de l'équipement La formation du personnel biomédical sur les contrôles de sécurité ; la maintenance préventive ; le diagnostic des pannes ; les opérations de maintenance de premier niveau. 7. Documentation Le fournisseur devra fournir : 1 manuel utilisateur en français ; 1 manuel technique/maintenance en français ; Schémas techniques et documentation de maintenance ; Documentation des accessoires et consommables. Prospectus : Fournir des prospectus en français et en couleur lisible à la soumission permettant de vérifier les spécifications techniques proposées Quantité : 01		
18.	Chariots Caractéristiques techniques minimales ✓ Structure générale Chariot médical mobile de construction robuste, adapté à un usage hospitalier intensif.		

Structure réalisée en acier peint époxy, aluminium, polymère technique ou matériau équivalent résistant à la corrosion et aux produits de désinfection hospitaliers. Surfaces lisses permettant un nettoyage et une désinfection faciles. Protection contre les chocs grâce à des pare-chocs ou dispositifs équivalents. ✓ Plan de travail Plan de travail supérieur robuste. Surface de travail coulissante ou rabattable permettant d'augmenter l'espace de préparation des soins et interventions. Surface résistante aux produits de nettoyage et de désinfection. ✓ Tiroirs et organisation Minimum cinq (5) tiroirs ou compartiments de rangement. Tiroirs munis d'un système d'identification rapide par code couleur ou équivalent. Système de séparateurs modulables permettant l'organisation personnalisée des consommables et médicaments. Tiroirs coulissants avec ouverture facile et sécurisée. ✓ Sécurité Système de verrouillage centralisé. Verrouillage électronique, mécanique ou système équivalent. Possibilité d'ouverture rapide en situation d'urgence. Système de reverrouillage manuel ou automatique. ✓ Mobilité Quatre (4) roulettes pivotantes de qualité hospitalière. Au moins deux (2) roulettes équipées de freins. Déplacement fluide et silencieux. ✓ Accessoires Compatible avec l'ajout d'accessoires hospitaliers standards. Possibilité d'intégrer ou de fixer des accessoires tels que :		
--	--	--

	support pour défibrillateur ou moniteur ; support pour bouteille d'oxygène ; potence porte-sérum ; support pour gants ; corbeille ou collecteur de déchets ; barre porte-accessoires. ✓ Dimensions Dimensions approximatives : Largeur : comprise entre 900 mm et 1 100 mm ; Profondeur : comprise entre 600 mm et 650 mm ; Hauteur : comprise entre 750 mm et 850 mm. Des dimensions équivalentes pourront être acceptées sous réserve que les fonctionnalités et la capacité de rangement soient maintenues. ✓ Qualité et conformité Matériel neuf et de fabrication récente. Conforme aux normes applicables aux équipements médicaux et hospitaliers. Certification CE, ISO 13485 ou certification équivalente acceptée. Matériaux compatibles avec les exigences d'hygiène hospitalière. ✓ Documentation exigée à la soumission Le soumissionnaire devra fournir : Un catalogue, prospectus ou fiche technique en français du fabricant avec des images clairement lisibles ; Les caractéristiques techniques détaillées du chariot proposé ; Les certificats de conformité et de qualité disponibles ; La liste des accessoires fournis de série et disponibles en option. Quantité : 01		
19.	Électrocoagulateur		

	✓ Caractéristiques générales Générateur électrochirurgical haute fréquence adapté à un usage hospitalier et aux blocs opératoires. Fonctionnement en modes monopolaire et bipolaire. Contrôle électronique de la puissance avec surveillance continue des paramètres de sécurité. Interface utilisateur conviviale avec affichage numérique des paramètres de fonctionnement. Fonction mémoire permettant l'enregistrement des réglages utilisateurs. Appareil conçu pour limiter les dommages thermiques aux tissus et optimiser l'hémostase. ✓ Sécurité électrique L'équipement devra être conforme aux normes internationales applicables aux dispositifs électrochirurgicaux médicaux. Courants de fuite patient et châssis conformes aux normes de sécurité médicale en vigueur. Surveillance continue du contact de l'électrode neutre. Système de protection contre les défauts de retour du courant patient. Alarmes visuelles et sonores en cas de défaut de fonctionnement ou d'utilisation. ✓ Fonctions monopolaires L'appareil devra disposer au minimum : ✓ Modes de coupe monopolaire Coupe pure Plusieurs modes de coupe combinée avec coagulation intégrée. Réglage progressif permettant d'adapter l'effet de coupe et le niveau d'hémostase aux différents types d'interventions.		
--	--	--	--

	✓ Modes de coagulation monopolaire Au minimum : Coagulation par contact ; Coagulation par dessiccation ; Coagulation fulguration ; Coagulation par spray. L'appareil devra permettre une coagulation efficace des tissus délicats comme des tissus étendus. ✓ Fonctions bipolaires ✓ Modes de coupe bipolaire Au minimum : Coupe bipolaire simple ; Coupe bipolaire avec effet combiné de coagulation. ✓ Modes de coagulation bipolaire Au minimum : Coagulation bipolaire standard ; Coagulation bipolaire de précision. Le système devra être adapté aux interventions nécessitant une grande précision, notamment en chirurgie spécialisée. ✓ Fonctions avancées Fonction mémoire permettant l'enregistrement d'au moins dix (10) programmes utilisateurs. Activation possible par commande manuelle et/ou pédale. Possibilité de fonctionnement simultané de sorties compatibles lorsque prévu par le fabricant. Surveillance continue de la plaque patient afin de réduire les risques de brûlure. Contrôle automatique du circuit patient. ✓ Compatibilités		
--	---	--	--

Le système proposé devra être compatible ou évolutif avec des équipements complémentaires tels que : Systèmes de coagulation à l'argon ; Systèmes d'évacuation des fumées chirurgicales ; Systèmes de filtration et d'assainissement de l'air du champ opératoire ; Accessoires d'endoscopie ou de chirurgie sous milieu liquide lorsque disponibles. ✓ Performances techniques minimales Fréquence de sortie : environ 500 kHz ou équivalent. Alimentation : 220–240 V AC, 50/60 Hz. Fonctionnement stable même lors d'une utilisation prolongée. ✓ Dimensions et ergonomie Encombrement compact adapté aux blocs opératoires. Poids maximal : 10 kg. Dimensions approximatives : Hauteur : ≤ 20 cm ; Largeur : ≤ 40 cm ; Profondeur : ≤ 50 cm. Des dimensions équivalentes pourront être acceptées. ✓ Accessoires minimums à fournir L'équipement devra être livré avec au minimum : Crayon électrochirurgical monopolaire ; Pédale de commande ; Câble de plaque patient ; Électrodes de coupe et de coagulation ; Plaques patient compatibles ; Câbles bipolaires ; Manuel utilisateur ;		
---	--	--

	Manuel technique. ✓ Conformité et qualité Équipement neuf et de fabrication récente. Conforme aux normes IEC applicables aux équipements électro chirurgicaux. Marquage CE, ISO 13485 ou certification équivalente accepté. Protection électrique conforme aux normes hospitalières. ✓ Documentation exigée à la soumission Le soumissionnaire devra fournir : Un prospectus, catalogue ou fiche technique en français du fabricant ; Des images clairement lisibles ; Les caractéristiques techniques détaillées ; Les certificats de conformité applicables ; La liste complète des accessoires fournis. Prospectus : Fournir des prospectus en français et en couleur lisible à la soumission permettant de vérifier les spécifications techniques proposées Quantité : 01		
20.	Escabots ✓ Spécifications techniques minimales requises La structure principale doit être fabriquée en acier inoxydable, résistant à la corrosion et adaptée à un usage intensif. L'équipement doit être doté de marches ergonomiques et antidérapantes, conçues pour faciliter l'ascension et garantir la sécurité de l'utilisateur. Les dimensions hors tout de l'équipement devront être d'environ 475 mm × 475 mm × 473 mm.		

	Les dimensions de l'emballage pour l'expédition ne devront pas excéder 525 mm × 525 mm × 543 mm. Le poids total à l'expédition devra être d'environ 20 kg. ✓ Critères de conformité Les soumissionnaires devront fournir dans leur offre : Les fiches techniques du produit proposé ; La confirmation de la conformité aux dimensions et au poids spécifiés ; Les informations sur les matériaux de fabrication, notamment la qualité de l'acier inoxydable utilisé ; Toute documentation attestant des caractéristiques de sécurité des marches. Quantité : 03		
21.	Fauteuils roulants ✓ Spécifications techniques minimales requises Le fauteuil doit être équipé d'un dossier réglable en hauteur, avec une plage d'ajustement comprise entre 18 pouces et 20 pouces. La hauteur du siège doit être ajustable entre 13,5 pouces et 15,5 pouces afin de s'adapter aux besoins des utilisateurs. Le fauteuil doit être disponible avec l'une des options suivantes : Repose-pieds pivotants, ou Repose-jambes élévateurs réglables. La largeur du siège doit être proposée en 12 pouces ou 14 pouces, selon les besoins d'utilisation. Le fauteuil doit avoir une capacité de charge minimale de 250 lb (113 kg). ✓ Critères de conformité Les soumissionnaires devront fournir :		

	Les fiches techniques complètes du modèle proposé en anglais ou en français; Toute documentation démontrant la conformité aux normes de sécurité et de qualité applicables. Quantité : 01		
22.	Lampes baladeuses ✓ Spécifications techniques minimales requises L'équipement proposé devra être une lampe LED destinée aux examens médicaux et aux interventions mineures, assurant un éclairage homogène et de haute qualité. La lampe devra être montée sur un pied mobile équipé d'une embase à cinq (5) roulettes, garantissant stabilité et facilité de déplacement. Elle devra comporter un bras flexible d'une longueur comprise entre 70 cm et 75 cm, permettant un positionnement précis du faisceau lumineux. L'intensité lumineuse devra être d'au moins 15 000 lux à une distance de 50 cm. L'indice de rendu des couleurs (IRC ou CRI) devra être supérieur ou égal à 80, afin d'assurer une bonne restitution des couleurs lors des examens cliniques. La durée de vie nominale de la source lumineuse devra être d'au moins 25 000 heures. L'équipement devra fonctionner en basse tension de sécurité, conformément aux normes applicables en matière de sécurité électrique. L'alimentation électrique devra être compatible avec une tension de 100 à 220 V AC, 50 Hz.		

	✓ Critères de conformité Les soumissionnaires devront fournir : Les fiches techniques détaillées en français ou en anglais de l'équipement proposé ; Les certificats ou attestations de conformité aux normes de sécurité électrique et aux normes applicables aux dispositifs médicaux. Quantité : 03		
23.	Lampes opératoires/ scialytique (LED, articulées, réglables) ✓ Spécifications techniques minimales requises La lampe proposée devra être une lampe opératoire mobile à technologie LED, destinée à l'éclairage des actes chirurgicaux et des interventions médicales nécessitant un éclairage précis, homogène et de haute qualité. Elle devra être conçue pour une utilisation intensive en milieu hospitalier. ✓ Caractéristiques techniques minimales La lampe devra être montée sur un socle mobile équipé d'au moins quatre (4) roulettes d'un diamètre supérieur ou égal à 100 mm, assurant stabilité et facilité de déplacement. Elle devra être équipée d'un bras oscillant articuler, permettant un positionnement aisé et précis de la coupole. La lampe devra comporter une coupole d'un diamètre d'environ 500 mm. L'intensité lumineuse devra être réglable en continu et comprise entre 50 000 lux et 110 000 lux, mesurée à une distance de 1 mètre. La température de couleur devra être comprise entre 4 000 K et 5 000 K dans le champ opératoire. L'indice de rendu des couleurs (IRC/CRI) devra être supérieur ou égal à 95.		

	La conception optique devra permettre la production d'une lumière homogène avec réduction maximale des ombres dans le champ opératoire. La distance de travail devra être comprise entre 700 mm et 1 500 mm. Le système devra permettre un réglage du champ focal dans une plage comprise entre 150 mm et 300 mm. Le diamètre du champ lumineux ne devra pas être inférieur à 150 mm, mesuré à une distance de 1 mètre de la source lumineuse. La densité de puissance énergétique dans le champ opératoire, mesurée à 1 mètre de la source lumineuse, ne devra pas dépasser 30 mW/cm². La source d'éclairage devra être basée sur la technologie LED, à faible consommation énergétique et longue durée de vie. La hauteur de la lampe devra être réglable afin de s'adapter aux différentes configurations de travail. La lampe devra être fournie avec une poignée autoclavable, permettant un positionnement aseptique de la coupole. L'alimentation devra être assurée par une batterie rechargeable intégrée, offrant une autonomie minimale de deux (2) heures en cas de coupure de courant ou d'utilisation hors secteur. La conception générale de l'équipement devra être sans arêtes ni bords tranchants, afin de faciliter le nettoyage et de réduire les risques de blessure. ✓ Documentation et exigences de soumission Les soumissionnaires devront joindre à leur offre : Les fiches techniques complètes du modèle proposé ; Les certificats de conformité aux normes de sécurité électrique et aux normes applicables aux dispositifs médicaux.		
--	--	--	--

	Quantité : 01		
24.	Lampe frontale ✓ Spécifications techniques minimales requises ✓ Description générale La lampe proposée devra être une lampe frontale à technologie LED, destinée à fournir un éclairage puissant et précis lors des examens médicaux, des soins et des interventions nécessitant une mobilité optimale de l'utilisateur. ✓ Caractéristiques techniques minimales La lampe devra être alimentée par une batterie rechargeable intégrée ou amovible. La source lumineuse devra être de type LED à haute efficacité énergétique. La structure principale devra être fabriquée en aluminium ou dans un matériau équivalent offrant robustesse, légèreté et résistance à la corrosion. La luminosité maximale devra être d'au moins 18 000 lumens. La lampe devra fonctionner sous une tension nominale d'environ 3,7 volts. Les dimensions du produit devront être d'environ 10 cm × 10 cm × 10 cm. Le dispositif devra être fourni avec un système de fixation compatible avec un casque ou un bandeau de tête, comprenant au minimum six (6) pinces de fixation ou un système équivalent. La fourniture devra inclure au minimum :		

	Un câble de recharge USB ; Un étui ou une housse de rangement ; Les batteries nécessaires au fonctionnement de l'équipement ; Un manuel d'utilisation en français ou, à défaut, en anglais. ✓ Exigences de performance La lampe devra assurer un éclairage stable et homogène adapté aux activités médicales. Son autonomie sur batterie devra être adaptée à un usage prolongé en milieu clinique. Le système de recharge devra être simple d'utilisation et compatible avec des sources d'alimentation USB standard. L'équipement devra être conçu pour un port confortable lors d'une utilisation prolongée. ✓ Documentation et exigences de soumission Les soumissionnaires devront fournir : Les fiches techniques détaillées du modèle proposé ; Les certificats ou attestations de conformité aux normes de sécurité applicables. Quantité : 03		
25.	Laryngoscope Spécifications techniques minimales requises ✓ Description générale		

	Le soumissionnaire devra fournir un laryngoscope à fibre optique (Fibre Optic – F.O.), destiné à l'intubation et à l'examen des voies aériennes, comprenant un manche de taille moyenne et un ensemble complet de lames de type Miller. L'équipement devra être robuste, réutilisable, facile à entretenir et adapté à un usage hospitalier. ✓ Caractéristiques techniques minimales du manche Le manche devra être de taille moyenne (medium). Son diamètre devra être compris entre 30 mm et 35 mm. Sa longueur devra être comprise entre 142 mm et 150 mm. Il devra fonctionner sous une tension nominale de 2,5 V. La source lumineuse devra être basée sur une technologie LED à faible consommation énergétique et à longue durée de vie. Le manche devra être fabriqué en acier inoxydable de qualité médicale, résistant à la corrosion et aux désinfections répétées. Sa surface devra être conçue avec une finition assurant une bonne prise en main et facilitant le nettoyage, notamment grâce à des rainures horizontales ou un système équivalent. Le système de remplacement de la lampe devra permettre un changement simple et rapide. Le manche devra être autoclavable jusqu'à 134 °C après retrait de la lampe et des batteries, conformément aux recommandations du fabricant. Il devra être compatible avec la norme ISO 7376 relative à l'interchangeabilité des manches et des lames de laryngoscope. ✓ Caractéristiques techniques minimales des lames L'équipement devra être fourni avec des lames à fibre optique de type Miller, comprenant au minimum les tailles suivantes : Miller n°00 ;		
--	--	--	--

Miller n°0 ; Miller n°1 ; Miller n°2 ; Miller n°3 ; Miller n°4. Les lames proposées devront : Être compatibles avec le manche fourni ; Assurer une transmission optimale de la lumière par fibre optique ; Être fabriquées dans un matériau résistant aux procédures de stérilisation hospitalière ; Être réutilisables et autoclavables conformément aux recommandations du fabricant ; Être conformes aux normes internationales applicables aux dispositifs médicaux de ce type. ✓ Accessoires et fourniture La fourniture devra comprendre au minimum : Un (1) manche de laryngoscope F.O. LED 2,5 V de taille moyenne ; Un jeu complet de six (6) lames Miller (n°00, n°0, n°1, n°2, n°3 et n°4) ; Les accessoires nécessaires au fonctionnement de l'équipement ; Un manuel d'utilisation et d'entretien en français ou en anglais. ✓ Documentation et exigences de soumission Les soumissionnaires devront joindre à leur offre :		
---	--	--

	Les fiches techniques détaillées du modèle proposé ; Des images lisibles, permettant de vérifier la conformité de l'équipement aux spécifications techniques requises ; Les certificats de conformité aux normes applicables, notamment la norme ISO 7376 ou une norme équivalente reconnue. Quantité : 01		
26.	Lavabo chirurgical (Lavage de main avant le bloc) Spécifications techniques minimales requises ✓ Description générale Le soumissionnaire devra fournir un poste de lavage chirurgical double destiné aux établissements de santé, conçu pour répondre aux exigences d'hygiène hospitalière et de prévention des infections associées aux soins. L'équipement devra être robuste, facile à nettoyer, résistant à la corrosion et compatible avec les procédures de désinfection en milieu médical. ✓ Constitution et matériaux Le châssis de support devra être fabriqué en acier inoxydable de qualité médicale, résistant à la corrosion. Les flexibles d'alimentation devront être réalisés en PEHD (polyéthylène haute densité) ou dans un matériau équivalent offrant une résistance élevée aux traitements de chloration. La cuve devra être fabriquée en résine polyester renforcée, avec renforts structurels dans les zones soumises à des contraintes mécaniques importantes. La surface devra être revêtue d'un gelcoat sanitaire blanc de type Iso NPG ou équivalent, offrant une excellente résistance chimique et facilitant le nettoyage et la désinfection. ✓ Caractéristiques techniques minimales ✓ Dimensions		

L'équipement devra présenter les caractéristiques dimensionnelles suivantes : Longueur : comprise entre 1 500 mm et 2 000 mm ; Hauteur : comprise entre 745 mm et 800 mm ; Profondeur : comprise entre 570 mm et 600 mm ; Poids : compris entre 19 kg et 20 kg. ✓ Équipement de base Le poste de lavage devra être fourni au minimum avec les éléments suivants : Deux (2) becs de distribution de type col de cygne démontables, en laiton chromé ou matériau équivalent; Un châssis de fixation en acier inoxydable ; Deux (2) commandes à pédale destinées à être fixées au sol ; Deux (2) vannes de réglage du débit d'eau ; Deux (2) flexibles d'alimentation résistants à la chloration ; Un siphon et une bonde d'évacuation de diamètre nominal 40 mm ; Un mitigeur thermostatique 1/2", équipé d'un dispositif de sécurité anti-brûlure. ✓ Accessoires et équipements complémentaires L'équipement proposé devra être compatible ou fourni avec tout ou partie des accessoires suivants : Kit de préfiltration avec cartouche de filtration de 1 µm ou 5 µm ; Système de traitement par rayonnement ultraviolet d'une puissance d'environ 40 W ; Siphon sec sans rétention d'eau ; Siphon hospitalier désinfectable ; Bec de distribution déclipable et autoclavable ; Filtre terminal de 0,2 µm à large spectre microbiologique avec durée de service de 14 ou 31 jours ;		
---	--	--

	Filtre terminal anti-légionelle avec durée de service d'au moins 60 jours ; Filtre terminal de 0,2 µm à large spectre microbiologique avec durée de service d'environ 70 jours ; Rail en aluminium pour la fixation d'accessoires ; Distributeur mécanique de savon ou de solution hydroalcoolique à commande par coude ; Distributeur électronique de savon ou de solution hydroalcoolique ; Distributeur de brosses chirurgicales pour le lavage des mains ; Panier de rangement pour accessoires d'hygiène ; Distributeur de papier ou essuie-mains. ✓ Documentation et exigences de soumission Le soumissionnaire devra joindre à son offre les fiches techniques détaillées et les prospectus/catalogues originaux du fabricant, en français ou en anglais, en couleur et parfaitement lisibles, permettant de vérifier la conformité de l'équipement proposé aux spécifications techniques exigées. Quantité : 03		
27.	Lavabo pour lavage des mains Spécifications techniques minimales requises ✓ Description générale Le soumissionnaire devra fournir un dévidoir mural destiné au stockage et à la distribution d'équipements ou de consommables selon les besoins de l'établissement. L'équipement devra être robuste, facile à nettoyer et adapté à une utilisation intensive en milieu professionnel ou sanitaire. ✓ Caractéristiques techniques minimales		

	Le dévidoir devra être conçu en polypropylène de haute qualité ou dans un matériau équivalent offrant des performances similaires. La couleur du dévidoir devra être blanche ou équivalente afin de faciliter le contrôle visuel de la propreté. Les dimensions approximatives de l'équipement devront être de 495 mm × 395 mm. Le matériau devra présenter une résistance élevée aux chocs, aux déformations et à l'usure dans des conditions normales d'utilisation. Le dévidoir devra être résistant aux rayonnements ultraviolets (UV) afin de préserver ses propriétés mécaniques et son aspect esthétique dans le temps. L'équipement devra offrir une capacité comprise entre 13,5 litres et 15 litres. ✓ Documentation et exigences de soumission Les soumissionnaires devront fournir : Les fiches techniques détaillées du modèle proposé ; Des prospectus, catalogues ou brochures en français, en couleur et parfaitement lisibles, permettant de vérifier la conformité de l'équipement proposé aux spécifications techniques requises. Quantité : 02		
28.	Lit de réveil (Pour patient après chirurgie) Spécifications techniques minimales requises ✓ Description générale Le soumissionnaire devra fournir un lit d'hospitalisation à hauteur fixe, destiné aux services de soins hospitaliers. L'équipement devra être robuste, sécurisé, facile à entretenir et adapté à une utilisation intensive en milieu médical.		

	✓ Caractéristiques techniques minimales ✓ Dimensions et capacité de charge Le lit devra présenter des dimensions approximatives de : Longueur : 2 000 mm ; Largeur : 900 mm ; Hauteur : comprise entre 530 mm et 600 mm. La capacité de charge sécuritaire devra être comprise entre 180 kg et 200 kg au minimum. ✓ Structure et finition La structure principale devra être fabriquée en acier de haute qualité. Le châssis et les parties métalliques devront bénéficier d'un traitement anticorrosion par revêtement électrostatique en poudre ou d'une technologie équivalente assurant une excellente durabilité. Plan de couchage Le lit devra être équipé d'un dossier réglable, permettant le positionnement du patient pour les soins et le confort. ✓ Têtes et pieds de lit Les panneaux de tête et de pied de lit devront être réalisés en ABS haute résistance ou matériau équivalent. Ils devront être amovibles et facilement démontables pour faciliter le nettoyage, l'entretien et les interventions médicales. Un emplacement permettant l'identification du patient (porte-étiquette ou carte nominative) devra être intégré. ✓ Barrières de sécurité		
--	---	--	--

	Le lit devra être équipé de barrières latérales amovibles en alliage d'aluminium ou matériau équivalent. Les barrières devront comporter au minimum cinq (5) sections ou rangées de protection assurant la sécurité du patient. ✓ Roues et mobilité Le lit devra être monté sur quatre (4) roulettes facilitant son déplacement. Les roulettes devront être protégées par des caches adaptés. Au moins deux (2) roulettes devront être équipées d'un système de freinage efficace. ✓ Accessoires inclus La fourniture devra comprendre au minimum : Un (1) porte-sérum (potence à perfusion) ; Quatre (4) douilles ou emplacements permettant l'installation d'une potence à perfusion ; Deux (2) crochets porte-poches de drainage ou équivalent. ✓ Documentation et exigences de soumission Les soumissionnaires devront fournir : Les fiches techniques détaillées du modèle proposé ; Les informations relatives à la capacité de charge et aux matériaux de fabrication ; Les détails des accessoires inclus dans la fourniture ; Les certificats de conformité aux normes applicables aux équipements hospitaliers ; Des prospectus, catalogues ou brochures en français, en couleur et parfaitement lisibles, permettant de vérifier la conformité de l'équipement proposé aux spécifications techniques exigées.		
--	---	--	--

	Quantité : 03		
29.	Lits métalliques Spécifications techniques minimales requises ✓ Description générale Le soumissionnaire devra fournir un lit d'hospitalisation à hauteur fixe, destiné à la prise en charge des patients en milieu hospitalier. Le lit devra être robuste, facile à nettoyer, résistant à la corrosion et adapté à une utilisation intensive dans les services de soins. ✓ Caractéristiques techniques minimales ✓ Structure et finition La structure principale du lit devra être réalisée en acier de haute qualité. Les éléments métalliques devront bénéficier d'un traitement anticorrosion par revêtement électrostatique en poudre ou d'une technologie équivalente garantissant une durabilité élevée. La hauteur du lit devra être fixe, comprise entre 55 cm et 60 cm. ✓ Dimensions Les dimensions hors tout du lit devront être d'environ : Longueur : 2 100 mm ; Largeur : 980 mm ; Hauteur : 550 mm. Le lit devra être compatible avec un matelas de dimensions approximatives de 1 910 mm × 840 mm. ✓ Têtes et pieds de lit Les panneaux de tête et de pied de lit devront être fabriqués en acier inoxydable ou matériau équivalent offrant une résistance similaire à la corrosion. Un support d'identification du patient (porte-étiquette ou carte nominative) devra être intégré au lit. ✓ Réglage du dossier		

	Le lit devra être équipé d'un dossier réglable manuellement ou par mécanisme approprié. L'inclinaison du dossier devra être réglable dans une plage comprise entre 0° et 75°. ✓ Roues et mobilité Le lit devra être monté sur quatre (4) roulettes facilitant son déplacement. Les roulettes devront avoir un diamètre d'environ 125 mm. Elles devront être munies de protections adaptées (cache-roues ou système équivalent). Au moins deux (2) roulettes devront être équipées d'un système de freinage sécurisé. ✓ Capacité de charge Le lit devra supporter une charge minimale comprise entre 175 kg et 180 kg, sans altération de ses performances ou de sa stabilité. ✓ Documentation et exigences de soumission Les soumissionnaires devront fournir : Les fiches techniques détaillées du modèle proposé ; Les certificats de conformité aux normes applicables aux lits hospitaliers ; Des prospectus, catalogues ou brochures en français, en couleur et parfaitement lisibles, permettant de vérifier la conformité de l'équipement proposé aux spécifications techniques exigées. Quantité : 05		
30.	Machine a lave type médical + régulateur de tension		

	Spécifications techniques minimales requises ✓ Description générale Le soumissionnaire devra fournir une laveuse-essoreuse industrielle à haute performance, destinée au traitement du linge hospitalier. L'équipement devra être conçu pour un usage intensif, garantir une qualité de lavage optimale et répondre aux exigences d'hygiène des établissements de santé. ✓ Caractéristiques techniques minimales ✓ Capacité et tambour La capacité nominale de chargement devra être d'au moins 30 kg de linge sec par cycle. Le tambour devra présenter des dimensions comprises approximativement entre : 800 mm de diamètre ; 500 mm à 580 mm de profondeur. Le tambour intérieur devra être fabriqué entièrement en acier inoxydable de qualité industrielle, résistant à la corrosion et aux produits de lavage. ✓ Construction Le cylindre extérieur (cuve) devra être entièrement réalisé en acier inoxydable, garantissant une excellente durabilité et une résistance élevée aux environnements humides. L'ensemble de la structure devra être conçu pour une utilisation intensive en blanchisserie hospitalière ou institutionnelle. ✓ Performances de lavage et d'essorage		
--	---	--	--

La vitesse de lavage devra être comprise entre 36 et 48 tours par minute (tr/min). La vitesse d'essorage haute vitesse devra être comprise entre 650 et 700 tr/min, permettant une extraction efficace de l'eau résiduelle. ✓ Motorisation et alimentation La puissance du moteur principal devra être comprise entre 2,2 kW et 3 kW. La puissance de l'onduleur (variateur de fréquence) devra être comprise entre 3,7 kW et 5 kW. Lorsque l'équipement est doté d'un système de chauffage électrique intégré, la puissance de chauffage devra être comprise entre 15 kW et 24 kW. ✓ Alimentation en eau et évacuation L'appareil devra être compatible avec les réseaux d'alimentation en eau chaude et en eau froide. Les raccordements d'alimentation en eau devront être adaptés à des conduites de diamètre compris entre 20 mm et 30 mm. Le système d'évacuation devra être compatible avec des conduites de diamètre compris entre 60 mm et 76 mm. La consommation d'eau ne devra pas excéder 473 kg (ou litres) par cycle, pour une charge nominale. Alimentation vapeur (le cas échéant) Les modèles utilisant un chauffage à vapeur devront être compatibles avec un raccordement vapeur de diamètre approximatif 15 mm. La pression de service vapeur devra être comprise entre 0,4 MPa et 0,5 MPa. Conditions de fonctionnement L'équipement devra fonctionner avec une pression d'alimentation en eau comprise entre 0,2 MPa et 0,3 MPa.		
--	--	--

✓ Dimensions et poids Les dimensions hors tout de la machine devront être comprises approximativement entre : Longueur : 1 090 mm à 1 420 mm ; Largeur : 1 170 mm à 1 450 mm ; Hauteur : 1 580 mm à 1 800 mm. Le poids total de l'équipement devra être d'environ 3 200 kg. ✓ Exigences complémentaires L'équipement devra être doté de dispositifs de sécurité conformes aux normes industrielles applicables. Les commandes devront être simples d'utilisation et adaptées à un environnement de blanchisserie professionnelle. Les matériaux en contact avec l'eau et le linge devront être résistants à la corrosion, aux détergents et aux produits de désinfection utilisés en milieu hospitalier. Le fournisseur devra assurer la disponibilité des pièces de rechange et du service après-vente. Régulateur de tension ✓ Caractéristiques générales Régulateur automatique de tension destiné à la protection de l'aspirateur chirurgical contre les variations du réseau électrique. Technologie à microprocesseur ou équivalente. ✓ Caractéristiques électriques Tension d'entrée : 140–260 V AC minimum. Fréquence : 50/60 Hz. Tension de sortie : 220–240 V AC. Précision de sortie : ±10 % ou meilleure. Rendement minimal : 95 %.		
---	--	--

	✓ Affichage et contrôle Affichage numérique ou équivalent indiquant :tension d'entrée ; tension de sortie ;état de fonctionnement. ✓ Protections minimales Protection contre les surtensions. Protection contre les sous-tensions. Protection contre les surcharges. Protection contre les surchauffes. Disjoncteur ou système de protection intégré. ✓ Conditions d'utilisation Température de fonctionnement : 0 °C à 40 °C minimum. Adapté à un environnement hospitalier. ✓ Conformité Certification CE ou équivalente. Conformité aux normes internationales applicables en matière de sécurité électrique ✓ Documentation et exigences de soumission Les soumissionnaires devront fournir : Les fiches techniques détaillées du modèle proposé ; Les certificats de conformité aux normes de qualité et de sécurité applicables ; Des prospectus, catalogues ou brochures en français, en couleur et parfaitement lisibles, permettant de vérifier la conformité de l'équipement proposé aux spécifications techniques exigées. Quantité : 01		
31.	Matelas Matelas pour lit d'hospitalisation ✓ Spécifications :		

	Matelas mousse spéciale pour lit d'hospitalisation 1 place recouverte en ski épaisseur 15cm Prospectus : Fournir des prospectus en français et en couleur lisible à la soumission permettant de vérifier les spécifications techniques proposées. Quantité : 05		
32.	Moniteur (scope) ✓ Caractéristiques techniques minimales Le moniteur multi-paramètres parfaitement adapté à tous les services des établissements hospitaliers et des cliniques, grâce à son double mode de contrôle ponctuel et de surveillance au chevet du patient et à sa petite taille avec en option un pied à roulettes. – Mesure PNI, SpO2, TEMP, ECG + Imprimante – Ecran TFT tactile 8 » pour un affichage clair et une utilisation intuitive – Mesure de la température corporelle par thermomètre tympanique infra-rouge sans fil – Mesure de l'ECG 3 dérivations avec imprimante – Alarmes sonores et visuelles (distinction entre problème patient et problème technique, fonction appel infirmier(e)) – Accessoires PNI et SpO2 pour tous types de patient (Adulte, pédiatrique et néonatal) (livré avec brassard PNI et capteur SpO2 pour adulte) – Batterie Lithium 2200mAh rechargeable intégrée d'une autonomie de 3 heures et d'une autonomie de 8 heures avec batterie Lithium 4400mAh non intégrée.		

	– Communication : WIFI, HL7, appel infirmier(e) avec le Système Informatique de l'Hôpital et le Système de Surveillance Centralisé – Options : Pied à roulettes, – Poids : 2,3kg" Prospectus : Fournir des fiches techniques et des prospectus en français ou anglais et en couleur lisible à la soumission permettant de vérifier les spécifications techniques proposées. Quantité : 01		
33.	Moniteur multiparamétrique ✓ Caractéristiques techniques minimales Paramètres mesurés : SPO2 + PNI + POULS + TEMPERATURE + ECG + PRESSION INVASIVE + CAPNOGRAMME ET CO2 Ecran tactile 10.4" Wi-Fi intégré ✓ Centrale de monitoring Imprimante thermique ✓ Design portable Mémoire intégrée : 120 heures de tendances 1200 mesures de PNI 60 alarmes 120 sec de forme d'ondes gelées Les paramètres : Optionnels : NELLCOR OXIMAX SPO2, Pression invasive IBP, Capnogramme EtCO2 Respirationics ✓ Caractéristiques : Dimensions : 303 mm(L) × 161 mm(l) × 254 mm(H) Poids : <4.5kg (sans batterie)		

	Prospectus : Fournir des prospectus en français et en couleur lisible à la soumission permettant de vérifier les spécifications techniques proposées. Quantité : 01		
34.	Paravent ✓ Caractéristiques techniques minimales ✓ Structure La structure principale devra être fabriquée en acier inoxydable de qualité médicale ou dans un matériau équivalent offrant une résistance élevée à la corrosion. Les surfaces métalliques devront être lisses et faciles à nettoyer et à désinfecter. L'ensemble de la structure devra présenter une bonne stabilité lors de l'utilisation. ✓ Panneaux de séparation Le paravent devra être composé de quatre (4) panneaux ou plis articulés. Les panneaux devront être équipés d'un tissu de couleur bleue ou équivalent. Le tissu devra être : - Résistant à l'usure et aux déchirures ; - Facile à nettoyer et à désinfecter ; - Adapté à une utilisation en milieu hospitalier ; - Fixé de manière sécurisée à la structure. ✓ Mobilité Le paravent devra être équipé de roulettes permettant son déplacement aisé.		

	Les roulettes devront assurer une bonne stabilité et une manœuvrabilité adaptée à l'environnement hospitalier. ✓ Exigences de qualité L'équipement devra être conçu pour une utilisation intensive en établissement de santé. Les matériaux utilisés devront résister aux produits couramment employés pour le nettoyage et la désinfection. Les articulations des panneaux devront permettre un pliage et un dépliage faciles sans compromettre la stabilité de l'ensemble. ✓ Documentation et exigences de soumission Les soumissionnaires devront fournir : Les fiches techniques détaillées du paravent proposé ; Les caractéristiques des matériaux utilisés pour la structure et les panneaux ; Des prospectus, catalogues ou brochures en français ou anglais, en couleur et parfaitement lisibles, permettant de vérifier la conformité de l'équipement proposé aux spécifications techniques exigées. Quantité : 02		
35.	Pèse personne Spécifications techniques minimales requises ✓ Description générale Le soumissionnaire devra fournir un pèse-personne mécanique pour adultes, destiné à une utilisation dans les établissements de santé. L'équipement devra être robuste, fiable, facile à utiliser, à nettoyer et à désinfecter. ✓ Caractéristiques techniques minimales ✓ Type et affichage		

Le pèse-personne devra être de type mécanique à aiguille, ne nécessitant aucune alimentation électrique ou batterie pour son fonctionnement. Il devra être équipé d'un grand cadran de lecture, clairement visible et facilement lisible par les utilisateurs et le personnel de santé. ✓ Structure et matériaux Le boîtier devra être fabriqué en acier robuste ou dans un matériau équivalent offrant une résistance élevée aux chocs et à l'usure. La plateforme de pesée devra être dotée d'une surface antidérapante assurant la sécurité de l'utilisateur. Le plateau devra comporter une garniture de protection en matière plastique ou un revêtement équivalent facilitant l'entretien. L'ensemble de l'équipement devra être conçu pour permettre un nettoyage et une désinfection aisés, conformément aux exigences d'hygiène en milieu médical. ✓ Capacité et précision La capacité maximale de pesée devra être d'au moins 160 kg. La plage de mesure devra couvrir au minimum 0 à 160 kg. La graduation de lecture devra être de 500 g (0,5 kg) ou plus précise. ✓ Dimensions et poids Les dimensions hors tout devront être approximativement de : 325 mm (largeur) × 480 mm (longueur) × 108 mm (hauteur). Les dimensions de la plateforme de pesée devront être d'environ : 320 mm × 360 mm. Le poids de l'équipement devra être d'environ 3,9 kg. ✓ Fonctionnalités Le pèse-personne devra être équipé d'un dispositif de mise à zéro, permettant l'ajustement et la vérification de l'exactitude des mesures.		
---	--	--

	✓ Documentation et exigences de soumission Les soumissionnaires devront fournir : Les fiches techniques détaillées du modèle proposé ; Les certificats ou attestations de conformité aux normes applicables; Des prospectus, catalogues ou brochures en français, en couleur et parfaitement lisibles, permettant de vérifier la conformité de l'équipement proposé aux spécifications techniques exigées. Quantité : 02		
36.	Potences ✓ Spécification minimales requises : Potence en EN INOX avec 5 roues et 4 crochets (porte serum) avec une hauteur de 2m Prospectus : Fournir des prospectus en français ou en anglais et en couleur lisible à la soumission permettant de vérifier les spécifications techniques proposées. Quantité : 05		
37.	Poubelle à pédale ✓ Spécifications : Poubelle à pédale, 12 Litres * En inox, * Seau intérieur en plastique Prospectus : Fournir des prospectus en français ou en anglais et en couleur lisible à la soumission permettant de vérifier les spécifications techniques proposées Quantité : 05		
38.	Scialytique plafonnier		

	✓ Spécifications techniques minimales requises ✓ Description générale Le soumissionnaire devra fournir une lampe opératoire LED sans ombre, destinée à l'éclairage des interventions chirurgicales et des actes médicaux nécessitant une visualisation précise du champ opératoire. L'équipement devra assurer un éclairage homogène, performant et durable tout en garantissant un excellent rendu des couleurs. ✓ Caractéristiques techniques minimales ✓ Source lumineuse La lampe devra utiliser une technologie d'éclairage LED à haute efficacité énergétique. La durée de vie nominale de la source lumineuse devra être d'au moins 50 000 heures. La coupole devra intégrer au minimum 80 modules LED ou un système équivalent assurant les performances requises. ✓ Performances d'éclairage L'intensité lumineuse devra être réglable et comprise entre 40 000 lux et 120 000 lux au niveau du champ opératoire. Le réglage de la luminosité devra être continu, sur une plage comprise entre 1 % et 100 % de l'intensité maximale. La lampe devra produire un éclairage homogène à effet sans ombre, adapté aux exigences des interventions médicales et chirurgicales. La profondeur d'éclairement devra être d'au moins 600 mm. Le diamètre du champ lumineux devra être réglable ou compris entre 120 mm et 260 mm. ✓ Qualité de la lumière La température de couleur devra être comprise entre 4 000 K et 5 000 K.		
--	---	--	--

	L'indice de rendu des couleurs (IRC/CRI) devra être supérieur ou égal à 85, afin de garantir une restitution fidèle des couleurs des tissus et organes. ✓ Alimentation électrique L'équipement devra être compatible avec une alimentation électrique comprise entre 110 V et 240 V AC, à une fréquence de 50/60 Hz. Il devra être équipé de dispositifs de protection conformes aux normes de sécurité électrique applicables. ✓ Exigences de conception La conception optique devra minimiser les zones d'ombre dans le champ opératoire. Les matériaux utilisés devront être résistants aux produits de nettoyage et de désinfection hospitaliers. La surface de l'équipement devra permettre un entretien facile et répondre aux exigences d'hygiène en milieu médical. Le système devra assurer une stabilité des performances lumineuses sur toute la durée de vie de la source LED. ✓ Documentation et exigences de soumission Les soumissionnaires devront fournir : Les fiches techniques détaillées du modèle proposé ; Les certificats de conformité aux normes de sécurité et de performance applicables aux dispositifs médicaux ; Des prospectus, catalogues ou brochures en français, en couleur et parfaitement lisibles, permettant de vérifier la conformité de l'équipement proposé aux spécifications techniques exigées. Quantité : 02		
39.	Seringue électrique ✓ Spécifications techniques minimales requises		

	✓ Description générale Le soumissionnaire devra fournir un pousse-seringue électrique à une voie, destiné à l'administration précise et sécurisée de médicaments et de solutions injectables en milieu hospitalier. L'équipement devra être conçu pour une utilisation en soins intensifs, anesthésie, réanimation, pédiatrie, néonatalogie et autres services nécessitant une perfusion de haute précision. ✓ Caractéristiques techniques minimales ✓ Conception générale Le pousse-seringue devra utiliser un mécanisme d'entraînement par vis sans fin ou technologie équivalente, garantissant une administration fiable et précise. Les dimensions de l'appareil devront être approximativement de 314 mm × 167 mm × 140 mm. Le poids de l'équipement ne devra pas excéder 3 kg. L'indice de protection contre les projections d'eau devra être au minimum IPX3. ✓ Compatibilité des seringues L'appareil devra être compatible avec les seringues à usage médical de capacités : 10 ml ; 20 ml ; 30 ml ; 40 ml ; 50 ml ou 60 ml. Le système devra être doté d'une détection automatique de la taille de la seringue. L'équipement devra pouvoir être fixé sur une potence à perfusion standard ou sur tout support équivalent. ✓ Débit et précision		
--	--	--	--

Le réglage du débit devra permettre des incréments fins de : 0,1 ml/h pour les faibles débits ; jusqu'à un débit maximal adapté à la capacité de la seringue utilisée. Les plages minimales de débit devront être les suivantes : 0,1 à 400 ml/h pour seringues de 10 ml ; 0,1 à 600 ml/h pour seringues de 20 ml ; 0,1 à 900 ml/h pour seringues de 30 ml ; 0,1 à 1 300 ml/h pour seringues de 50/60 ml. L'appareil devra permettre la programmation des volumes à perfuser sur une plage allant au minimum de 0,1 ml à 9 999 ml. La précision du débit devra être de $\pm 2\%$ ou meilleure. ✓ Fonctions d'administration L'équipement devra disposer au minimum des modes de fonctionnement suivants : Mode débit (ml/h ou ml/min) ; Mode volume/temps ; Mode basé sur le poids du patient (mg/kg/min, mg/kg/h, µg/kg/min, µg/kg/h ou équivalent) ; Mode simplifié pour une programmation rapide. ✓ Fonction anti-bolus Le pousse-seringue devra intégrer un système anti-bolus automatique, limitant l'injection involontaire lors d'une levée soudaine d'occlusion. ✓ Détection des occlusions L'appareil devra comporter au moins trois niveaux réglables de sensibilité d'occlusion (faible, moyen et élevé). Une alarme visuelle et sonore devra être activée en cas d'occlusion détectée.		
--	--	--

	✓ Système d'alarme et de sécurité L'équipement devra être doté d'alarmes sonores et visuelles pour signaler notamment : Occlusion de la ligne ; Fin de perfusion ou de programme ; Seringue presque vide ; Batterie faible ; Batterie déchargée ; Coupure de secteur ; Mauvaise installation ou retrait de la seringue ; Défaut du moteur ; Dysfonctionnement du système ; Défaut du capteur de pression ; Déconnexion ou chute accidentelle de la seringue ; Alarmes de rappel et autres alertes de sécurité nécessaires. ✓ Alimentation électrique et batterie L'appareil devra fonctionner sur secteur 110–240 V AC, 50/60 Hz ou équivalent. Il devra être équipé d'une batterie rechargeable intégrée. L'autonomie sur batterie devra être d'au moins 7 heures à un débit de 5 ml/h. Le temps de recharge complet ne devra pas dépasser les recommandations du fabricant. La consommation électrique devra être limitée afin de permettre un usage prolongé sur batterie. ✓ Conditions de fonctionnement L'équipement devra fonctionner normalement dans les conditions minimales suivantes : Température de fonctionnement : 5 °C à 40 °C ; Humidité relative : 20 % à 90 % sans condensation ;		
--	---	--	--

	Pression atmosphérique : 860 à 1 060 hPa. L'équipement devra pouvoir être stocké dans une plage de température comprise entre -20 °C et +50 °C. ✓ Fonctions avancées Le pousse-seringue devra intégrer une bibliothèque de médicaments contenant au minimum 60 médicaments programmables ou une capacité équivalente. Le système devra permettre la configuration et la sauvegarde de paramètres thérapeutiques selon les protocoles de l'établissement. ✓ Accessoires fournis La fourniture devra comprendre au minimum : Un (1) pousse-seringue électrique à une voie ; Une (1) seringue de démonstration ou d'étalonnage compatible ; Le câble d'alimentation secteur ; Le manuel d'utilisation ; Les accessoires nécessaires à l'installation et au fonctionnement. En option, le fournisseur pourra proposer : Une potence à perfusion ; Un système de fixation murale ou sur chariot ; Des accessoires complémentaires de gestion des perfusions. ✓ Documentation et exigences de soumission Les soumissionnaires devront obligatoirement fournir : Les fiches techniques détaillées du modèle proposé ; Les certificats de conformité aux normes de sécurité applicables aux dispositifs médicaux ; Des prospectus, catalogues ou brochures en français et parfaitement lisibles, permettant de vérifier la conformité de l'équipement proposé aux spécifications techniques exigées.		
--	--	--	--

	Quantité : 01		
40.	Table d'instrumentation inox ✓ Spécifications minimales requises Table à instrumenter - meilleure nettoyage et désinfection grâce aux surfaces électropolies - plateau pivotant à 360° même sous une charge de 30 kg - pompe hydraulique de haute qualité, satisfait aux tests d'endurance les plus sévères - 25 actions de réglage suffisent pour atteindre la grande plage de réglage de 400 mm - aucun risque de blessures pour le personnel grâce aux coins arrondis réglable en hauteur par pompe hydraulique, Commande par pédale de 800 à 1200 mm, Plateau en acier inox 18/10 Dimensions du plateau : 700 x 500 mm, avec rebord, amovible, pivotant à 360°, peut être fixé en chaque position, arrondi des bords/coins. Châssis et revêtement en acier inox 18/10, avec roulettes doubles en matière plastique, 75 mm de diam., antistatiques et inoxydables Prospectus : Fournir des prospectus en français et en couleur lisible à la soumission permettant de vérifier les spécifications techniques proposées. Quantité : 02		
41.	Table opératoire ✓ Spécifications techniques minimales requises ✓ Description générale Le soumissionnaire devra fournir une table d'opération électrique polyvalente, adaptée à la réalisation d'interventions chirurgicales de différentes spécialités. L'équipement devra offrir une grande stabilité, une capacité de charge élevée, ainsi qu'une compatibilité		

avec les équipements d'imagerie médicale tels que les amplificateurs de brillance (C-bras) et les systèmes de radiographie.

✓ **Caractéristiques techniques minimales**

✓ Dimensions et capacité

La table d'opération devra présenter des dimensions approximatives de :

Longueur : 1 970 mm ;

Largeur : 500 mm ;

Hauteur réglable : de 690 mm à 1 100 mm.

La capacité de charge sécuritaire devra être d'au moins 250 kg.

✓ **Réglages et mouvements**

La table devra permettre les mouvements et réglages suivants :

Réglage électrique de la hauteur entre 690 mm et 1 100 mm ;

Réglage du repose-tête de +40° à -90° ;

Réglage du dossier de +80° à -45° ;

Réglage des plateaux de jambes en position verticale de +80° à -90° ;

Ouverture latérale des plateaux de jambes jusqu'à 90° ;

Position Trendelenburg d'au moins 35° ;

Position Anti-Trendelenburg d'au moins 35° ;

Inclinaison latérale à droite et à gauche d'au moins 25° ;

Translation longitudinale motorisée d'au moins 310 mm ;

Positions Flex et Reflex permettant une adaptation optimale aux différentes procédures chirurgicales. ✓ Compatibilité avec l'imagerie La table devra être conçue pour permettre l'utilisation d'un amplificateur de brillance (C-bras). Le plateau devra être compatible avec les examens aux rayons X, notamment grâce à une conception radio transparente ou équivalente. ✓ Conception et sécurité La structure devra être réalisée dans des matériaux robustes, résistants à la corrosion et compatibles avec les procédures de nettoyage et de désinfection hospitalières. Les mécanismes de réglage devront assurer des mouvements fluides, précis et sécurisés. La table devra garantir une excellente stabilité dans toutes les positions de travail. ✓ Accessoires inclus La fourniture devra comprendre au minimum les accessoires suivants : Un (1) arceau d'anesthésie ; Une (1) paire de supports d'épaules ; Une (1) paire d'appui-bras ; Une (1) paire de clamps (fixations) rotatifs ; Une (1) paire de repose-jambes ; Une (1) paire de plaques de pieds ; Huit (8) clamps (fixations) standards ; Une (1) télécommande de commande des mouvements ; Un (1) jeu complet de coussins adaptés à la table. ✓ Documentation et exigences de soumission Les soumissionnaires devront fournir :		
--	--	--

	Les fiches techniques détaillées de la table d'opération proposée ; Les certificats de conformité aux normes applicables aux équipements chirurgicaux ; Des prospectus, catalogues ou brochures en français, en couleur et parfaitement lisibles, permettant de vérifier la conformité de l'équipement proposé aux spécifications techniques exigées. Quantité : 01		
42.	Tableau blanc d'affichage d'information ✓ Spécifications avec des dimensions approximatives : Poids : 12 kg Dimensions : 90 x 120 cm Couleur : Blanc Largeur : 90 cm Magnétique : oui Hauteur : 60 cm Matériau cadre : Aluminium anodisé Profondeur : 30 mm Accessoires inclus : 8 aimants / 4 marqueurs / Kit de montage mural Prospectus : Fournir des prospectus en français ou en anglais et en couleur lisible à la soumission permettant de vérifier les spécifications techniques proposées Quantité : 03		
43.	Tensiomètre électronique ✓ Caractéristiques techniques : - Simple et confortable d'utilisation - Affiche simultanément les valeurs diastole, systole et pouls - Fourni avec : brassard 22-32 cm, mode d'emploi et piles		

	- Validation Clinique - Dimensions approximatives : 103 x 80 x 129 mm - Validation ESH - IP - BHS - ANSM - Marquage : CE Prospectus : Fournir des prospectus en français et en couleur lisible à la soumission permettant de vérifier les spécifications techniques proposées Quantité : 05		
44.	Vidoirs En porcelaine • un vidoir suspendu avec bride de rinçage émaillée • une grille mobile inox porte-seau avec tampons amortisseurs, • une grille de fond inox, avant le siphon." Prospectus : Fournir des prospectus en français et en couleur lisible à la soumission permettant de vérifier les spécifications techniques proposées Quantité : 03		

Lot 2 : Fourniture, livraison et installation de matériel médico technique pour la maternité/ centre unique de prise en charge des VBG du CMA de Boromo

1. Poste n°	2. Spécifications requises	3. Spécifications proposées	4. Notes, remarques, réf à documentation
1.	Appareils d'ERCF ✓ Spécifications techniques minimales requises ✓ Description générale Le soumissionnaire devra fournir un moniteur fœtal (cardiotocographe) portable, destiné à la surveillance du rythme cardiaque fœtal (RCF) et des contractions utérines (TOCO) pendant la grossesse et le travail. L'équipement devra permettre l'affichage, l'enregistrement, l'archivage et le transfert des données de surveillance materno-fœtale.		

	Caractéristiques techniques minimales ✓ Affichage L'appareil devra être équipé d'un écran LCD couleur d'une taille minimale de 5,6 pouces. L'affichage devra permettre une visualisation claire et simultanée des paramètres de surveillance fœtale. Capteurs Le système devra être fourni avec des capteurs externes de surveillance du rythme cardiaque fœtal (RCF) et des contractions utérines (TOCO). Les capteurs devront présenter un indice de protection minimal IPX8 ou équivalent. Les capteurs devront être de haute sensibilité afin de garantir une détection fiable des signaux fœtaux et des contractions. ✓ Système d'impression L'appareil devra intégrer une imprimante thermique haute résolution. Il devra être compatible avec du papier d'impression d'environ 150 mm × 100 mm. La vitesse d'impression devra être réglable et inclure au minimum les options suivantes : 1 cm/min ; 2 cm/min ; 3 cm/min ; Mode d'impression rapide. ✓ Stockage des données L'équipement devra disposer d'une mémoire interne permettant l'enregistrement d'au moins 12 heures de tracés.		
--	--	--	--

	Il devra être équipé d'un port USB ou d'une interface équivalente permettant l'extension de la capacité de stockage et le transfert des données. ✓ Gestion et transfert des données Le système devra être compatible avec un logiciel de gestion et de surveillance centralisée des données materno-fœtales. Il devra permettre l'exportation, l'archivage et le transfert des données vers un ordinateur ou un système de surveillance centralisé. ✓ Dimensions et poids Les dimensions de l'appareil devront être approximativement de : 350 mm × 300 mm × 104 mm. Le poids ne devra pas excéder 4,5 kg. ✓ Alimentation électrique L'équipement devra fonctionner sur secteur et être fourni avec un cordon d'alimentation adapté. Il devra être équipé d'une batterie rechargeable de technologie lithium-ion ou équivalente, permettant un fonctionnement autonome en cas de coupure du réseau électrique. ✓ Accessoires inclus La fourniture devra comprendre au minimum : Un (1) capteur TOCO externe ; Un (1) capteur RCF externe (ou davantage selon la configuration proposée) ; Trois (3) sangles abdominales ou équivalent ; Une (1) liasse de papier d'impression compatible ; Une (1) batterie rechargeable ; Un (1) cordon d'alimentation secteur ; Un (1) marqueur d'évènement patient.		
--	---	--	--

	Pour les modèles destinés à la surveillance de grossesses gémellaires, l'équipement devra être fourni avec un capteur RCF supplémentaire. ✓ Exigences de qualité et de sécurité L'équipement devra être conforme aux normes internationales applicables aux dispositifs médicaux de surveillance fœtale. Les matériaux utilisés devront être adaptés à un usage hospitalier et permettre un nettoyage et une désinfection aisés. Le fabricant devra garantir la disponibilité des consommables, accessoires et pièces de rechange pendant une période appropriée. ✓ Documentation et exigences de soumission Les soumissionnaires devront fournir : Les fiches techniques détaillées du modèle proposé ; Les certificats de conformité aux normes applicables aux dispositifs médicaux ; Des prospectus, catalogues ou brochures en français, en couleur et parfaitement lisibles, permettant de vérifier la conformité de l'équipement proposé aux spécifications techniques exigées. Quantité : 01		
2.	Armoires pour médicaments DIN ✓ Spécifications techniques minimales requises ✓ Description générale Le soumissionnaire devra fournir une armoire à médicaments mobile, destinée au stockage sécurisé des produits pharmaceutiques, consommables médicaux ou dispositifs de soins dans les établissements de santé. L'équipement devra être robuste, facile à entretenir et conçu pour un usage hospitalier intensif.		

	✓ Caractéristiques techniques minimales ✓ Structure La structure de l'armoire devra être réalisée en panneaux de bois ou matériau équivalent de qualité hospitalière, offrant une bonne résistance mécanique et une facilité de nettoyage. Les portes (battants) devront être fabriquées à partir de panneaux d'une épaisseur comprise entre 9 mm et 10 mm. Les autres éléments de l'armoire devront être réalisés à partir de panneaux d'une épaisseur comprise entre 8 mm et 10 mm. Le plateau supérieur devra être fabriqué en acier inoxydable, résistant à la corrosion, aux produits de nettoyage et de désinfection. ✓ Système de fermeture L'armoire devra être équipée de deux systèmes de fermeture sécurisés ou d'un système équivalent garantissant la protection et le contrôle d'accès aux médicaments stockés. ✓ Portes vitrées Les portes devront comporter des panneaux vitrés d'une épaisseur comprise entre 4 mm et 8 mm, permettant la visualisation du contenu tout en assurant une résistance adéquate. ✓ Étagères L'armoire devra être équipée d'au moins deux (2) étagères réglables en hauteur. Les étagères devront être réalisées en verre sécurisé ou matériau équivalent, avec une épaisseur comprise entre 6 mm et 10 mm. Les bords devront être polis ou traités afin de garantir la sécurité des utilisateurs. ✓ Mobilité		
--	--	--	--

	L'équipement devra être monté sur roulettes de dimensions approximatives de 50 mm × 20 mm ou équivalent. Les roulettes devront permettre un déplacement aisé et stable de l'armoire. ✓ Dimensions L'armoire devra présenter des dimensions approximatives de : Largeur : 500 mm ; Profondeur : 300 mm ; Hauteur totale : 1 740 mm. Des dimensions équivalentes pourront être acceptées sous réserve qu'elles répondent à la même fonctionnalité. ✓ Exigences de qualité Les matériaux utilisés devront être adaptés à un environnement hospitalier et permettre un nettoyage et une désinfection réguliers. Les surfaces devront être lisses et exemptes d'arêtes vives afin de faciliter l'entretien et de garantir la sécurité des utilisateurs. L'ensemble de la structure devra présenter une bonne stabilité en charge. ✓ Documentation et exigences de soumission Les soumissionnaires devront fournir : Les fiches techniques détaillées du modèle proposé ; Des prospectus, catalogues ou brochures en français, en couleur et parfaitement lisibles, permettant de vérifier la conformité de l'équipement proposé aux spécifications techniques exigées. Quantité : 01		
3.	Aspirateur pour nouveau-né + régulateur de tension ✓ Caractéristiques générales		

	Aspirateur médical portable destiné à l'aspiration des sécrétions et fluides corporels en milieu hospitalier, ambulatoire ou préhospitalier. Appareil compact, léger et facilement transportable. Commandes simples comprenant au minimum : un interrupteur de mise en marche/arrêt ; une molette ou un système de réglage du niveau d'aspiration ; un manomètre ou indicateur de vide visible permettant le contrôle de l'aspiration. Construction en matériau résistant aux chocs, à la chaleur et aux produits de nettoyage et de désinfection. Isolation électrique conforme aux normes internationales applicables aux dispositifs médicaux. ✓ Performances Débit d'aspiration minimal : 16 litres/minute. Dépression maximale : au moins 0,75 bar (75 kPa ou 563 mmHg). Réglage progressif du niveau d'aspiration. Fonctionnement continu sur alimentation secteur. ✓ Système de collecte Deux (2) bouches autoclavables d'une capacité minimale de 1 000 ml chacun. ✓ Système de protection contre le débordement. Tubulures compatibles fournies. ✓ Alimentation électrique Alimentation secteur : 220–240 V AC, 50 Hz. Puissance maximale : environ 184 VA ou équivalent. Batterie rechargeable intégrée permettant une utilisation autonome. ✓ Batterie Autonomie minimale : 45 minutes en fonctionnement continu.		
--	--	--	--

	Temps de recharge maximal : 150 minutes. Indicateur de charge de batterie. ✓ Dimensions approximatives Longueur : 35 cm ± 15 % Largeur : 21 cm ± 15 % Hauteur : 18 cm ± 15 % Poids compris entre 2,5 kg et 5 kg. ✓ Accessoires Jeu complet de tubulures d'aspiration. Tubulures compatibles avec des diamètres d'environ 8 à 10 mm. Câble d'alimentation secteur. Batterie rechargeable. Manuel d'utilisation. ✓ Conformité et qualité Dispositif médical neuf et de fabrication récente. Conforme aux normes internationales applicables en matière de sécurité électrique et de performance des dispositifs médicaux. Marquage CE, ISO ou certification équivalente acceptée. ✓ Documentation à fournir avec l'offre Le soumissionnaire devra fournir : Une fiche technique ou un prospectus du fabricant en français ou en anglais ; Des images du matériel proposé ; Les certificats de conformité disponibles ; La liste des accessoires et consommables fournis ;		
--	--	--	--

	. Régulateur de tension ✓ Caractéristiques générales Régulateur automatique de tension destiné à la protection de l'aspirateur chirurgical contre les variations du réseau électrique. Technologie à microprocesseur ou équivalente. ✓ Caractéristiques électriques Tension d'entrée : 140–260 V AC minimum. Fréquence : 50/60 Hz. Tension de sortie : 220–240 V AC. Précision de sortie : ±10 % ou meilleure. Rendement minimal : 95 %. ✓ Affichage et contrôle Affichage numérique ou équivalent indiquant : tension d'entrée ; tension de sortie ; état de fonctionnement. ✓ Protections minimales Protection contre les surtensions. Protection contre les sous-tensions. Protection contre les surcharges. Protection contre les surchauffes. Disjoncteur ou système de protection intégré. ✓ Conditions d'utilisation Température de fonctionnement : 0 °C à 40 °C minimum. Adapté à un environnement hospitalier. ✓ Conformité Certification CE ou équivalente. Conformité aux normes internationales applicables en matière de sécurité électrique Quantité : 04		
--	---	--	--

4.	Boîte de pansement ✓ Spécifications techniques ✓ Exigences générales Tous les instruments doivent être fabriqués en acier inoxydable chirurgical de qualité médicale ou matériau équivalent. Les instruments doivent être réutilisables, autoclavables et résistants à la corrosion. Les instruments doivent être compatibles avec les procédures hospitalières de nettoyage, désinfection et stérilisation. Tous les instruments doivent être neufs et de fabrication récente. Les dimensions indiquées sont données à titre indicatif ; des dimensions équivalentes ($\pm 10\%$) pourront être acceptées sous réserve de performances identiques. ✓ Composition minimale du kit ✓ Boîte de rangement : Une (1) boîte de stérilisation et de rangement en acier inoxydable avec couvercle, dimensions approximatives de $18 \times 8 \times 4$ cm ou équivalent. ✓ Instruments de coupe Une (1) paire de ciseaux type Dauphin droits, longueur approximative 14 cm ; Une (1) paire de ciseaux d'iridectomie, longueur approximative 11 cm ; Un (1) manche de bistouri n°3 compatible avec les lames standard. ✓ Pinces Une (1) pince à dissection avec griffes, longueur approximative 14 cm ; Une (1) pince à dissection sans griffes, longueur approximative 14 cm ;		
----	---	--	--

Une (1) pince de Kocher avec griffes, longueur approximative 14 cm ; Une (1) pince de Halstead courbe, longueur approximative 13 cm ; Une (1) pince de Halstead droite, longueur approximative 13 cm ; Une (1) pince à échardes, longueur approximative 11 cm. ✓ Instruments de suture Un (1) porte-aiguille type Mayo-Hégar droit, longueur approximative 14 cm. ✓ Accessoires Un (1) porte-coton, longueur approximative 14 cm. ✓ Conformité et qualité Les instruments doivent être conformes aux normes internationales applicables aux dispositifs médicaux. Marquage CE, ISO 13485 ou certification équivalente accepté. Finition chirurgicale de haute qualité, sans défaut apparent. Résistance garantie aux cycles répétés de stérilisation à la vapeur. ✓ Documentation exigée à la soumission Le soumissionnaire devra fournir : Un catalogue, prospectus ou fiche technique en anglais ou en français du fabricant ; Des images clairement lisibles du matériel proposé ; Les caractéristiques techniques détaillées permettant de vérifier la conformité du kit proposé ; Les certificats de conformité disponibles ;		
---	--	--

	La liste complète des instruments composant le kit Quantité : 02		
5.	Boite gynécologique ✓ Spécifications techniques minimales requises ✓ Description générale Le soumissionnaire devra fournir un set complet d'instruments de gynécologie destiné aux examens, soins et interventions gynécologiques courantes. Tous les instruments devront être fabriqués en acier inoxydable de qualité médicale, résistants à la corrosion, compatibles avec les procédures de nettoyage, de désinfection et de stérilisation hospitalières. ✓ Composition minimale du set Le set devra comprendre au minimum les instruments suivants ou leurs équivalents : ✓ Conteneur de stérilisation Une (1) boîte en acier inoxydable de dimensions approximatives 30 cm × 12 cm × 6 cm. ✓ Instruments de coupe Une (1) paire de ciseaux de Metzenbaum droits, longueur approximative 18 cm ; Une (1) paire de ciseaux à bouts mousse courbes, longueur approximative 16 cm. ✓ Pinces de préhension et de pansement Trois (3) pinces de Kocher droites, avec ou sans griffes, longueur approximative 16 cm ; Une (1) pince à pansements type Longuette droite, longueur approximative 24 cm ; Une (1) pince Jean-Louis Faure courbe, avec ou sans griffes, longueur approximative 22 cm.		

✓ Pincés gynécologiques Deux (2) pincés de Museux droites, longueur approximative 24 cm, mors d'environ 7 × 5 mm ; Deux (2) pincés de Pozzi droites, longueur approximative 24 cm. ✓ Spéculums Un (1) spéculum vaginal type Collin, largeur approximative 35 mm, longueur approximative 110 mm ; Un (1) spéculum vaginal type Cusco pliant, largeur approximative 30 mm, longueur approximative 90 mm. ✓ Instruments complémentaires Un (1) stylet porte-coton utérin, longueur approximative 30 cm ; Une (1) valve vaginale type Doyen, dimensions approximatives 90 mm × 45 mm. ✓ Exigences de qualité Tous les instruments devront être fabriqués en acier inoxydable de qualité médicale. Les instruments devront être réutilisables et compatibles avec les méthodes de stérilisation hospitalières, notamment l'autoclavage. Les finitions devront être lisses, sans défaut ni arêtes vives susceptibles de compromettre la sécurité des utilisateurs. Les articulations, systèmes de verrouillage et surfaces de préhension devront garantir un fonctionnement fiable et durable. ✓ Documentation et exigences de soumission Les soumissionnaires devront fournir : Les fiches techniques détaillées des instruments proposés ; La liste complète des instruments composant le set ;		
--	--	--

	Les certificats ou attestations de conformité aux normes applicables aux instruments chirurgicaux ; Des prospectus, catalogues ou brochures en français ou en anglais, en couleur et parfaitement lisibles, permettant de vérifier la conformité des équipements proposés aux spécifications techniques exigées. Quantité : 01		
6.	Boîtes d'accouchement ✓ Spécifications techniques minimales requises ✓ Description générale Le soumissionnaire devra fournir une boîte d'accouchement complète, destinée à la réalisation des accouchements et aux soins obstétricaux de base. Tous les instruments devront être fabriqués en acier inoxydable de qualité médicale, résistants à la corrosion et compatibles avec les procédures de nettoyage, de désinfection et de stérilisation hospitalières. ✓ Composition minimale de la boîte d'accouchement La boîte devra comprendre au minimum les éléments suivants ou leurs équivalents : ✓ Conteneur Une (1) boîte en acier inoxydable avec couvercle, de dimensions approximatives 20 cm × 10 cm × 3 cm. ✓ Instruments obstétricaux Une (1) aiguille de Reverdin de taille moyenne, courbe, d'une longueur approximative de 20 cm ; Une (1) paire de ciseaux à bouts mousse courbes, longueur approximative 18 cm ; Un (1) clamp ombilical de Bar, longueur approximative 8 cm ;		

Deux (2) pinces de Kocher droites, avec ou sans griffes, longueur approximative 18 cm ; Deux (2) pinces de Péan-Murphy, longueur approximative 18 cm ; Un (1) perce-membrane obstétrical, longueur approximative 19 cm ; Une (1) sonde vésicale métallique pour femme, longueur approximative 15 cm. ✓ Exigences de qualité Tous les instruments devront être fabriqués en acier inoxydable de qualité médicale. Les instruments devront être réutilisables et compatibles avec la stérilisation par autoclave. Les surfaces devront être parfaitement polies, exemptes de défauts, d'arêtes vives ou d'irrégularités susceptibles de compromettre la sécurité des utilisateurs et des patientes. Les articulations et systèmes de verrouillage devront garantir une manipulation précise et durable. ✓ Documentation et exigences de soumission Les soumissionnaires devront fournir : Les fiches techniques détaillées de tous les instruments proposés ; La liste complète des éléments composant la boîte d'accouchement ; Les certificats ou attestations de conformité aux normes applicables aux instruments médico-chirurgicaux ; Des prospectus, catalogues ou brochures en français, en couleur et parfaitement lisibles, permettant de vérifier la conformité des équipements proposés aux spécifications techniques exigées. Quantité : 15		
---	--	--

7.	Boîtes d'AMIU ✓ Spécifications techniques minimales requises ✓ Description générale Le soumissionnaire devra fournir un kit complet d'instruments de gynécologie destiné aux procédures d'aspiration intra-utérine et aux actes gynécologiques mineurs. Tous les instruments devront être fabriqués en acier inoxydable de qualité médicale, résistants à la corrosion et compatibles avec les procédures de nettoyage, de désinfection et de stérilisation hospitalières. ✓ Composition minimale du kit Le kit devra comprendre au minimum les éléments suivants ou leurs équivalents : ✓ Conteneur et accessoires Une (1) boîte à instruments en acier inoxydable avec couvercle, de dimensions approximatives 300 mm × 120 mm × 60 mm ; Un (1) haricot en acier inoxydable de dimensions approximatives 180 mm × 85 mm × 35 mm ; Une (1) cupule en acier inoxydable à fond plat, d'une capacité d'environ 60 ml, de dimensions approximatives 60 mm de diamètre × 30 mm de hauteur. ✓ Instruments gynécologiques Deux (2) pinces de Kelly courbes, longueur approximative 16 cm ; Une (1) pince de Pozzi, longueur approximative 24 cm ; Un (1) spéculum vaginal type Collin, largeur approximative 30 mm ; Un (1) hystéromètre de Valleix à curseur ou équivalent permettant la mesure de la cavité utérine. ✓ Dispositifs d'aspiration		
----	---	--	--

	Une (1) seringue d'aspiration manuelle d'une capacité d'environ 50 ml (50 cc), compatible avec les sondes et curettes gynécologiques ; Un jeu de curettes ou canules d'aspiration compatible, comprenant notamment une curette de diamètre 8 mm, ou un ensemble de tailles équivalentes adaptées aux procédures gynécologiques courantes. ✓ Exigences de qualité Tous les instruments métalliques devront être fabriqués en acier inoxydable de qualité médicale. Les instruments devront être réutilisables et compatibles avec la stérilisation par autoclave. Les surfaces devront être polies, exemptes de défauts, de bavures ou d'arêtes vives. Les instruments articulés devront présenter un fonctionnement fluide et durable. La seringue d'aspiration devra être conçue pour un usage médical et permettre une aspiration efficace et sécurisée. ✓ Documentation et exigences de soumission Les soumissionnaires devront fournir : Les fiches techniques détaillées des instruments composant le kit ; La liste exhaustive des éléments inclus dans la fourniture ; Les certificats ou attestations de conformité aux normes applicables aux instruments médico-chirurgicaux ; Des prospectus, catalogues ou brochures en français, en couleur et parfaitement lisibles, permettant de vérifier la conformité des équipements proposés aux spécifications techniques exigées. Quantité : 01		
8.	Boîtes d'examen sous valve		

	✓ Spécifications techniques minimales requises ✓ Description générale Le soumissionnaire devra fournir une boîte complète pour exploration vaginale et examens gynécologiques, destinée aux consultations, examens diagnostiques et actes gynécologiques courants. Tous les instruments devront être fabriqués en acier inoxydable de qualité médicale, résistants à la corrosion et compatibles avec les procédures de nettoyage, de désinfection et de stérilisation hospitalières. ✓ Composition minimale de la boîte La boîte devra comprendre au minimum les éléments suivants ou leurs équivalents : ✓ Conteneur Une (1) boîte de rangement en acier inoxydable avec couvercle, de dimensions approximatives 35 cm × 15 cm × 8 cm. ✓ Instruments de dilatation et de mesure Une (1) série complète de treize (13) bougies de Hegar de différents diamètres ; Un (1) hystéromètre de Valleix à curseur, longueur approximative 33 cm, destiné à la mesure de la cavité utérine. ✓ Instruments de préhension et de biopsie Une (1) pince à biopsie gynécologique de Douay, longueur approximative 25 cm ; Une (1) pince de Pozzi, longueur approximative 24 cm ; Une (1) pince à pansements droite type Longuette, longueur approximative 24 cm ; Une (1) pince de Museux droite, longueur approximative 24 cm, mors d'environ 7 × 5 mm. ✓ Instruments d'examen gynécologique		
--	---	--	--

Deux (2) spéculums vaginaux de Collin, largeur approximative 35 mm ; Une (1) valve vaginale de Doyen, largeur approximative 90 mm ; Un (1) stylet porte-coton utérin, longueur approximative 30 cm ; Une (1) sonde vésicale métallique pour femme. ✓ Instruments de coupe Une (1) paire de ciseaux de Metzenbaum courbes, longueur approximative 18 cm. ✓ Exigences de qualité Tous les instruments devront être fabriqués en acier inoxydable de qualité médicale. Les instruments devront être réutilisables et compatibles avec les méthodes courantes de stérilisation hospitalière, notamment l'autoclavage. Les surfaces devront être parfaitement polies et exemptes de défauts, de bavures ou d'arêtes susceptibles de compromettre la sécurité des utilisateurs ou des patientes. Les instruments articulés devront garantir un fonctionnement fluide, précis et durable. La boîte de rangement devra permettre le stockage, le transport et la stérilisation sécurisés des instruments. ✓ Documentation et exigences de soumission Les soumissionnaires devront fournir : Les fiches techniques détaillées des instruments proposés ; La liste complète des éléments composant la boîte ; Les certificats ou attestations de conformité aux normes applicables aux instruments médico-chirurgicaux ; Des prospectus, catalogues ou brochures en français et en anglais, en couleur et parfaitement lisibles, permettant de vérifier		
--	--	--

	la conformité des équipements proposés aux spécifications techniques exigées. Quantité : 01		
9.	Boite d'insertion / retrait d'implant Fonction : Boite permettant l'insertion et/ou le retrait de l'implant ✓ Caractéristiques et composition de la boite avec les dimensions approximatives : - 1 boîte inox avec couvercle 30 x 30 cm - 1 pinces mostico hémostatique droite 12 cm - 1 pinces mostico hémostatique courbe 12 cm - 1 pince à servir ou à faux germes - 1 cupule - 1 champ troué 50 x 50 cm - 1 champ non troué 50 x 50 cm - 1 Manche de bistouri avec lame n°4 - 1 pince U pour le retrait des implants - 1 paire de ciseau doit 17 cm - 1 plateau moyen inox dimensions approximatives : (L x l x H) 355 x 255 x 40 mm ✓ Documentation et exigences de soumission Les soumissionnaires devront fournir : Les fiches techniques détaillées des instruments proposés ; La liste complète des éléments composant la boîte ; Les certificats ou attestations de conformité aux normes applicables aux instruments médico-chirurgicaux ; Des prospectus, catalogues ou brochures en français et en anglais, en couleur et parfaitement lisibles, permettant de vérifier		

	la conformité des équipements proposés aux spécifications techniques exigées. Quantité : 02		
10.	Boîtes d'insertion/retrait DIU ✓ Caractéristiques et composition de la boîte avec les dimensions approximatives : Boîte inox, 35 x 18 x 8 cm-IS Cupule à Bec, inox, dia. 80 mm, 165 ml -IS Pince Rochester-Péan – Kocher, S/G, courbe, 22 cm Pince Pozzi, droite, 24 cm -IS, Holtex Pince Foerster, striée, 24 cm, droite, Holtex Canule à Biospie de Novack, 23 cm (sonde curette) Pince Circéron, pour préhension du stérilet, 28 cm -IS Ciseaux Sims, mousses, 20 cm, courbes -IS, Holtex Hystéromètre Valleix, avec curseur, 33 cm Spéculum Vaginal de Cusco, pliant, 32 mm, long 90 mm Pince à Pansements, Longuette, droite, 24 cm -IS, Holtex Stylet Porte-coton, 30 cm Crochet à ôter le Stérilet, 25 cm Porte-pince à servir, dia. 52 mm, haut. 200 mm Pince Therrum, 27 cm ✓ Documentation et exigences de soumission Les soumissionnaires devront fournir : Les fiches techniques détaillées des instruments proposés ; La liste complète des éléments composant la boîte ; Les certificats ou attestations de conformité aux normes applicables aux instruments médico-chirurgicaux ;		

	Des prospectus, catalogues ou brochures en français et en anglais, en couleur et parfaitement lisibles, permettant de vérifier la conformité des équipements proposés aux spécifications techniques exigées. Quantité : 02		
11.	Brancard ✓ Caractéristiques techniques minimales ✓ Structure Structure fabriquée en acier traité contre la corrosion ou matériau équivalent offrant une résistance mécanique adaptée à un usage hospitalier intensif. Châssis métallique avec revêtement époxy ou finition équivalente résistante aux produits de nettoyage et de désinfection. Construction robuste assurant la stabilité et la sécurité du patient. ✓ Couchage Plan de couchage fixe ou équivalent. Matelas en mousse haute densité recouvert d'un revêtement vinyle ou matériau équivalent : imperméable ; lavable ; résistant aux désinfectants hospitaliers ; traité ignifuge ou conforme aux normes de sécurité incendie applicables. ✓ Mobilité Quatre (4) roulettes pivotantes d'un diamètre minimal de 125 mm ou équivalent. Au moins deux (2) roulettes équipées d'un système de freinage indépendant. Déplacement fluide et silencieux sur les surfaces hospitalières. ✓ Accessoires Deux barrières latérales de sécurité rabattables ou escamotables.		

Une potence porte-sérum réglable en hauteur. Tous les accessoires nécessaires à une utilisation immédiate. ✓ Dimensions Dimensions approximatives : Longueur : entre 180 cm et 200 cm ; Largeur : entre 55 cm et 60 cm ; Hauteur : entre 80 cm et 100 cm. ✓ Charge admissible Capacité de charge minimale : 150 kg. ✓ Sécurité et ergonomie Bords et angles arrondis afin de réduire les risques de blessure. Dispositif garantissant la stabilité du patient pendant le transport. Conception facilitant le nettoyage et la désinfection. ✓ Conformité et qualité Matériel neuf et de fabrication récente. Conforme aux normes applicables aux dispositifs médicaux et équipements hospitaliers. Marquage CE ou certification équivalente accepté. Résistance aux procédures répétées de nettoyage et de désinfection. ✓ Documentation exigée à la soumission Le soumissionnaire devra fournir : Un catalogue, prospectus ou fiche technique en anglais ou en français du fabricant ;		
--	--	--

	Des images clairement lisibles ; Les caractéristiques techniques détaillées du matériel proposé ; Les certificats de conformité et de qualité disponibles ; Quantité : 01		
12.	Chariots ✓ Caractéristiques techniques minimales ✓ Structure générale Chariot médical mobile de construction robuste, adapté à un usage hospitalier intensif. Structure réalisée en acier peint époxy, aluminium, polymère technique ou matériau équivalent résistant à la corrosion et aux produits de désinfection hospitaliers. Surfaces lisses permettant un nettoyage et une désinfection faciles. Protection contre les chocs grâce à des pare-chocs ou dispositifs équivalents. ✓ Plan de travail Plan de travail supérieur robuste. Surface de travail coulissante ou rabattable permettant d'augmenter l'espace de préparation des soins et interventions. Surface résistante aux produits de nettoyage et de désinfection. ✓ Tiroirs et organisation Minimum cinq (5) tiroirs ou compartiments de rangement. Tiroirs munis d'un système d'identification rapide par code couleur ou équivalent. Système de séparateurs modulables permettant l'organisation personnalisée des consommables et médicaments. Tiroirs coulissants avec ouverture facile et sécurisée. ✓ Sécurité		

Système de verrouillage centralisé. Verrouillage électronique, mécanique ou système équivalent. Possibilité d'ouverture rapide en situation d'urgence. Système de reverrouillage manuel ou automatique. ✓ Mobilité Quatre (4) roulettes pivotantes de qualité hospitalière. Au moins deux (2) roulettes équipées de freins. Déplacement fluide et silencieux. ✓ Accessoires Compatible avec l'ajout d'accessoires hospitaliers standards. Possibilité d'intégrer ou de fixer des accessoires tels que : support pour défibrillateur ou moniteur ; support pour bouteille d'oxygène ; potence porte-sérum ; support pour gants ; corbeille ou collecteur de déchets ; barre porte-accessoires. ✓ Dimensions Dimensions approximatives : Largeur : comprise entre 900 mm et 1 100 mm ; Profondeur : comprise entre 600 mm et 650 mm ; Hauteur : comprise entre 750 mm et 850 mm. Des dimensions équivalentes pourront être acceptées sous réserve que les fonctionnalités et la capacité de rangement soient maintenues. ✓ Qualité et conformité		
--	--	--

	Matériel neuf et de fabrication récente. Conforme aux normes applicables aux équipements médicaux et hospitaliers. Certification CE, ISO 13485 ou certification équivalente acceptée. Matériaux compatibles avec les exigences d'hygiène hospitalière. ✓ Documentation exigée à la soumission Le soumissionnaire devra fournir : Un catalogue, prospectus ou fiche technique en anglais ou en français du fabricant avec des images clairement lisibles ; Les caractéristiques techniques détaillées du chariot proposé ; Les certificats de conformité et de qualité disponibles ; La liste des accessoires fournis de série et disponibles en option. Quantité : 02		
13.	Doppler pour BDCF ✓ Spécifications techniques minimales requises ✓ Description générale Le soumissionnaire devra fournir un Doppler fœtal portable multifonction, destiné à la détection et à l'écoute du rythme cardiaque fœtal, ainsi qu'à l'évaluation des flux sanguins périphériques. L'équipement devra être adapté à une utilisation en consultation prénatale, maternité, gynécologie-obstétrique et soins de santé primaires. ✓ Caractéristiques techniques minimales ✓ Polyvalence L'équipement devra permettre les applications suivantes : Surveillance et détection du rythme cardiaque fœtal ; Examen des vaisseaux sanguins périphériques ;		

Évaluation de l'Indice de Pression Systolique (IPS) ou examen vasculaire équivalent ; ✓ Auscultation et évaluation des signaux cardiaques. Le système devra être fourni avec les sondes appropriées aux différentes applications cliniques, ou avec des sondes interchangeables permettant les usages indiqués. ✓ Affichage et visualisation Le Doppler devra être équipé d'un écran LCD couleur de grande taille, assurant une lecture claire des informations. L'appareil devra afficher en temps réel la fréquence cardiaque détectée. ✓ L'écran devra comporter : Un indicateur de niveau de batterie ; Un indicateur de qualité ou de puissance du signal détecté. ✓ Ergonomie et facilité d'utilisation Les sondes devront être de conception ergonomique et coudée, facilitant leur manipulation et le confort d'utilisation. L'appareil devra être léger, portable et adapté à une utilisation prolongée en milieu clinique. Les commandes devront être simples, intuitives et facilement accessibles. ✓ Alimentation électrique L'équipement devra fonctionner au moyen de deux (2) piles de type AA (LR6) ou d'un système offrant des performances équivalentes. Les piles nécessaires à la mise en service initiale devront être fournies. L'appareil devra intégrer un système d'indication de l'autonomie restante des piles.		
---	--	--

	✓ Accessoires inclus La fourniture devra comprendre au minimum : Un (1) Doppler fœtal portable ; Les sondes nécessaires aux applications cliniques proposées ; Deux (2) piles AA/LR6 ou équivalent ; Un manuel d'utilisation ; Une housse ou un étui de transport adapté. ✓ Exigences de qualité L'équipement devra être conforme aux normes applicables aux dispositifs médicaux de diagnostic. Les matériaux utilisés devront être résistants aux produits de nettoyage et de désinfection couramment utilisés en milieu hospitalier. Le fournisseur devra garantir la disponibilité des accessoires et pièces de rechange pendant toute la durée de vie utile du matériel. ✓ Documentation et exigences de soumission Les soumissionnaires devront fournir : Les fiches techniques détaillées du modèle proposé ; Les caractéristiques techniques des sondes et des fonctions disponibles ; Les certificats ou attestations de conformité aux normes applicables ; Des prospectus, catalogues ou brochures en français ou en anglais en couleur et parfaitement lisibles, permettant de vérifier la conformité de l'équipement proposé aux spécifications techniques exigées. Quantité : 03		
--	--	--	--

14.	Escabots ✓ Spécifications techniques minimales requises La structure principale doit être fabriquée en acier inoxydable, résistant à la corrosion et adaptée à un usage intensif. L'équipement doit être doté de marches ergonomiques et antidérapantes, conçues pour faciliter l'ascension et garantir la sécurité de l'utilisateur. Les dimensions hors tout de l'équipement devront être d'environ 475 mm × 475 mm × 473 mm. Les dimensions de l'emballage pour l'expédition ne devront pas excéder 525 mm × 525 mm × 543 mm. Le poids total à l'expédition devra être d'environ 20 kg. ✓ Critères de conformité Les soumissionnaires devront fournir dans leur offre : Les fiches techniques du produit proposé ; La confirmation de la conformité aux dimensions et au poids spécifiés ; Les informations sur les matériaux de fabrication, notamment la qualité de l'acier inoxydable utilisé ; Toute documentation attestant des caractéristiques de sécurité des marches. Quantité : 05		
15.	Extracteurs d'oxygène + régulateur de tension ✓ Application : Adulte et pédiatrique L'appareil ne devra pas contenir des résines ou tout autre produit qui nécessite un remplacement après un certain temps de fonctionnement. Il devra pouvoir alimenter directement des respirateurs de réanimation ou d'anesthésie		

	✓ Caractéristiques techniques. – Concentration d'O2 – Débit: de 0 à 5l/min: $\geq 93\%$ +/- 3% – pour adulte : couvrant la plage de 0,5 à 5 l/min au moins – pour enfant : couvrant la plage de 0,2 à 3 l/min au moins – Alarmes : visuelles et sonores • de la pureté de l'oxygène • des pannes d'électricité • de température anormale • de dépression et surpression – Pression de sortie : $\geq 0,55$ bar (55 kPa) – Niveau sonore : ≤ 45 dB – Température de fonctionnement : atteignant 40 °C – Barboteur monté dans un renforcement afin de le protégé contre les chocs ✓ Alimentation électrique 220 V $\pm 10\%$ 50 Hz $\pm 5\%$ ✓ Documentation à fournir – Manuel d'utilisation en français – Manuel de maintenance en français, – Les fiches techniques détaillées du modèle proposé ; – Les certificats ou attestations de conformité aux normes applicables ; – Des prospectus, catalogues ou brochures en français ou en anglais en couleur et parfaitement lisibles, permettant de vérifier la conformité de l'équipement proposé aux spécifications techniques exigées. ✓ Livraison		
--	--	--	--

	L'équipement sera livré complet en état de bon fonctionnement sur le site d'exploitation avec les accessoires et pièces de rechange additionnelle suivantes : – 3 Unité de dosage avec humidificateur barboteur et tuyau de 20 mètres • - pour adulte, dosage de 0,5 à 5 l / min • - pour enfant, dosage de 0,2 à 3 l / min – 3 Débitmètre • - pour adulte, dosage de 0,5 à 5 l / min • - pour enfant, dosage de 0,2 à 3 l / min – 1 lot de filtres à poussière – 1 lot de filtres d'entrée – 1 lot de filtres à bactérie – 4 lots de fusibles adaptés <u>NB :</u> – <i>L'équipement sera conforme aux normes NF/EN/ISO et à la directive CE 0499</i> Prospectus : Fournir des prospectus en français et en couleur lisible à la soumission permettant de vérifier les spécifications techniques proposées. Quantité : 01		
16.	Fauteuils roulants Le fauteuil pèse environ 32lbs Hauteur du dossier ajustable de 18" à 20" Hauteur du siège ajustable entre 13.5" et 15.5" Fourni avec des repose-pieds pivotants et des repose-jambes élévateurs Largeur du siège disponible en 12" ou 14" Capacité de poids 250lb"		

	Prospectus : Fournir des prospectus en français ou en anglais et en couleur lisible à la soumission permettant de vérifier les spécifications techniques proposées Quantité : 01		
17.	Lampes baladeuses Lampe led Dispositif d'éclairage pour examens médicaux et interventions mineures Appareil sur pied avec embase à 5 roulettes Bras : flexible de 70 à 75 cm Eclairage : ≥15000 Lux à 50 cm Température de couleur : Ra>80% Durée de vie : ≥ 25000 heures Fonctionne en basse tension de sécurité Alimentation 100 – 220 V / 50 Hz Prospectus : Fournir des prospectus en français ou en anglais et en couleur lisible à la soumission permettant de vérifier les spécifications techniques proposées. Quantité : 05		
18.	Lampe frontale ✓ Spécifications minimales requises Couleur Orange Source d'alimentation Alimenté par batterie Type de source lumineuse LED Matériau Aluminium Luminosité blanche 18000 Lumens		

	Composants inclus 6 pinces à casque, 1 câble de charge USB, 1 manuel d'utilisation (français non garanti), 1 étui de rangement pour lampe frontale, 4 piles Dimensions du produit 10P x 10l x 10H centimètres Tension 3,7 Volts Fourni avec des piles Lithium-polymère de rechange Prospectus : Fournir des prospectus en français ou en anglais et en couleur lisible à la soumission permettant de vérifier les spécifications techniques proposées. Quantité : 02		
19.	Lavabo pour lavage des mains ✓ Spécifications techniques minimales requises ✓ Description générale Le soumissionnaire devra fournir un dévidoir mural destiné à un usage en milieu hospitalier, sanitaire ou professionnel. L'équipement devra être robuste, facile à entretenir et adapté à une utilisation intensive. ✓ Caractéristiques techniques minimales Le dévidoir devra être fabriqué en polypropylène de haute qualité ou dans un matériau équivalent offrant une résistance comparable. La couleur du dévidoir devra être blanche ou équivalente. Les dimensions approximatives de l'équipement devront être de 495 mm × 395 mm. Le matériau utilisé devra présenter une résistance élevée aux chocs, aux fissures et aux déformations lors d'une utilisation normale.		

	Le dévidoir devra être résistant aux rayonnements ultraviolets (UV) afin de préserver ses propriétés mécaniques et son aspect dans le temps. L'équipement devra offrir une capacité comprise entre 13,5 litres et 15 litres. Le système de fixation murale devra assurer une installation stable et sécurisée. ✓ Exigences de qualité Les matériaux utilisés devront être adaptés à un environnement nécessitant des nettoyages fréquents. Les surfaces devront être lisses et faciles à nettoyer. L'équipement devra être conçu pour garantir une bonne durabilité dans les conditions normales d'utilisation. ✓ Documentation et exigences de soumission Les soumissionnaires devront fournir : Les fiches techniques détaillées du modèle proposé ; Toute documentation attestant de la résistance aux chocs et aux UV ; Des prospectus, catalogues ou brochures en français ou en anglais en couleur et parfaitement lisibles, permettant de vérifier la conformité de l'équipement proposé aux spécifications techniques exigées. Quantité : 11		
20.	Lits métalliques ✓ Spécifications techniques minimales ✓ Description Cadre : acier, traité par revêtement électrostatique en poudre Hauteur fixe de 55 à 60 cm		

	Tête et pied du lit en Inox, avec carte nominative patient en plastique 4 roues avec cache en plastique, dont 2 avec freins Dimensions : (L * W * H) : 2100 * 980 * 550mm Dimensions du matelas recommandées : 1910 * 840mm Réglage du dossier : 0-75° Roulettes : ø125 mm Charge de poids : 175à 180 kg Prospectus : Fournir des prospectus en français ou anglais et en couleur lisible à la soumission permettant de vérifier les spécifications techniques proposées. Quantité : 30		
21.	Matelas ✓ Matelas pour lit d'hospitalisation ✓ Spécifications : Matelas mousse spéciale pour lit d'hospitalisation 1 place recouverte en ski épaisseur 15cm Prospectus : Fournir des prospectus en français ou en anglais et en couleur lisible à la soumission permettant de vérifier les spécifications techniques proposées. Quantité : 30		
22.	Moniteur fœtal mono fœtus /gémellaire + régulateur de tension ✓ Spécifications techniques minimales requises 1. Description générale		

Le soumissionnaire devra fournir un cardiotocographe fœtal gémellaire destiné à la surveillance simultanée des rythmes cardiaques de deux fœtus, des contractions utérines et des mouvements fœtaux. L'équipement devra permettre un suivi fiable et continu de l'état fœtal pendant la grossesse et le travail, ainsi qu'un enregistrement, un stockage et un transfert sécurisés des données cliniques.

2. Caractéristiques techniques minimales

2.1 Dimensions et caractéristiques générales

- L'équipement devra être compact et portable.
- Les dimensions ne devront pas excéder approximativement :
 - 350 mm × 300 mm × 104 mm.
- Le poids de l'appareil ne devra pas **dépasser 4 kg**.

2.2 Écran et affichage

- L'appareil devra être équipé d'un écran couleur TFT-LCD d'au moins 5,6 pouces.
- La résolution de l'écran devra être d'au moins 640 × 480 pixels.
- L'affichage devra permettre la visualisation simultanée des paramètres de surveillance fœtale et des informations patient.

2.3 Surveillance du rythme cardiaque fœtal (RCF)

- Le système devra utiliser une technologie Doppler à ultrasons adaptée à la surveillance obstétricale.
- La fréquence ultrasonore devra être d'environ **1 MHz (±10 %)**.
- La plage de mesure du rythme cardiaque fœtal devra être comprise entre 50 et 240 battements par minute (bpm).

	• La précision de mesure ne devra pas être inférieure à ± 2 bpm. • Le dispositif devra permettre la surveillance simultanée de deux fœtus. 2.4 Surveillance des contractions utérines (TOCO) • Le système devra intégrer un capteur externe de contractions utérines. • La plage de mesure devra couvrir au minimum 0 % à 100 %. • La résolution devra être de 1 % ou meilleure. • La fonction de remise à zéro devra être disponible en mode automatique et/ou manuel. 2.5 Électrocardiographie fœtale (si applicable) Pour les modèles équipés de cette fonction : • La plage de mesure devra être comprise entre 30 et 240 bpm. • La précision de mesure devra être de ± 1 bpm ou meilleure. • Les performances de rejet des interférences et de qualité du signal devront être conformes aux normes applicables aux dispositifs de surveillance fœtale. 2.6 Pression intra-utérine (si applicable) • La plage de mesure devra être comprise entre 0 et 100 mmHg. • La résolution devra être de 1 % ou meilleure. • La remise à zéro devra être possible en mode automatique et/ou manuel. • L'erreur maximale admissible ne devra pas excéder ± 3 mmHg.		
--	---	--	--

	2.7 Surveillance des mouvements fœtaux • Le système devra permettre la détection automatique des mouvements fœtaux. • Un dispositif de marquage manuel des événements fœtaux et maternels devra être fourni. 3. Système d'enregistrement et d'impression • L'appareil devra être équipé d'une imprimante thermique intégrée. • Le système devra utiliser du papier thermosensible d'une largeur d'environ 150 mm. • La vitesse d'enregistrement devra être réglable entre 1 et 3 cm/min, avec possibilité d'impression rapide des données mémorisées. • La résolution d'impression devra permettre une lecture claire des tracés. • Les informations suivantes devront pouvoir être imprimées ou archivées : ○ RCF 1 et RCF 2 ; ○ TOCO ; ○ mouvements fœtaux ; ○ événements utilisateurs ; ○ date et heure ; ○ identifiant du patient ; ○ paramètres d'enregistrement. 4. Gestion et transfert des données • L'équipement devra disposer d'une mémoire interne permettant l'enregistrement des données de surveillance. • Il devra être compatible avec un logiciel de gestion et d'archivage des données patients.		
--	---	--	--

	• Le système devra permettre le transfert des données vers un ordinateur par interface USB ou technologie équivalente. • Une clé USB ou un support de transfert équivalent devra être fourni. 5. Alimentation électrique • L'équipement devra fonctionner sous une alimentation secteur de : ○ 220–230 V AC ; ○ 50 Hz. • Il devra être équipé d'une batterie rechargeable au lithium ou technologie équivalente permettant un fonctionnement autonome en cas de coupure du réseau électrique. 6. Accessoires inclus La fourniture devra comprendre au minimum : • Un (1) cardiotocographe fœtal gémellaire ; • Un (1) capteur TOCO externe ; • Deux (2) capteurs RCF ; • Trois (3) sangles abdominales ; • Une (1) batterie rechargeable ; • Trois (3) liasses de papier thermique compatibles ; • Une (1) sacoche de transport ; • Un (1) chariot de transport ; • Un logiciel de gestion, d'archivage et de transfert des données patient ; • Un (1) cordon d'alimentation secteur ; • Une (1) clé USB ; • Les manuels d'utilisation.		
--	---	--	--

	7. Pièces de rechange à fournir Le fournisseur devra inclure au minimum les pièces de rechange suivantes : • Une (1) batterie rechargeable supplémentaire ; • Un (1) capteur TOCO externe supplémentaire ; • Un (1) capteur RCF supplémentaire. 8. Documentation requise Les soumissionnaires devront fournir : • Le manuel d'utilisation en français ; • Le guide d'installation et de configuration ; • Le manuel technique et de maintenance en français ; • Les fiches techniques détaillées du modèle proposé ; • Les certificats de conformité aux normes applicables aux dispositifs médicaux ; • Des prospectus, catalogues ou brochures en français ou en anglais en couleur et parfaitement lisibles, permettant de vérifier la conformité de l'équipement proposé aux spécifications techniques exigées. 9. Formation Le fournisseur retenu devra assurer, sur le site d'installation, une formation pratique et théorique des utilisateurs ainsi que du personnel biomédical, couvrant au minimum : • L'utilisation clinique de l'équipement ; • L'interprétation des paramètres affichés ; • Les procédures d'entretien courant ; • Les mesures de sécurité ; • Les opérations de dépannage de premier niveau. 10. Conformité et garanties		
--	---	--	--

	• L'équipement devra être conforme aux normes internationales applicables aux dispositifs médicaux de surveillance fœtale. • Le fabricant ou son représentant devra garantir la disponibilité des consommables, accessoires et pièces de rechange pendant toute la durée de vie utile de l'équipement. • Le matériel proposé devra être neuf, de fabrication récente et destiné à un usage professionnel en établissement de santé. Régulateur de tension ✓ Caractéristiques générales Régulateur automatique de tension destiné à la protection de l'aspirateur chirurgical contre les variations du réseau électrique. Technologie à microprocesseur ou équivalente. ✓ Caractéristiques électriques Tension d'entrée : 140–260 V AC minimum. Fréquence : 50/60 Hz. Tension de sortie : 220–240 V AC. Précision de sortie : ± 10 % ou meilleure. Rendement minimal : 95 %. ✓ Affichage et contrôle Affichage numérique ou équivalent indiquant : tension d'entrée ; tension de sortie ; état de fonctionnement. ✓ Protections minimales Protection contre les surtensions. Protection contre les sous-tensions. Protection contre les surcharges. Protection contre les surchauffes. Disjoncteur ou système de protection intégré.		
--	---	--	--

	✓ Conditions d'utilisation Température de fonctionnement : 0 °C à 40 °C minimum. Adapté à un environnement hospitalier. ✓ Conformité Certification CE ou équivalente. Conformité aux normes internationales applicables en matière de sécurité électrique. Quantité : 03		
23.	Paravent ✓ Caractéristiques techniques minimales ✓ Structure La structure principale devra être fabriquée en acier inoxydable de qualité médicale ou dans un matériau équivalent offrant une résistance élevée à la corrosion. Les surfaces métalliques devront être lisses et faciles à nettoyer et à désinfecter. L'ensemble de la structure devra présenter une bonne stabilité lors de l'utilisation. ✓ Panneaux de séparation Le paravent devra être composé de quatre (4) panneaux ou plis articulés. Les panneaux devront être équipés d'un tissu de couleur bleue ou équivalent. Le tissu devra être : Résistant à l'usure et aux déchirures ; Facile à nettoyer et à désinfecter ; Adapté à une utilisation en milieu hospitalier ; Fixé de manière sécurisée à la structure. ✓ Mobilité		

	Le paravent devra être équipé de roulettes permettant son déplacement aisé. Les roulettes devront assurer une bonne stabilité et une manœuvrabilité adaptée à l'environnement hospitalier. ✓ Exigences de qualité L'équipement devra être conçu pour une utilisation intensive en établissement de santé. Les matériaux utilisés devront résister aux produits couramment employés pour le nettoyage et la désinfection. Les articulations des panneaux devront permettre un pliage et un dépliage faciles sans compromettre la stabilité de l'ensemble. ✓ Documentation et exigences de soumission Les soumissionnaires devront fournir : Les fiches techniques détaillées du paravent proposé ; Les caractéristiques des matériaux utilisés pour la structure et les panneaux ; Des prospectus, catalogues ou brochures en français ou anglais, en couleur et parfaitement lisibles, permettant de vérifier la conformité de l'équipement proposé aux spécifications techniques exigées Quantité : 06		
24.	Pèse personne Spécifications techniques minimales requises ✓ Description générale Le soumissionnaire devra fournir un pèse-personne mécanique pour adultes, destiné à une utilisation dans les établissements de santé. L'équipement devra être robuste, fiable, facile à utiliser, à nettoyer et à désinfecter. ✓ Caractéristiques techniques minimales ✓ Type et affichage		

Le pèse-personne devra être de type mécanique à aiguille, ne nécessitant aucune alimentation électrique ou batterie pour son fonctionnement. Il devra être équipé d'un grand cadran de lecture, clairement visible et facilement lisible par les utilisateurs et le personnel de santé. ✓ Structure et matériaux Le boîtier devra être fabriqué en acier robuste ou dans un matériau équivalent offrant une résistance élevée aux chocs et à l'usure. La plateforme de pesée devra être dotée d'une surface antidérapante assurant la sécurité de l'utilisateur. Le plateau devra comporter une garniture de protection en matière plastique ou un revêtement équivalent facilitant l'entretien. L'ensemble de l'équipement devra être conçu pour permettre un nettoyage et une désinfection aisés, conformément aux exigences d'hygiène en milieu médical. ✓ Capacité et précision La capacité maximale de pesée devra être d'au moins 160 kg. La plage de mesure devra couvrir au minimum 0 à 160 kg. La graduation de lecture devra être de 500 g (0,5 kg) ou plus précise. ✓ Dimensions et poids Les dimensions hors tout devront être approximativement de : 325 mm (largeur) × 480 mm (longueur) × 108 mm (hauteur). Les dimensions de la plateforme de pesée devront être d'environ : 320 mm × 360 mm. Le poids de l'équipement devra être d'environ 3,9 kg. ✓ Fonctionnalités		
--	--	--

	Le pèse-personne devra être équipé d'un dispositif de mise à zéro, permettant l'ajustement et la vérification de l'exactitude des mesures. ✓ Documentation et exigences de soumission Les soumissionnaires devront fournir : Les fiches techniques détaillées du modèle proposé ; Les certificats ou attestations de conformité aux normes applicables ; Des prospectus, catalogues ou brochures en français, en couleur et parfaitement lisibles, permettant de vérifier la conformité de l'équipement proposé aux spécifications techniques exigées. Quantité : 08		
25.	Pèse-bébé ✓ Spécifications techniques minimales requises Type d'équipement : Balance mécanique à cadran ✓ Caractéristiques techniques • Technologie : Mécanique • Type d'affichage : Cadran analogique • Configuration : Balance de table • Alimentation : Avec batterie ou dispositif d'alimentation intégré (si applicable) • Capacité minimale de pesée : 20 kg • Précision de lecture : 100 g ✓ Exigences documentaires Les soumissionnaires doivent impérativement joindre à leur offre : • Les prospectus, catalogues ou fiches techniques du matériel proposé ;		

	• Une documentation en langue française ou en anglais ; • Des documents clairs, lisibles et en couleur permettant de vérifier la conformité du matériel proposé aux spécifications techniques exigées. ✓ Critère de conformité Toute offre ne permettant pas de vérifier clairement les caractéristiques techniques requises à travers la documentation fournie pourra être déclarée non conforme. Quantité : 05		
26.	Potences ✓ Spécification minimales requises : Potence en EN INOX avec 5 roues et 4 crochets (porte sérum) avec une hauteur de 2m Prospectus : Fournir des prospectus en français ou en anglais et en couleur lisible à la soumission permettant de vérifier les spécifications techniques proposées. Quantité : 15		
27.	Poubelle à pédale ✓ Spécifications : Poubelle à pédale, 12 Litres * En inox, * Seau intérieur en plastique Prospectus : Fournir des prospectus en français ou en anglais et en couleur lisible à la soumission permettant de vérifier les spécifications techniques proposées. Quantité : 10		

28.	Réfrigérateur + régulateur de tension ✓ Caractéristiques techniques Plage de température de fonctionnement : de +2°C à +15°C Système de réfrigération : air pulsé (froid ventilé) ou technologie équivalente offrant une répartition homogène de la température Classe climatique : ST (Subtropicale), adaptée à des températures ambiantes comprises entre +16°C et +38°C Capacité brute minimale : 300 litres Capacité nette minimale : 270 litres Dimensions extérieures maximales : Largeur : 600 mm Profondeur : 670 mm Hauteur : 1 620 mm ✓ Exigences de performance Le réfrigérateur doit garantir le maintien stable de la température sur l'ensemble du volume utile. L'équipement doit être conçu pour un usage intensif et continu dans des conditions climatiques compatibles avec la classe ST. Les matériaux utilisés doivent être résistants à la corrosion et faciles à nettoyer et à entretenir. ✓ Exigences documentaires Les soumissionnaires doivent joindre à leur offre : Les prospectus, catalogues ou fiches techniques du modèle proposé ; Une documentation en français ou en anglais; Des documents clairs, lisibles et de préférence en couleur permettant de vérifier la conformité de l'équipement aux spécifications techniques exigées. ✓ Critère de conformité		
-----	---	--	--

La conformité de l'offre sera évaluée sur la base des caractéristiques techniques et des pièces justificatives fournies. Toute offre ne permettant pas de vérifier clairement la conformité aux exigences minimales pourra être déclarée non conforme. Régulateur de tension ✓ Caractéristiques générales Régulateur automatique de tension destiné à la protection de l'aspirateur chirurgical contre les variations du réseau électrique. Technologie à microprocesseur ou équivalente. ✓ Caractéristiques électriques Tension d'entrée : 140–260 V AC minimum. Fréquence : 50/60 Hz. Tension de sortie : 220–240 V AC. Précision de sortie : ±10 % ou meilleure. Rendement minimal : 95 %. ✓ Affichage et contrôle Affichage numérique ou équivalent indiquant : tension d'entrée ; tension de sortie ; état de fonctionnement. ✓ Protections minimales Protection contre les surtensions. Protection contre les sous-tensions. Protection contre les surcharges. Protection contre les surchauffes. Disjoncteur ou système de protection intégré. ✓ Conditions d'utilisation Température de fonctionnement : 0 °C à 40 °C minimum. Adapté à un environnement hospitalier. ✓ Conformité Certification CE ou équivalente.		
--	--	--

	Conformité aux normes internationales applicables en matière de sécurité électrique. Quantité : 01		
29.	Table chauffante ✓ CARACTERISTIQUES : Le corps principal comprend le module chauffant, le régulateur de température, le couffin, le support, la perche I.V., le plateau. * Alimentation : AC220 V-230 V/50 Hz * Puissance de sortie maximale : 600 VA * Mode de contrôle : Contrôle du mode préchauffage, contrôle du mode manuel et contrôle du mode bébé par micro-ordinateur * Plage de réglage de la température en mode bébé : 34,5 - 37,5°C * Plage d'affichage du capteur de température : 5°C -65°C * Précision du capteur de température de la peau : $\pm 0,3^{\circ}\text{C}$ * Uniformité de la température du matelas : 2°C * Angle du module chauffant : 0°, 30°, 45° pour deux voies * Inclinaison du couffin : les cinq positions d'inclinaison * Minuterie APGAR : elle émet un son lorsque l'unité est tonique à 1', 5', 10'. * Alarme de défaillance : alarme de surchauffe, alarme de déviation, alarme de défaillance du capteur, alarme de panne de courant, alarme de réglage, alarme de vérification, etc. * Sur roulettes pivotantes Livrée avec : 01 régulateur d'intensité lumineuse 02 ampoules de rechange 02 Capteurs de température de nourrisson		

	Documentations à fournir : Fournir des prospectus et des fiches techniques en français ou en anglais et en couleur lisible à la soumission permettant de vérifier les spécifications techniques proposées. Quantité : 03		
30.	Table d'examen gynécologique ✓ Spécifications techniques 1. Dimensions et capacité • Longueur approximative : 1 800 mm • Largeur approximative : 700 mm • Hauteur fixe approximative : 800 mm • Capacité de charge minimale : 200 kg • Structure fixe, robuste et stable, non pliable. 2. Structure et matériaux • Châssis fabriqué en acier inoxydable ou matériau équivalent résistant à la corrosion et adapté à un usage médical. • Surface couchage composée d'un matelas en mousse haute densité divisé en trois sections. • Revêtement du matelas en PVC médical, imperméable, facile à nettoyer et désinfecter, résistant aux fluides et retardateur de flamme. • Pieds équipés d'embouts en caoutchouc antidérapants assurant la stabilité de l'équipement. 3. Réglages et fonctionnalités L'équipement doit permettre au minimum : • Le réglage du dossier sur une plage d'environ 0° à 75°.		

	• Le réglage du repose-pieds sur une plage d'environ -90° à 0°. • Le réglage en hauteur et en largeur des appuis-jambes (béquilles de genoux). • Le réglage des poignées de maintien. • Le réglage des supports d'épaules. • La présence d'un récipient amovible avec support intégré pour la collecte des fluides. • Une conception facilitant l'examen gynécologique et les soins obstétricaux courants. 4. Accessoires minimums à fournir L'équipement doit être livré avec au minimum : • Un (01) matelas en mousse d'environ 5 cm d'épaisseur, en trois sections ; • Une paire de supports d'épaules réglables ; • Une paire de poignées de maintien réglables ; • Une paire d'appuis-jambes (étriers ou béquilles de genoux) réglables ; • Un (01) récipient de collecte avec son support ; • Les mécanismes nécessaires au réglage du dossier et du repose-pieds ; • Quatre (04) embouts antidérapants montés sur les pieds. 5. Exigences de qualité • L'ensemble des matériaux doit être adapté à un environnement médical et permettre un nettoyage et une désinfection fréquents. • Les mécanismes de réglage doivent être robustes, fiables et faciles à utiliser.		
--	--	--	--

	• L'équipement doit être neuf, sans défaut de fabrication, et destiné à un usage professionnel en établissement de santé. 6. Exigences documentaires Les soumissionnaires doivent fournir : • Les catalogues, prospectus ou fiches techniques du modèle proposé ; • Une documentation en français ou en anglais; • Des documents clairs, lisibles et de préférence en couleur permettant de vérifier la conformité de l'équipement aux spécifications techniques demandées. 7. Critère de conformité La conformité technique sera appréciée sur la base des fiches techniques et documents justificatifs fournis. Toute offre ne permettant pas de vérifier clairement le respect des caractéristiques minimales exigées pourra être déclarée non conforme. Quantité : 03		
31.	Tableau blanc d'affichage d'information ✓ Spécifications avec des dimensions approximatives: Poids : 12 kg Dimensions : 90 x 120 cm Couleur : Blanc Largeur : 90 cm Magnétique : oui Hauteur : 60 cm Matériau cadre : Aluminium anodisé		

	Profondeur : 30 mm Accessoires inclus : 8 aimants / 4 marqueurs / Kit de montage mural Prospectus : Fournir des prospectus en français ou en anglais et en couleur lisible à la soumission permettant de vérifier les spécifications techniques proposées. Quantité : 03		
32.	Tables d'accouchement ✓ Spécifications techniques minimales requises 1. Dimensions et capacité • Longueur approximative : 1 800 mm • Largeur approximative : 700 mm • Hauteur approximative : 800 mm • Épaisseur minimale du matelas : 50 mm • Capacité de charge minimale : 250 kg 2. Structure et matériaux • Châssis fabriqué en acier inoxydable ou matériau équivalent résistant à la corrosion et adapté à un usage médical. • Structure robuste garantissant la stabilité de l'équipement. • Matelas en mousse haute densité recouvert d'un revêtement en PVC médical imperméable, résistant aux produits de nettoyage et facile à désinfecter. • Pieds équipés d'embouts en caoutchouc antidérapants et/ou de roulettes robustes facilitant le déplacement de l'équipement. 3. Fonctionnalités minimales		

	L'équipement doit permettre au minimum : • Le réglage du dossier sur une plage comprise entre 0° et 70° ou plus. • Le réglage en hauteur des appuis-jambes (béquilles de genoux/étriers). • La présence d'un repose-pieds amovible. • Un système de réglage du dossier robuste, simple d'utilisation et sécurisé. • Une conception adaptée aux consultations et examens gynécologiques en milieu hospitalier ou centre de santé. 4. Accessoires minimums à fournir L'équipement doit être fourni avec au minimum : • Une (01) paire d'appuis-jambes (étriers ou béquilles de genoux) réglables ; • Une (01) paire de supports d'épaules ; • Une (01) paire de poignées de maintien ; • Une (01) paire de tiges télescopiques ou dispositifs équivalents de support ; • Les mécanismes de réglage nécessaires pour le dossier ; • Un (01) matelas en mousse recouvert de PVC médical d'une épaisseur minimale de 50 mm ; • Quatre (04) embouts antidérapants et/ou quatre (04) roulettes robustes selon le modèle proposé. 5. Exigences de qualité • L'équipement doit être neuf et destiné à un usage professionnel en établissement de santé.		
--	--	--	--

	• Les matériaux doivent être résistants à la corrosion, aux désinfectants couramment utilisés et adaptés à un nettoyage fréquent. • Tous les accessoires doivent être solidement fixés et conçus pour garantir la sécurité et le confort du patient. 6. Prospectus et documentation technique Les soumissionnaires doivent obligatoirement fournir à l'appui de leur offre : • Les prospectus, catalogues ou fiches techniques du matériel proposé ; • Une documentation en langue française ou en anglais • Des documents clairs, lisibles et en couleur, permettant de vérifier sans ambiguïté la conformité du matériel proposé aux spécifications techniques requises. 7. Critère de conformité La conformité technique sera évaluée sur la base des documents fournis par le soumissionnaire. Toute offre ne permettant pas de vérifier clairement les caractéristiques techniques exigées pourra être déclarée non conforme. Quantité : 05		
33.	Tabourets d'accoucheur ✓ Spécifications : Matériau : Polyéthylène de qualité alimentaire, sans phtalates ni additifs toxiques. Capacité de poids : Supporte en toute sécurité jusqu'à 317,5 kg (environ 50stone). Poids : Léger et maniable, il pèse moins de 4,6 kg.		

	Dimensions approximatives: 55,9 cm x 50,8 cm avec une hauteur de 33 cm Design ergonomique : Doté de poignées intégrées et d'une double arête pour s'adapter à une grande variété de postures (assis, agenouillé, accroupi). Prospectus : Fournir des prospectus en français ou en anglais et en couleur lisible à la soumission permettant de vérifier les spécifications techniques proposées. Quantité : 05		
34.	Tensiomètre électronique ✓ Caractéristiques techniques : - Simple et confortable d'utilisation - Affiche simultanément les valeurs diastole, systole et pouls - Fourni avec : brassard 22-32 cm, mode d'emploi et piles - Validation Clinique - Dimensions approximatives: 103 x 80 x 129 mm - Validation ESH - IP - BHS - ANSM - Marquage : CE Prospectus : Fournir des prospectus en français ou en anglais et en couleur lisible à la soumission permettant de vérifier les spécifications techniques proposées. Quantité : 25		
35.	Ventouse obstétricale manuelle ✓ Spécifications avec les spécifications minimales: Ventouse obstétricale manuelle : pompe manuelle + Set 3 ventouses Bird Ø 40/50/60		

	Pompe manuelle pour extraction : • Une bouteille en plastique, 500 ml • Manomètre • Panier plastifié • Tuyaux en silicone transparents, 50 cm et 150 cm Set 3 ventouses Bird Ø 40/50/60 Prospectus : Fournir des prospectus en français ou anglais et en couleur lisible à la soumission permettant de vérifier les spécifications techniques proposées. Quantité : 10		
36.	Vidoirs En porcelaine • un vidoir suspendu avec bride de rinçage émaillée • une grille mobile inox porte-seau avec tampons amortisseurs, • une grille de fond inox, avant le siphon." Prospectus : Fournir des prospectus en français ou en anglais et en couleur lisible à la soumission permettant de vérifier les spécifications techniques proposées Quantité : 05		

Lot 3 : : Fourniture, livraison et installation de matériel médico technique pour la maternité du CMA de Houndé

1. Poste n°	2. Spécifications requises	3. Spécifications proposées	4. Notes, remarques, réf à documentation
1.	Boîtes d'accouchement ✓ Spécifications techniques minimales requises ✓ Description générale		

	Le soumissionnaire devra fournir une boîte d'accouchement complète, destinée à la réalisation des accouchements et aux soins obstétricaux de base. Tous les instruments devront être fabriqués en acier inoxydable de qualité médicale, résistants à la corrosion et compatibles avec les procédures de nettoyage, de désinfection et de stérilisation hospitalières. ✓ Composition minimale de la boîte d'accouchement La boîte devra comprendre au minimum les éléments suivants ou leurs équivalents : ✓ Conteneur Une (1) boîte en acier inoxydable avec couvercle, de dimensions approximatives 20 cm × 10 cm × 3 cm. ✓ Instruments obstétricaux Une (1) aiguille de Reverdin de taille moyenne, courbe, d'une longueur approximative de 20 cm ; Une (1) paire de ciseaux à bouts mousse courbes, longueur approximative 18 cm ; Un (1) clamp ombilical de Bar, longueur approximative 8 cm ; Deux (2) pinces de Kocher droites, avec ou sans griffes, longueur approximative 18 cm ; Deux (2) pinces de Péan-Murphy, longueur approximative 18 cm ; Un (1) perce-membrane obstétrical, longueur approximative 19 cm ; Une (1) sonde vésicale métallique pour femme, longueur approximative 15 cm. ✓ Exigences de qualité Tous les instruments devront être fabriqués en acier inoxydable de qualité médicale.		
--	--	--	--

	Les instruments devront être réutilisables et compatibles avec la stérilisation par autoclave. Les surfaces devront être parfaitement polies, exemptes de défauts, d'arêtes vives ou d'irrégularités susceptibles de compromettre la sécurité des utilisateurs et des patientes. Les articulations et systèmes de verrouillage devront garantir une manipulation précise et durable. ✓ Documentation et exigences de soumission Les soumissionnaires devront fournir : Les fiches techniques détaillées de tous les instruments proposés ; La liste complète des éléments composant la boîte d'accouchement ; Les certificats ou attestations de conformité aux normes applicables aux instruments médico-chirurgicaux ; Des prospectus, catalogues ou brochures en français, en couleur et parfaitement lisibles, permettant de vérifier la conformité des équipements proposés aux spécifications techniques exigées. Quantité : 10		
2.	Boîtes d'AMIU ✓ Spécifications techniques minimales requises ✓ Description générale Le soumissionnaire devra fournir un kit complet d'instruments de gynécologie destiné aux procédures d'aspiration intra-utérine et aux actes gynécologiques mineurs. Tous les instruments devront être fabriqués en acier inoxydable de qualité médicale, résistants à la corrosion et compatibles avec les procédures de nettoyage, de désinfection et de stérilisation hospitalières. ✓ Composition minimale du kit		

	Le kit devra comprendre au minimum les éléments suivants ou leurs équivalents : ✓ Conteneur et accessoires Une (1) boîte à instruments en acier inoxydable avec couvercle, de dimensions approximatives 300 mm × 120 mm × 60 mm ; Un (1) haricot en acier inoxydable de dimensions approximatives 180 mm × 85 mm × 35 mm ; Une (1) cupule en acier inoxydable à fond plat, d'une capacité d'environ 60 ml, de dimensions approximatives 60 mm de diamètre × 30 mm de hauteur. ✓ Instruments gynécologiques Deux (2) pinces de Kelly courbes, longueur approximative 16 cm ; Une (1) pince de Pozzi, longueur approximative 24 cm ; Un (1) spéculum vaginal type Collin, largeur approximative 30 mm ; Un (1) hystéromètre de Valleix à curseur ou équivalent permettant la mesure de la cavité utérine. ✓ Dispositifs d'aspiration Une (1) seringue d'aspiration manuelle d'une capacité d'environ 50 ml (50 cc), compatible avec les sondes et curettes gynécologiques ; Un jeu de curettes ou canules d'aspiration compatible, comprenant notamment une curette de diamètre 8 mm, ou un ensemble de tailles équivalentes adaptées aux procédures gynécologiques courantes. ✓ Exigences de qualité Tous les instruments métalliques devront être fabriqués en acier inoxydable de qualité médicale.		
--	--	--	--

	Les instruments devront être réutilisables et compatibles avec la stérilisation par autoclave. Les surfaces devront être polies, exemptes de défauts, de bavures ou d'arêtes vives. Les instruments articulés devront présenter un fonctionnement fluide et durable. La seringue d'aspiration devra être conçue pour un usage médical et permettre une aspiration efficace et sécurisée. ✓ Documentation et exigences de soumission Les soumissionnaires devront fournir : Les fiches techniques détaillées des instruments composant le kit ; La liste exhaustive des éléments inclus dans la fourniture ; Les certificats ou attestations de conformité aux normes applicables aux instruments médico-chirurgicaux ; Des prospectus, catalogues ou brochures en français, en couleur et parfaitement lisibles, permettant de vérifier la conformité des équipements proposés aux spécifications techniques exigées. Quantité : 03		
3.	Boite d'insertion / retrait d'implant Fonction : Boite permettant l'insertion et/ou le retrait de l'implant ✓ Caractéristiques et composition de la boite avec les dimensions approximatives : - 1 boîte inox avec couvercle 30 x 30 cm - 1 pinces mostico hémostatique droite 12 cm - 1 pinces mostico hémostatique courbe 12 cm - 1 pince à servir ou à faux germes - 1 cupule		

	- 1 champ troué 50 x 50 cm - 1 champ non troué 50 x 50 cm - 1 Manche de bistouri avec lame n°4 - 1 pince U pour le retrait des implants - 1 paire de ciseau droit 17 cm - 1 plateau moyen inox dimensions approximatives : (L x l x H) 355 x 255 x 40 mm ✓ Documentation et exigences de soumission Les soumissionnaires devront fournir : Les fiches techniques détaillées des instruments proposés ; La liste complète des éléments composant la boîte ; Les certificats ou attestations de conformité aux normes applicables aux instruments médico-chirurgicaux ; Des prospectus, catalogues ou brochures en français et en anglais, en couleur et parfaitement lisibles, permettant de vérifier la conformité des équipements proposés aux spécifications techniques exigées. Quantité : 02		
4.	Boîtes d'insertion/retrait DIU ✓ Caractéristiques et composition de la boîte avec les dimensions approximatives : Boîte inox, 35 x 18 x 8 cm-IS Cupule à Bec, inox, dia. 80 mm, 165 ml -IS Pince Rochester-Péan – Kocher, S/G, courbe, 22 cm Pince Pozzi, droite, 24 cm -IS, Holtex Pince Foerster, striée, 24 cm, droite, Holtex Canule à Biopsie de Novack, 23 cm (sonde curette) Pince Circéron, pour préhension du stérilet, 28 cm -IS		

	Ciseaux Sims, mousses, 20 cm, courbes -IS, Holtex Hystéromètre Valleix, avec curseur, 33 cm Spéculum Vaginal de Cusco, pliant, 32 mm, long 90 mm Pince à Pansements, Longuette, droite, 24 cm -IS, Holtex Stylet Porte-coton, 30 cm Crochet à ôter le Stérilet, 25 cm Porte-pince à servir, dia. 52 mm, haut. 200 mm Pince Therrum, 27 cm ✓ Documentation et exigences de soumission Les soumissionnaires devront fournir : Les fiches techniques détaillées des instruments proposés ; La liste complète des éléments composant la boîte ; Les certificats ou attestations de conformité aux normes applicables aux instruments médico-chirurgicaux ; Des prospectus, catalogues ou brochures en français et en anglais, en couleur et parfaitement lisibles, permettant de vérifier la conformité des équipements proposés aux spécifications techniques exigées. Quantité : 02		
5.	Chariots ✓ Caractéristiques techniques minimales ✓ Structure générale Chariot médical mobile de construction robuste, adapté à un usage hospitalier intensif. Structure réalisée en acier peint époxy, aluminium, polymère technique ou matériau équivalent résistant à la corrosion et aux produits de désinfection hospitaliers.		

Surfaces lisses permettant un nettoyage et une désinfection faciles. Protection contre les chocs grâce à des pare-chocs ou dispositifs équivalents. ✓ Plan de travail Plan de travail supérieur robuste. Surface de travail coulissante ou rabattable permettant d'augmenter l'espace de préparation des soins et interventions. Surface résistante aux produits de nettoyage et de désinfection. ✓ Tiroirs et organisation Minimum cinq (5) tiroirs ou compartiments de rangement. Tiroirs munis d'un système d'identification rapide par code couleur ou équivalent. Système de séparateurs modulables permettant l'organisation personnalisée des consommables et médicaments. Tiroirs coulissants avec ouverture facile et sécurisée. ✓ Sécurité Système de verrouillage centralisé. Verrouillage électronique, mécanique ou système équivalent. Possibilité d'ouverture rapide en situation d'urgence. Système de reverrouillage manuel ou automatique. ✓ Mobilité Quatre (4) roulettes pivotantes de qualité hospitalière. Au moins deux (2) roulettes équipées de freins. Déplacement fluide et silencieux. ✓ Accessoires Compatible avec l'ajout d'accessoires hospitaliers standards. Possibilité d'intégrer ou de fixer des accessoires tels que : support pour défibrillateur ou moniteur ; support pour bouteille d'oxygène ;		
---	--	--

	potence porte-sérum ; support pour gants ; corbeille ou collecteur de déchets ; barre porte-accessoires. ✓ Dimensions Dimensions approximatives : Largeur : comprise entre 900 mm et 1 100 mm ; Profondeur : comprise entre 600 mm et 650 mm ; Hauteur : comprise entre 750 mm et 850 mm. Des dimensions équivalentes pourront être acceptées sous réserve que les fonctionnalités et la capacité de rangement soient maintenues. ✓ Qualité et conformité Matériel neuf et de fabrication récente. Conforme aux normes applicables aux équipements médicaux et hospitaliers. Certification CE, ISO 13485 ou certification équivalente acceptée. Matériaux compatibles avec les exigences d'hygiène hospitalière. ✓ Documentation exigée à la soumission Le soumissionnaire devra fournir : Un catalogue, prospectus ou fiche technique en anglais ou en français du fabricant avec des images clairement lisibles ; Les caractéristiques techniques détaillées du chariot proposé ; Les certificats de conformité et de qualité disponibles ; La liste des accessoires fournis de série et disponibles en option. Quantité : 02		
6.	Doppler pour BDCF ✓ Spécifications techniques minimales requises ✓ Description générale		

Le soumissionnaire devra fournir un Doppler fœtal portable multifonction, destiné à la détection et à l'écoute du rythme cardiaque fœtal, ainsi qu'à l'évaluation des flux sanguins périphériques. L'équipement devra être adapté à une utilisation en consultation prénatale, maternité, gynécologie-obstétrique et soins de santé primaires. ✓ Caractéristiques techniques minimales ✓ Polyvalence L'équipement devra permettre les applications suivantes : Surveillance et détection du rythme cardiaque fœtal ; Examen des vaisseaux sanguins périphériques ; Évaluation de l'Indice de Pression Systolique (IPS) ou examen vasculaire équivalent ; Auscultation et évaluation des signaux cardiaques. Le système devra être fourni avec les sondes appropriées aux différentes applications cliniques, ou avec des sondes interchangeables permettant les usages indiqués. ✓ Affichage et visualisation Le Doppler devra être équipé d'un écran LCD couleur de grande taille, assurant une lecture claire des informations. L'appareil devra afficher en temps réel la fréquence cardiaque détectée. ✓ L'écran devra comporter : Un indicateur de niveau de batterie ; Un indicateur de qualité ou de puissance du signal détecté. ✓ Ergonomie et facilité d'utilisation Les sondes devront être de conception ergonomique et coudée, facilitant leur manipulation et le confort d'utilisation. L'appareil devra être léger, portable et adapté à une utilisation prolongée en milieu clinique.		
--	--	--

Les commandes devront être simples, intuitives et facilement accessibles. ✓ Alimentation électrique L'équipement devra fonctionner au moyen de deux (2) piles de type AA (LR6) ou d'un système offrant des performances équivalentes. Les piles nécessaires à la mise en service initiale devront être fournies. L'appareil devra intégrer un système d'indication de l'autonomie restante des piles. ✓ Accessoires inclus La fourniture devra comprendre au minimum : Un (1) Doppler fœtal portable ; Les sondes nécessaires aux applications cliniques proposées ; Deux (2) piles AA/LR6 ou équivalent ; Un manuel d'utilisation ; Une housse ou un étui de transport adapté. ✓ Exigences de qualité L'équipement devra être conforme aux normes applicables aux dispositifs médicaux de diagnostic. Les matériaux utilisés devront être résistants aux produits de nettoyage et de désinfection couramment utilisés en milieu hospitalier. Le fournisseur devra garantir la disponibilité des accessoires et pièces de rechange pendant toute la durée de vie utile du matériel. ✓ Documentation et exigences de soumission Les soumissionnaires devront fournir : Les fiches techniques détaillées du modèle proposé ;		
---	--	--

	Les caractéristiques techniques des sondes et des fonctions disponibles ; Les certificats ou attestations de conformité aux normes applicables ; Des prospectus, catalogues ou brochures en français ou en anglais en couleur et parfaitement lisibles, permettant de vérifier la conformité de l'équipement proposé aux spécifications techniques exigées. Quantité : 03		
7.	Extracteurs d'oxygène + régulateur de tension ✓ Application : Adulte et pédiatrique L'appareil ne devra pas contenir des résines ou tout autre produit qui nécessite un remplacement après un certain temps de fonctionnement. Il devra pouvoir alimenter directement des respirateurs de réanimation ou d'anesthésie ✓ Caractéristiques techniques. – Concentration d'O2 – Débit: de 0 à 5l/min: $\geq 93\%$ +/- 3% – pour adulte : couvrant la plage de 0,5 à 5 l/min au moins – pour enfant : couvrant la plage de 0,2 à 3 l/min au moins – Alarmes : visuelles et sonores • de la pureté de l'oxygène • des pannes d'électricité • de température anormale • de dépression et surpression – Pression de sortie : $\geq 0,55$ bar (55 kPa) – Niveau sonore : ≤ 45 dB – Température de fonctionnement : atteignant 40 °C		

– Barboteur monté dans un renforcement afin de le protégé contre les chocs ✓ Alimentation électrique 220 V $\pm 10\%$ 50 Hz $\pm 5\%$ ✓ Documentation à fournir – Manuel d'utilisation en français – Manuel de maintenance en français, – Les fiches techniques détaillées du modèle proposé ; – Les certificats ou attestations de conformité aux normes applicables ; – Des prospectus, catalogues ou brochures en français ou en anglais en couleur et parfaitement lisibles, permettant de vérifier la conformité de l'équipement proposé aux spécifications techniques exigées. ✓ Livraison L'équipement sera livré complet en état de bon fonctionnement sur le site d'exploitation avec les accessoires et pièces de rechange additionnelle suivantes : – 3 Unité de dosage avec humidificateur barboteur et tuyau de 20 mètres • - pour adulte, dosage de 0,5 à 5 l / min • - pour enfant, dosage de 0,2 à 3 l / min – 3 Débitmètre • - pour adulte, dosage de 0,5 à 5 l / min • - pour enfant, dosage de 0,2 à 3 l / min – 1 lot de filtres à poussière – 1 lot de filtres d'entrée – 1 lot de filtres à bactérie – 4 lots de fusibles adaptés <u>NB :</u>		
--	--	--

– L'équipement sera conforme aux normes NF/EN/ISO et à la directive CE 0499 Régulateur de tension ✓ Caractéristiques générales Régulateur automatique de tension destiné à la protection de l'aspirateur chirurgical contre les variations du réseau électrique. Technologie à microprocesseur ou équivalente. ✓ Caractéristiques électriques Tension d'entrée : 140–260 V AC minimum. Fréquence : 50/60 Hz. Tension de sortie : 220–240 V AC. Précision de sortie : ±10 % ou meilleure. Rendement minimal : 95 %. ✓ Affichage et contrôle Affichage numérique ou équivalent indiquant : tension d'entrée ; tension de sortie ; état de fonctionnement. ✓ Protections minimales Protection contre les surtensions. Protection contre les sous-tensions. Protection contre les surcharges. Protection contre les surchauffes. Disjoncteur ou système de protection intégré. ✓ Conditions d'utilisation Température de fonctionnement : 0 °C à 40 °C minimum. Adapté à un environnement hospitalier. ✓ Conformité Certification CE ou équivalente. Conformité aux normes internationales applicables en matière de sécurité électrique Quantité : 02		
---	--	--

8.	Moniteur fœtal mono fœtus /gémellaire + régulateur de tension ✓ Spécifications techniques minimales requises 1. Description générale Le soumissionnaire devra fournir un cardiotocographe fœtal gémellaire destiné à la surveillance simultanée des rythmes cardiaques de deux fœtus, des contractions utérines et des mouvements fœtaux. L'équipement devra permettre un suivi fiable et continu de l'état fœtal pendant la grossesse et le travail, ainsi qu'un enregistrement, un stockage et un transfert sécurisés des données cliniques. 2. Caractéristiques techniques minimales 2.1 Dimensions et caractéristiques générales • L'équipement devra être compact et portable. • Les dimensions ne devront pas excéder approximativement : ○ 350 mm × 300 mm × 104 mm. • Le poids de l'appareil ne devra pas dépasser 4 kg. 2.2 Écran et affichage • L'appareil devra être équipé d'un écran couleur TFT-LCD d'au moins 5,6 pouces. • La résolution de l'écran devra être d'au moins 640 × 480 pixels. • L'affichage devra permettre la visualisation simultanée des paramètres de surveillance fœtale et des informations patient. 2.3 Surveillance du rythme cardiaque fœtal (RCF) • Le système devra utiliser une technologie Doppler à ultrasons adaptée à la surveillance obstétricale.		
----	--	--	--

	• La fréquence ultrasonore devra être d'environ 1 MHz (± 10 %). • La plage de mesure du rythme cardiaque fœtal devra être comprise entre 50 et 240 battements par minute (bpm). • La précision de mesure ne devra pas être inférieure à ± 2 bpm. • Le dispositif devra permettre la surveillance simultanée de deux fœtus. 2.4 Surveillance des contractions utérines (TOCO) • Le système devra intégrer un capteur externe de contractions utérines. • La plage de mesure devra couvrir au minimum 0 % à 100 %. • La résolution devra être de 1 % ou meilleure. • La fonction de remise à zéro devra être disponible en mode automatique et/ou manuel. 2.5 Électrocardiographie fœtale (si applicable) Pour les modèles équipés de cette fonction : • La plage de mesure devra être comprise entre 30 et 240 bpm. • La précision de mesure devra être de ± 1 bpm ou meilleure. • Les performances de rejet des interférences et de qualité du signal devront être conformes aux normes applicables aux dispositifs de surveillance fœtale. 2.6 Pression intra-utérine (si applicable) • La plage de mesure devra être comprise entre 0 et 100 mmHg.		
--	--	--	--

	• La résolution devra être de 1 % ou meilleure. • La remise à zéro devra être possible en mode automatique et/ou manuel. • L'erreur maximale admissible ne devra pas excéder ± 3 mmHg. 2.7 Surveillance des mouvements fœtaux • Le système devra permettre la détection automatique des mouvements fœtaux. • Un dispositif de marquage manuel des événements fœtaux et maternels devra être fourni. 3. Système d'enregistrement et d'impression • L'appareil devra être équipé d'une imprimante thermique intégrée. • Le système devra utiliser du papier thermosensible d'une largeur d'environ 150 mm. • La vitesse d'enregistrement devra être réglable entre 1 et 3 cm/min, avec possibilité d'impression rapide des données mémorisées. • La résolution d'impression devra permettre une lecture claire des tracés. • Les informations suivantes devront pouvoir être imprimées ou archivées : ○ RCF 1 et RCF 2 ; ○ TOCO ; ○ mouvements fœtaux ; ○ événements utilisateurs ; ○ date et heure ; ○ identifiant du patient ; ○ paramètres d'enregistrement.	
--	---	--

	4. Gestion et transfert des données • L'équipement devra disposer d'une mémoire interne permettant l'enregistrement des données de surveillance. • Il devra être compatible avec un logiciel de gestion et d'archivage des données patients. • Le système devra permettre le transfert des données vers un ordinateur par interface USB ou technologie équivalente. • Une clé USB ou un support de transfert équivalent devra être fourni. 5. Alimentation électrique • L'équipement devra fonctionner sous une alimentation secteur de : ○ 220–230 V AC ; ○ 50 Hz. • Il devra être équipé d'une batterie rechargeable au lithium ou technologie équivalente permettant un fonctionnement autonome en cas de coupure du réseau électrique. 6. Accessoires inclus La fourniture devra comprendre au minimum : • Un (1) cardiotocographe fœtal gémellaire ; • Un (1) capteur TOCO externe ; • Deux (2) capteurs RCF ; • Trois (3) sangles abdominales ; • Une (1) batterie rechargeable ; • Trois (3) liasses de papier thermique compatibles ; • Une (1) sacoche de transport ;		
--	---	--	--

• Un (1) chariot de transport ; • Un logiciel de gestion, d'archivage et de transfert des données patient ; • Un (1) cordon d'alimentation secteur ; • Une (1) clé USB ; • Les manuels d'utilisation. 7. Pièces de rechange à fournir Le fournisseur devra inclure au minimum les pièces de rechange suivantes : • Une (1) batterie rechargeable supplémentaire ; • Un (1) capteur TOCO externe supplémentaire ; • Un (1) capteur RCF supplémentaire. 8. Documentation requise Les soumissionnaires devront fournir : • Le manuel d'utilisation en français ; • Le guide d'installation et de configuration ; • Le manuel technique et de maintenance en français ; • Les fiches techniques détaillées du modèle proposé ; • Les certificats de conformité aux normes applicables aux dispositifs médicaux ; • Des prospectus, catalogues ou brochures en français ou en anglais en couleur et parfaitement lisibles, permettant de vérifier la conformité de l'équipement proposé aux spécifications techniques exigées. 9. Formation Le fournisseur retenu devra assurer, sur le site d'installation, une formation pratique et théorique des utilisateurs ainsi que du personnel biomédical, couvrant au minimum : • L'utilisation clinique de l'équipement ;		
--	--	--

• L'interprétation des paramètres affichés ; • Les procédures d'entretien courant ; • Les mesures de sécurité ; • Les opérations de dépannage de premier niveau. 10. Conformité et garanties • L'équipement devra être conforme aux normes internationales applicables aux dispositifs médicaux de surveillance fœtale. • Le fabricant ou son représentant devra garantir la disponibilité des consommables, accessoires et pièces de rechange pendant toute la durée de vie utile de l'équipement. • Le matériel proposé devra être neuf, de fabrication récente et destiné à un usage professionnel en établissement de santé. Régulateur de tension Caractéristiques générales Régulateur automatique de tension destiné à la protection de l'aspirateur chirurgical contre les variations du réseau électrique. Technologie à microprocesseur ou équivalente. Caractéristiques électriques Tension d'entrée : 140–260 V AC minimum. Fréquence : 50/60 Hz. Tension de sortie : 220–240 V AC. Précision de sortie : ± 10 % ou meilleure. Rendement minimal : 95 %. Affichage et contrôle Affichage numérique ou équivalent indiquant : tension d'entrée ; tension de sortie ; état de fonctionnement. Protections minimales		
--	--	--

	Protection contre les surtensions. Protection contre les sous-tensions. Protection contre les surcharges. Protection contre les surchauffes. Disjoncteur ou système de protection intégré. Conditions d'utilisation Température de fonctionnement : 0 °C à 40 °C minimum. Adapté à un environnement hospitalier. Conformité Certification CE ou équivalente. Conformité aux normes internationales applicables en matière de sécurité électrique Quantité : 02		
9.	Oxymètre de pouls ✓ Spécifications Techniques minimales : - Écran : couleur, 2,4" - Résolution : 320x240 - Affichage : affichage de la forme d'onde SpO2 - Type de patients : adultes et enfants - Transfert de données : par infrarouges en temps réel - Conservation des données : ≥ 96 h. - Contrôle aléatoire : ≥ 4000 données - Mémorisation des données : ≥ 99 patients - Alarme : sonores et visuelles ✓ Alimentation - Tension d'entrée 5 V, - Batterie Li-ion; ou 3 piles AA - Autonomie fonctionnement en continu : ≥ 24 h		

	- Documentation à fournir : - Manuel d'utilisation de l'appareil - Manuel technique de l'appareil ✓ Livré avec - 01 Capteur SpO2 adulte réutilisable - 01 Capteur SpO2 pédiatrique réutilisable - 01 câble de communication Interface IR - 01 boîtier de protection - 01 kit de gestion des données - 01 kit chargeur de batterie (eu) - 01 Batterie Li-ion + chargeur + câble d'alimentation ✓ Conformités aux normes - Marquage CE Prospectus : Fournir des prospectus en français ou en anglais et en couleur lisible à la soumission permettant de vérifier les spécifications techniques proposées Quantité : 05		
10.	Pèse personne ✓ Spécifications techniques minimales requises ✓ Description générale Le soumissionnaire devra fournir un pèse-personne mécanique pour adultes, destiné à une utilisation dans les établissements de santé. L'équipement devra être robuste, fiable, facile à utiliser, à nettoyer et à désinfecter. ✓ Caractéristiques techniques minimales ✓ Type et affichage		

Le pèse-personne devra être de type mécanique à aiguille, ne nécessitant aucune alimentation électrique ou batterie pour son fonctionnement. Il devra être équipé d'un grand cadran de lecture, clairement visible et facilement lisible par les utilisateurs et le personnel de santé. ✓ Structure et matériaux Le boîtier devra être fabriqué en acier robuste ou dans un matériau équivalent offrant une résistance élevée aux chocs et à l'usure. La plateforme de pesée devra être dotée d'une surface antidérapante assurant la sécurité de l'utilisateur. Le plateau devra comporter une garniture de protection en matière plastique ou un revêtement équivalent facilitant l'entretien. L'ensemble de l'équipement devra être conçu pour permettre un nettoyage et une désinfection aisés, conformément aux exigences d'hygiène en milieu médical. ✓ Capacité et précision La capacité maximale de pesée devra être d'au moins 160 kg. La plage de mesure devra couvrir au minimum 0 à 160 kg. La graduation de lecture devra être de 500 g (0,5 kg) ou plus précise. ✓ Dimensions et poids Les dimensions hors tout devront être approximativement de : 325 mm (largeur) × 480 mm (longueur) × 108 mm (hauteur). Les dimensions de la plateforme de pesée devront être d'environ : 320 mm × 360 mm. Le poids de l'équipement devra être d'environ 3,9 kg.		
---	--	--

	✓ Fonctionnalités Le pèse-personne devra être équipé d'un dispositif de mise à zéro, permettant l'ajustement et la vérification de l'exactitude des mesures. ✓ Documentation et exigences de soumission Les soumissionnaires devront fournir : Les fiches techniques détaillées du modèle proposé ; Les certificats ou attestations de conformité aux normes applicables ; Des prospectus, catalogues ou brochures en français, en couleur et parfaitement lisibles, permettant de vérifier la conformité de l'équipement proposé aux spécifications techniques exigées. Quantité : 03		
11.	Pèse-bébé ✓ Spécifications techniques minimales requises Type d'équipement : Balance mécanique à cadran ✓ Caractéristiques techniques • Technologie : Mécanique • Type d'affichage : Cadran analogique • Configuration : Balance de table • Alimentation : Avec batterie ou dispositif d'alimentation intégré (si applicable) • Capacité minimale de pesée : 20 kg • Précision de lecture : 100 g ✓ Exigences documentaires Les soumissionnaires doivent impérativement joindre à leur offre : • Les prospectus, catalogues ou fiches techniques du matériel proposé ; • Une documentation en langue française ou en anglais ;		

	Des documents clairs, lisibles et en couleur permettant de vérifier la conformité du matériel proposé aux spécifications techniques exigées. ✓ Critère de conformité Toute offre ne permettant pas de vérifier clairement les caractéristiques techniques requises à travers la documentation fournie pourra être déclarée non conforme. Quantité : 05		
12.	Table chauffante ✓ CARACTERISTIQUES : Le corps principal comprend le module chauffant, le régulateur de température, le couffin, le support, la perche I.V., le plateau. * Alimentation : AC220 V-230 V/50 Hz * Puissance de sortie maximale : 600 VA * Mode de contrôle : Contrôle du mode préchauffage, contrôle du mode manuel et contrôle du mode bébé par micro-ordinateur * Plage de réglage de la température en mode bébé : 34,5 - 37,5°C * Plage d'affichage du capteur de température : 5°C -65°C * Précision du capteur de température de la peau : $\pm 0,3^{\circ}\text{C}$ * Uniformité de la température du matelas : 2°C * Angle du module chauffant : 0°, 30°, 45° pour deux voies * Inclinaison du couffin : les cinq positions d'inclinaison * Minuterie APGAR : elle émet un son lorsque l'unité est tonique à 1', 5', 10'. * Alarme de défaillance : alarme de surchauffe, alarme de déviation, alarme de défaillance du capteur, alarme de panne de courant, alarme de réglage, alarme de vérification, etc. * Sur roulettes pivotantes ✓ Livrée avec :		

	01 régulateur d'intensité lumineuse 02 ampoules de rechange 02 Capteurs de température de nourrisson Documentations à fournir : Fournir des prospectus et des fiches techniques en français ou en anglais et en couleur lisible à la soumission permettant de vérifier les spécifications techniques proposées. Quantité : 02		
13.	Tensiomètre électronique ✓ Caractéristiques techniques : - Simple et confortable d'utilisation - Affiche simultanément les valeurs diastole, systole et pouls - Fourni avec : brassard 22-32 cm, mode d'emploi et piles - Validation Clinique - Dimensions approximatives: 103 x 80 x 129 mm - Validation ESH - IP - BHS - ANSM - Marquage : CE Prospectus : Fournir des prospectus en français et en couleur lisible à la soumission permettant de vérifier les spécifications techniques proposées Quantité : 10		
14.	Model : Ventouse obstétricale manuelle ✓ Spécifications : Ventouse obstétricale manuelle : pompe manuelle + Set 3 ventouses Bird Ø 40/50/60 Pompe manuelle pour extraction : • Une bouteille en plastique, 500 ml • Manomètre • Panier plastifié • Tuyaux en silicone transparents, 50 cm et 150 cm		

	Set 3 ventouses Bird Ø 40/50/60 Prospectus : Fournir des prospectus en français ou en anglais et en couleur lisible à la soumission permettant de vérifier les spécifications techniques proposées Quantité : 10		
--	---	--	--

6 DOSSIER DE SELECTION

APTITUDE A EXERCER L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE

1. INSCRIPTION OFFICIELLE

Le soumissionnaire doit prouver qu'il est officiellement inscrit sur le registre professionnel ou sur le registre du commerce pertinent de leur Etat membre d'établissement.

7 RECAPITULATIF DES DOCUMENTS A REMETTRE

- (a) Identification du soumissionnaire (pour chaque participant lorsque l'offre est déposée par un groupement) (voir la clause 1 du chapitre 8 Formulaires) ;
- (b) Formulaire d'offre initiale – Prix (la clause **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** du chapitre 8 Formulaires) ;
- (c) La déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion (pour chaque participant lorsque l'offre est déposée par un groupement) (voir la clause 3 du chapitre 8 Formulaires) ;
- (d) Tous les documents demandés dans la 6 Dossier de sélection (voir la clause 13 du chapitre 3 Procédure) ;
- (e) Tous les documents demandés à la clause 15 du chapitre 3 Procédure (critères d'attribution) ;
- (f) Lorsqu'un opérateur économique souhaite recourir aux capacités d'autres entités (notamment des sous-traitants) en ce qui concerne les critères relatifs aux capacités techniques et professionnelles (voir la clause 13 du chapitre 3 Procédure et 6 Dossier de sélection), il apporte au pouvoir adjudicateur la preuve qu'il disposera des moyens nécessaires, notamment en produisant l'engagement de ces entités à cet effet ;
- (g) Un détail des prix offerts, listant pour chaque poste les différents éléments inclus dedans ainsi que le taux de TVA applicable ;
- (h) Les statuts ainsi que tout autre document utile prouvant le mandat du (des) signataire(s) (pour chaque participant lorsque l'offre est déposée par un groupement) ;
- (i) Lorsque l'offre est déposée par un groupement d'opérateurs économiques, la convention d'association signée par chaque participant, indiquant clairement le ou la représentant·e de l'association.

1- PROCURATION

Le soumissionnaire doit joindre à son offre la **procuration** autorisant la personne à signer l'offre et toute la documentation correspondante ou tout document attestant que la personne qui signe est bien habilitée à le faire (statuts, mandats, acte notarié...).

En cas **d'association momentanée**, l'offre conjointe doit préciser le rôle de chaque membre de l'association. Un chef de file doit être désigné et la procuration doit être complétée en conséquence.

2- ENREGISTREMENT ET STATUT JURIDIQUE

Le soumissionnaire doit joindre à son offre une copie des documents originaux relatifs à son **enregistrement** et/ou son **statut juridique**, qui établissent son lieu d'enregistrement et/ou son siège statutaire (certificat de constitution ou d'enregistrement, etc.).

3- ATTESTATION DE REGULARITE RELATIVE AU PAIEMENT DES COTISATIONS SOCIALES

Au plus tard avant l'attribution du marché, le soumissionnaire joindra à son offre une **attestation⁹ récente de régularité avec ses obligations relatives au paiement des cotisations sociales** selon les dispositions légales du pays où il est établi. Le soumissionnaire enregistré en Belgique joindra à son offre l'attestation portant sur le dernier trimestre civil écoulé avant la date limite de réception

4- ATTESTATION DE REGULARITE RELATIVE AU PAIEMENT DES IMPOTS ET TAXES

Au plus tard avant l'attribution du marché, le soumissionnaire joindra à son offre une **attestation⁹ récente de régularité avec ses obligations relatives au paiement des impôts et taxes** selon les dispositions légales du pays où il est établi.

5- EXTRAIT DE CASIER JUDICIAIRE

Au plus tard avant l'attribution du marché, le soumissionnaire joindra à son offre l'extrait de **casier judiciaire** au nom du soumissionnaire (personne morale) ou de son représentant (personne physique) s'il n'existe pas de casier judiciaire pour les personnes morales (ex. Certificat de bonne conduite d'Interpol).

6- AGREMENT

Le soumissionnaire joindra à son offre, un agrément technique en cours de validité délivrée par le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique. **L'agrément technique sera de catégorie A (A1, A2, A3, A4)** délivré par le Ministère de la Santé du Burkina.

En cas d'association/société momentanée, l'offre doit préciser le rôle de chaque membre et un chef de file doit être désigné. Au minimum le chef de file doit présenter l'agrément détaillée ci-dessus. L'ensemble des membres restent néanmoins solidairement responsable vis-à-vis du pouvoir adjudicateur.

NB : L'incapacité du soumissionnaire à fournir l'agrément précité constitue un motif de rejet de son offre.

NB : Ces documents sont réputés valides que s'ils datent de moins de trois mois au moment de leur production.

Par le dépôt de son offre accompagnée du document unique de marché européen (**DUME**), le soumissionnaire déclare officiellement sur l'honneur :

1° qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion obligatoires ou facultatifs, qui doit ou peut entraîner son exclusion ;

2° qu'il répond aux critères de sélection qui ont été établis par le pouvoir adjudicateur dans le présent marché;

Le soumissionnaire peut soit compléter le **DUME** joint en annexe, soit générer sa réponse sur le site : <https://ec.europa.eu/tools/espd/filter>

Le pouvoir adjudicateur demandera au soumissionnaire, si nécessaire, à tout moment de la procédure, de fournir tout ou partie des documents justificatifs, si cela est nécessaire pour assurer le bon déroulement de la procédure. Le soumissionnaire n'est pas tenu de présenter des documents justificatifs ou d'autres pièces justificatives lorsque et dans la mesure où le pouvoir adjudicateur a la possibilité d'obtenir directement les certificats ou les informations pertinentes en accédant à une base de données nationale gratuite dans un État membre.

A l'exception des motifs d'exclusion relatifs aux dettes fiscales et sociales, le soumissionnaire qui se trouve dans l'une des situations d'exclusion obligatoires ou facultatives peut prouver d'initiative qu'il a versé ou entrepris de verser une indemnité en réparation de tout préjudice causé par l'infraction pénale ou la faute, clarifié totalement les faits et circonstances en collaborant activement avec les autorités chargées de l'enquête et pris des mesures concrètes de nature technique et organisationnelle et en matière de personnel propres à prévenir une nouvelle infraction pénale ou une nouvelle faute.

1. FICHE D'IDENTIFICATION



Fiche d'identification personne physique

Cette fiche doit être complétée, signée et être accompagnée d'une photocopie lisible du document d'identité

Veuillez remplir le formulaire en LETTRES CAPITALES et en CARACTÈRES LATINS.

I. DONNEES PERSONNELLES	
NOM(S) DE FAMILLE <i>comme indiqué sur le document officiel</i>	
PRENOM(S) <i>comme indiqué sur le document officiel</i>	
DATE DE NAISSANCE <i>(JJ/MM/AAAA)</i>	
LIEU DE NAISSANCE <i>(ville, village)</i>	
TYPE DE DOCUMENT D'IDENTITE <i>(carte d'identité, passeport, permis de conduire, autre)</i>	
PAYS EMETTEUR	
NUMERO DU DOCUMENT D'IDENTITE	
ADRESSE (permanente) <i>Rue+ boîte postale Code postal Ville, Région/Province Pays</i>	
NUMERO DE TELEPHONE	
E-MAIL	
II. DONNEES COMMERCIALES	
VEUILLEZ PRECISER VOTRE STATUT :	☐ Indépendant dûment enregistré ☐ Indépendant non enregistré (sans formalisation officielle) ☐ Autre (préciser) :
NUMERO D'ENREGISTREMENT (si applicable)	
NUMERO DE TVA (si applicable)	

LIEU D'ENREGISTREMENT (si applicable)	
PAYS	
DATE (JJ/MM/AAAA)	SIGNATURE



Fiche d'identification personne morale

Il est obligatoire de fournir cette fiche complétée, signée et accompagnée d'une copie des documents officiels (Statuts , registre(s) de commerce, extrait de la publication au journal officiel ou encore immatriculation à la TVA justifiant les données indiquées)

Veuillez remplir le formulaire en LETTRES CAPITALES et en CARACTÈRES LATINS.

ENTITÉ DE DROIT PRIVÉ/PUBLIC AYANT UNE FORME JURIDIQUE

NOM OFFICIEL <i>comme indiqué sur le document officiel</i>	
NOM COMMERCIAL <i>(si différent du nom officiel)</i>	
ABREVIATION <i>(si applicable)</i>	
FORME JURIDIQUE	
TYPE D'ORGANISATION <i>(biffer la mention inutile)</i>	- A BUT DE LUCRE - SANS BUT DE LUCRE - ONG
NUMERO DE REGISTRE PRINCIPAL	
NUMERO DE REGISTRE SECONDAIRE <i>(si applicable)</i>	
LIEU DE L'ENREGISTREMENT <i>Ville Pays</i>	
DATE DE L'ENREGISTREMENT <i>(JJ/MM/AAAA)</i>	
NUMERO DE TVA	
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL <i>Rue+ boîte postale Code postal Ville, Région/Province Pays</i>	
NUMERO DE TELEPHONE	

E-MAIL	
DATE (JJ/MM/AAAA)	SIGNATURE DU REPRESENTANT AUTORISE



Fiche d'identification acteur public - entité publique

Il convient de fournir cette fiche complétée, signée et accompagnée d'une copie des documents officiels (résolution, loi, registre(s) de commerce, journal officiel, immatriculation à la tva...) justifiant les données indiquées.

Veuillez remplir le formulaire en LETTRES CAPITALES et en CARACTÈRES LATINS

NOM OFFICIEL <i>comme indiqué sur le document officiel</i>	
ABREVIATION <i>(si applicable)</i>	
FORME JURIDIQUE	
NUMERO DE REGISTRE PRINCIPAL	
NUMERO DE REGISTRE SECONDAIRE <i>(si applicable)</i>	
LIEU DE L'ENREGISTREMENT <i>Ville Pays</i>	
DATE DE L'ENREGISTREMENT <i>(JJ/MM/AAAA)</i>	
NUMERO DE TVA	
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL <i>Rue+ boîte postale Code postal Ville, Région/Province Pays</i>	
NUMERO DE TELEPHONE	
E-MAIL	

DATE (JJ/MM/AAAA)	SIGNATURE DU REPRESENTANT AUTORISE

2. FORMULAIRE D'OFFRE - PRIX

Ne changez pas le formulaire d'offre. Les réserves ne sont pas autorisées. Les soumissionnaires doivent, sous peine d'irrégularité substantielle, indiquer les prix en Francs CFA et hors TVA.

En déposant son offre, le soumissionnaire déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans le cahier spécial des charges et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions. Le soumissionnaire s'engage à exécuter le présent marché conformément aux dispositions du cahier spécial des charges au prix global forfaitaire suivant, exprimés en Francs CFA et hors TVA (en chiffres) :

Lot n° 1 : Fourniture, livraison et installation de matériel médico technique pour le bloc opératoire du CMA de Boromo

N°	Description	Qté	Prix unitaire HTVA	Prix total HTVA
01	Armoires pour médicaments DIN	01		
02	Aspirateur chirurgical + régulateur de tension	01		
03	Aspirateur pour anesthésie + régulateur de tension	01		
04	Aspirateur pour nouveau-né + régulateur de tension	01		
05	Autoclave 150 litres	01		
06	Adoucisseur + surpresseur	01		
07	Bistouri électrique + régulateur de tension	01		
08	Boite appendicite aigue	01		
09	Boite césarienne	02		
10	Boite complète d'hystérectomie	01		
11	Boite complète de cerclage	01		
12	Boite de pansement	04		
13	Boite hernie	01		
14	Boite laparotomie	01		
15	Brancard	01		
16	Capnographie + régulateur de tension	01		
17	Chariot d'anesthésie + régulateur de tension	01		
18	Chariots	01		
19	Electro coagulateur + régulateur de tension	01		
20	Escabots	03		
21	Fauteuil roulants	01		

22	Lampes baladeuses	03		
23	Lampes opératoires/ scialytique (LED, articulées, réglables)	01		
24	Lampe frontale	03		
25	Laryngoscope	01		
26	Lavabo chirurgical (Lavage de main avant le bloc)	03		
27	Lavabo pour lavage des mains	02		
28	Lit de réveil (Pour patient après chirurgie)	03		
29	Lits métalliques	05		
30	Machine a lave type médical + régulateur de tension	01		
31	Matelas	05		
32	Moniteur (scope) + régulateur de tension	01		
33	Moniteur multiparamétrique + régulateur de tension	01		
34	Parvenant	02		
35	Pesé personne	02		
36	Potences	05		
37	Poubelle à pédale	05		
38	Scialytique plafonnier	02		
39	Seringue électrique	01		
40	Table d'instrumentation inox	02		
41	Table opératoire	01		
42	Tableau blanc d'affichage d'information	03		
43	Tensiomètre	05		
44	Vidoirs	03		
45.	Frais de livraison à Boromo		Forfait	
Total HTVA :				

Les activités mises en œuvre pour l'intervention BFA2300211 sont exonérées de TVA et autres taxes (notamment les frais de dédouanement).

Nom et prénom :

Dûment autorisé à signer au nom de :

Lieu et date :

Signature autorisée :

Lot n° 2 : Fourniture, livraison et installation de matériel médico technique pour la maternité/ centre unique de prise en charge des VBG du CMA de Boromo

N°	Description	Qté	Prix unitaire HTVA	Prix total HTVA
01	Appareils d"ERCF + régulateur de tension	01		
02	Armoires pour médicaments DIN	01		
03	Aspirateur pour nouveau-né + régulateur de tension	04		
04	Boite de pansement	02		
05	Boite gynécologique	01		
06	Boites d'accouchement	15		
07	Boites d'AMIU	01		
08	Boites d'examen sous valve	01		
09	Boîtes d'insertion et de retrait des implants	02		
10	Boites d'insertion/retrait DIU	02		
11	Brancard	01		
12	Chariots	02		
13	Doppler pour BDCF	03		
14	Escabots	05		
15	Extracteurs d'oxygène + régulateur de tension	01		
16	Fauteuil roulants	01		
17	Lampes baladeuses	05		
18	Lampe frontale	02		
19	Lavabo pour lavage des mains	11		
21	Lits métalliques	30		
21	Matelas	30		
22	Moniteur fœtal mono fœtus /gémellaire + régulateur de tension	03		
23	Parvenant	06		
24	Pèse personne	08		
25	Pèse-bébé	05		
26	Potences	15		
27	Poubelle à pédale	10		
28	Réfrigérateur + régulateur de tension	01		

29	Table chauffante + régulateur de tension	03		
30	Table d'examen gynécologique	03		
31	Tableau blanc d'affichage d'information	03		
32	Tables d'accouchement	05		
33	Tabourets d'accoucheur	05		
34	Tensiomètre	25		
35	Ventouse obstétricale manuelle	10		
36	Vidoirs	05		
37.	Frais de livraison à Boromo		Forfait	
Total HTVA :				

Les activités mises en œuvre pour l'intervention BFA2300211 sont exonérées de TVA et autres taxes (notamment les frais de dédouanement).

Nom et prénom :

Dûment autorisé à signer au nom de :

Lieu et date :

Signature autorisée :

Lot n°3 : Fourniture, livraison et installation de matériel médico technique pour la maternité du CMA de Houndé

N°	Description	Qté	Prix unitaire HTVA	Prix total HTVA
01	Boîtes d'accouchement	10		
02	Boîtes d'AMIU	03		
03	Boîtes d'insertion et de retrait des implants	02		
04	Boîtes d'insertion/retrait DIU	02		
05	Chariots	02		
06	Doppler pour BDCF	03		
07	Extracteurs d'oxygène + régulateur de tension	02		
08	Moniteur fœtal mono fœtus /gémellaire + régulateur de tension	02		
09	Oxymètre de pouls	05		
10	Pesé personne	03		
11	Pèse-bébé	05		
12	Table chauffante + régulateur de tension	02		
13	Tensiomètre	10		
14	Ventouse obstétricale manuelle	10		
15.	Frais de livraison à Houndé et de Fara		Forfait	
Total HTVA :				

Les activités mises en œuvre pour l'intervention BFA2300211 sont exonérées de TVA et autres taxes (notamment les frais de dédouanement).

Nom et prénom :

Dûment autorisé à signer au nom de :

Lieu et date :

Signature autorisée :

3. DECLARATION SUR L'HONNEUR – MOTIFS D'EXCLUSION

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal(e)/légaux du soumissionnaire /bénéficiaire/partenaire/cocontractant cité ci-dessous, ci-après dénommé la “contrepartie”, déclare que/ déclarons que *:

**Veuillez cocher les cases correspondantes pour confirmer chaque situation*

☐ **la contrepartie ou l'un de ses dirigeants n'a fait l'objet d'aucune condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour l'une des infractions suivantes :**

- a. participation à une organisation criminelle ;
- b. corruption;
- c. fraude;
- d. infractions terroristes, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction ;
- e. blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme ;
- f. travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains ;
- g. occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal ;
- h. la création de sociétés offshore.

☐ **la contrepartie satisfait à ses obligations relatives au paiement d'impôts, de taxes et de cotisations de sécurité sociale pour un montant de plus de 3.000 €, sauf si elle peut démontrer qu'elle détient à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou plusieurs créances certaines, exigibles et libres de tout engagement envers des tiers, pour un montant au moins égal à celui pour lequel elle est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales.**

☐ **la contrepartie n'est pas en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales ;**

la contrepartie n'a commis aucune faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité. Sont notamment considérées comme une faute professionnelle grave :

- a. une infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels;
- b. une infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption ;
- c. une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation locale applicable relative au harcèlement sexuel au travail ;
- d. le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
- e. Enabel dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence ;
- f. La présence du soumissionnaire sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.

En matière de conflit d'intérêts :

Veillez cocher la situation applicable

- ☐ la contrepartie ou un de ses dirigeants ne se trouve dans aucune situation actuelle ou potentielle de conflit d'intérêts et n'entretient de relation d'affaires ou familiale, réelle ou potentielle, et ne paraît pas raisonnablement comme telle, avec un membre du conseil d'administration d'Enabel ou d'un membre de son personnel, ou toute autre personne qui a été ou pourrait raisonnablement être directement ou indirectement impliquée dans (i) la préparation du dossier d'appel d'offres, d'appel à proposition ou de tout autre contrat, (ii) la procédure de sélection, ou (iii) l'exécution du marché, du subside ou du contrat.

ou

- ☐ la contrepartie informe Enabel de tout conflit d'intérêts réels, potentiels ou raisonnablement perçus, susceptible d'affecter, ou pouvant raisonnablement être perçu comme susceptible d'affecter, l'impartialité dans le cadre de la procédure de passation de marché, d'octroi d'un subside ou de tout autre contrat, y compris la procédure de sélection et l'exécution de ceux-ci..

→ Une description détaillée de tout conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perçu, incluant leur nature et les personnes impliquées, sera annexée à la présente déclaration.

- ☐ la contrepartie ne s'est rendue coupable d'aucune défaillance importante ou persistante constatée lors de l'exécution d'une obligation essentielle qui lui incombait dans le cadre d'un contrat antérieur passé avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable.
- ☐ la contrepartie atteste qu'aucune mesure restrictive n'a été prise à l'encontre de la contrepartie dans l'objectif de mettre fin aux violations de la paix et sécurité internationales comme le terrorisme, les violations des droits de l'homme, la déstabilisation des États souverains et la prolifération d'armes de destruction massive.
- ☐ la contrepartie ne figure pas sur une liste des sanctions financières de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne ou la Belgique .

Je m'engage/ Nous nous engageons à communiquer sans délai à Enabel tout changement de situation au regard des points qui précèdent, y compris en cas de toute mesure de sanction ou d'embargo adoptée par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la Belgique intervenu suite à notre signature de la présente Déclaration.

Done at:		Date:	
By (Name of entity):		Represented by (Full name)	
Signature of authorised representative:			

4. LISTE DES LIVRAISONS SIMILAIRES

Pour chaque lot, le soumissionnaire doit joindre à son offre la liste des principales livraisons de nature et de complexité comparable (min. 2 pour chaque lot concerné par l'offre) qui ont été menées à bien au cours des 5 dernières années, en précisant le montant et les dates pertinentes¹, ainsi que les organismes publics ou privés pour le compte desquels elles ont été effectuées, démontrant que le soumissionnaire dispose de l'expérience suffisante pour mener à bien le marché.

Pour le lot 1 :

Le montant total minimum cumulé des livraisons de nature et de complexité comparable au cours des 5 dernières années doit être au moins égal à 100.000.000 Francs CFA.

Pour le lot 2 :

Le montant total minimum cumulé des livraisons de nature et de complexité comparable au cours des 5 dernières années doit être au moins égal à 60.000.000 Francs CFA.

Pour le lot 3 :

Le montant total minimum cumulé des livraisons de nature et de complexité comparable au cours des 5 dernières années doit être au moins égal à 18.000.000 Francs CFA.

Description des principales livraisons de nature et de complexité comparable (Min.2 pour chaque lot concerné par l'offre)	Lieux de livraison	Montants concernés	Dates de réalisation au cours des 5 dernières années	Nom des organismes publics ou privés

¹ En cas de contrat-cadre (sans valeur contractuelle), seuls les contrats correspondant aux tâches mises en œuvre dans le cadre d'un tel contrat seront pris en considération.

5. CERTIFICATS DE BONNE EXECUTION

Pour chacune des livraisons présentées dans le tableau ci-dessus, le soumissionnaire doit joindre les copies des certificats de bonne exécution (PV de réception) et tout document justificatif (contrats, factures, etc.) approuvé par l'entité qui a attribué le marché.

6. MODELE DE PREUVE DE CONSTITUTION DE CAUTIONNEMENT

Uniquement pour l'adjudicataire :

Banque X

Adresse

Cautionnement n° X

Ce cautionnement est émis dans le cadre de la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, et conformément aux Règles Générales d'Exécution (RGE) de l'Arrêté Royal du 14 janvier 2013 établissant les Règles Générales d'Exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics.

X, adresse (la « Banque »)

déclare, par la présente, se constituer caution à concurrence d'un montant maximum de X € (X euros) au profit de l'Agence belge de développement, Enabel, pour les obligations de X, adresse en vertu du marché :

« Fourniture, livraison et installation d'équipements médico-techniques pour les districts sanitaires de Boromo et de Houndé, cahier spécial des charges Enabel, BFA23002-10044, lot X » (le « Marché »).

En conséquence, la Banque s'engage, sous la renonciation du bénéficiaire, à payer jusqu'à concurrence du montant maximum, tout montant dont X pourrait être redevable envers l'Agence belge de développement, Enabel au cas où X serait en défaut d'exécution du « Marché ».

Cette caution est libérable conformément aux dispositions du cahier spécial des charges BFAX et des Articles 25-33 des Règles Générales d'Exécution, et au plus tard à l'expiration des 18 mois après la réception provisoire du marché.

Tout appel au présent cautionnement doit être adressé par lettre à la Banque X, adresse avec mention de la référence BFA23002-10044 .

Tout paiement effectué en vertu du présent cautionnement réduira de plein droit le montant cautionné par la Banque.

Le cautionnement est régi par le droit belge et seuls les tribunaux belges sont compétents pour statuer sur tout litige.

Fait à X le X

Nom :

Signature :